

Histoires insolites du règne de Louis XIV

Julien Arbois

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



JULIEN ARBOIS

Histoires insolites du règne de Louis XIV



City

Histoires insolites du règne de Louis XIV

Julien Arbois

City

© City Editions 2015

Couverture : Studio City

ISBN : 9782824641881

Code Hachette : 42 7790 4

Rayon : Histoire

Catalogues et manuscrits : www.city-editions.com

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, et ce, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

Dépôt légal : avril 2015

Imprimé en France

Sommaire

Introduction

« Jetez quelque argent au peuple... »

Quand la famine tue un dixième de la population

Le « tapissier de Notre-Dame »

Une journée dans la vie d'un courtisan

Les impôts, déjà !

La révolte des Lustucru

Ninon de Lenclos, courtisane scandaleuse mais écoutée du roi

L'art du miroir grâce à l'espionnage industriel

Le Nôtre : jardinier bonhomme ou courtisan arrogant ?

La guerre Fouquet-Colbert

La cour des Miracles et la naissance de la police

Les lits de justice : très peu pour Louis !

Les Plaisirs de l'île enchantée

1 500 invités au Grand Divertissement

Quand le chevalier de Rohan complotte contre le roi pour de l'argent

Le costume du roi coûte 40 000 salaires annuels d'ouvriers...

Un palais sur des marécages insalubres

Le « Code noir » et « ce qui concerne les nègres dans les isles »

Les Divertissements avec Lully, Molière et Racine

Le petit âge de glace

L'Observatoire de Paris, ou comment la science trouve enfin sa place en France

Monstrueuse machine de Marly

Le maquillage à la cour : visages fantomatiques ou pivoinés

Versailles, un palais impossible à chauffer

Les (innombrables) maîtresses du roi

Louis XIV et ses...seize enfants naturels !

Le privilège du tabouret

Alexandre Bontemps, l'homme de peu qui murmurait à l'oreille du roi

Criminalité à Versailles : les voleurs pullulent dans le château royal

Gaspillage à la cour, ou comment la nourriture fait l'objet d'une énorme économie parallèle

Puanteur et saleté : le quotidien à Versailles

Lully ou le tempérament florentin à la cour du Roi-Soleil

Une journée dans la vie du roi

Le brevet d'affaires : payer une fortune pour pouvoir exposer ses plans au roi

Le ver solitaire du roi lui donne bon appétit !

La Maison-bouche du roi

Jean Bart : de corsaire à commandant de la marine de Dunkerque

Colbert sauve les forêts de France

Toise, arpent, demiard, bisseau : de la diversité des unités de mesure

L'« honnête homme » du chevalier de Méré

Le frère du roi et le « vice italien »

Les perruques du Roi-Soleil

Pour divorcer, une femme doit prouver... l'impuissance de son mari

L'affaire de la dîme royale : quand Vauban provoque ouvertement Louis XIV

Louis XIV, flamboyant mécène

Jeux, sports et danses sous Louis XIV

Les problèmes dentaires de Louis XIV

Les écrouelles : Louis XIV « touche » 200 000 de ses sujets !

Les grandes nuits de Sceaux

Antoine Crozat, le « plus riche homme de Paris », gagne le monopole de la Louisiane

Filles du Roy et Filles de la cassette, les orphelines envoyées en Nouvelle-France et en Louisiane

Le père Lachaise, confesseur du roi

Les chiourmes et l'arsenal des galères

15 000 invités au spectacle du grand carrousel des Tuileries

La ménagerie royale de Versailles : premier zoo de France

Des Malgaches à Paris !

Les derniers jours du roi

Introduction

Voilà maintenant trois siècles que le Roi-Soleil a disparu, emportant avec lui l'époque des fastes de la monarchie absolue. On croit pouvoir résumer son règne en quelques images de danses et de ballets, de perruques et de maniérisme, mais, si l'aspect spectaculaire de ce qui se déroule à la cour existe bel et bien, la vie sous Louis XIV ne s'y résume pas : Versailles a son envers du décor, avec le gaspillage et le froid qui y règnent, comme les vols endémiques dont ses visiteurs sont l'objet.

La population française, quant à elle, est durement touchée par des hivers décrits par les spécialistes comme une « mini-ère glaciaire ».

Découvrez au fil de ces pages les multiples secrets de cette période propice au développement de la France dans les domaines de l'art, de la science ou du prestige politique, mais marquée également par des conditions difficiles et par l'imposition d'un pouvoir royal extrêmement structuré et hiérarchisé pour mettre fin aux ambitions d'une noblesse frondeuse. Un règne flamboyant raconté à travers ses anecdotes et ses petites histoires.



« Jetez quelque argent au peuple... »

En 1694, alors que le règne de Louis XIV est déjà bien entamé (il a 56 ans), un auteur anonyme diffuse sous le manteau une lettre adressée au souverain qui n'est pas tendre :



Vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée, les villes et les campagnes se dépeuplent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent, vous avez détruit la moitié des forces réelles dedans de votre État pour défendre de vaines conquêtes au dehors... La France entière n'est plus qu'un grand capital désolé et sans provisions. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État... Le peuple même, qui vous a tant aimé, commence à perdre l'amitié, la confiance et même le respect. Il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts... Voilà, Sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux.

Si les propos sont d'une certaine dureté, il faut bien voir qu'il s'agit d'une œuvre de propagande destinée à noircir la situation afin d'influencer le roi, comme les lecteurs de cette lettre, d'autant que la situation délicate de la France est bien plus due à de terribles années de froid et de conditions climatiques déplorables qu'à la gestion du roi.

L'auteur est cependant obligé de reconnaître que Louis XIV est très aimé de son peuple, même si celui-ci doit s'acquitter de taxes et d'impôts importants du fait de l'ambition affichée par son souverain, mais c'est aussi grâce à cette ambition que le rayonnement de la France est à son comble en Europe.

Il faut bien comprendre aussi dans quel contexte cette lettre anonyme est écrite : si l'on essaye ainsi de s'adresser directement au roi, c'est pour essayer de l'atteindre malgré ou plutôt au-delà de ses conseillers et de son entourage, qui apparaissent pour le peuple comme les vrais fautifs des brimades dont il fait l'objet.

Colbert est aussi impopulaire que le roi est apprécié. Du fait de la Fronde, qui l'a profondément marqué, Louis XIV veut amoindrir la puissance de la

noblesse et s'associer pour cela aux commerçants et artisans qui peuplent son royaume.

S'il est coupé de certains de ses sujets, ce n'est pas faute pour Louis XIV d'avoir essayé, dès le début de son règne, de se démarquer sur ce point de son père : le roi pose alors le principe que tout un chacun pouvait s'approcher de lui pour présenter ses doléances, du moment qu'un cérémonial précis, réglé sur un ordre de préséance strict, est respecté. Dans les faits, ce rituel est suffisamment contraignant pour être livré aux mains des conseillers et proches du roi, qui y gagnent une puissance sans commune mesure, et le pouvoir de filtrer les demandes qui parviennent aux oreilles du roi.

Louis XIV peut pourtant faire montre d'une certaine empathie à l'égard de ses sujets. Ainsi, dans une lettre qu'il adresse au duc d'Anjou, son petit-fils, pressenti pour prendre la couronne d'Espagne, le roi lui enjoint :

Faites le bonheur de vos sujets ; et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé et que vous aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre Conseil. [...] Traitez bien tout le monde ; ne dites jamais rien de fâcheux à personne ; mais distinguez les gens de qualité et de mérite. [...] Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité et encore moins de créance [...]. Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant dans Madrid.

Aucune trace de cynisme dans cette dernière injonction : le roi tient réellement à faire le bonheur de son peuple et bataillera ferme par la suite pour en sauver la majeure partie durant les durs hivers de la fin de son règne.



Quand la famine tue un dixième de la population

En 1693, la France tire une grande partie de sa puissance diplomatique et militaire du fait de l'importance de sa population : elle compte presque 23 millions d'habitants, ce qui en fait, et de loin, le pays le plus peuplé d'Europe. Le royaume est en pleine expansion, mais un problème se pose de manière récurrente, à une époque où l'agriculture n'est pas encore maîtrisée et connaît des rendements très faibles, et où les infrastructures de production comme de distribution sont tout à fait rudimentaires : comment nourrir autant d'habitants sur une base régulière ?



La production nationale est en général suffisante pour éviter que les gens ne meurent de faim, même si la majorité des pauvres doit se contenter pour son ordinaire de tremper une tranche de pain dans une soupe de légumes très claire et, s'ils ont de la chance, de pouvoir accompagner cette frugale collation d'une tranche de lard.

À la veille d'entamer le dix-huitième siècle, la situation est préoccupante du fait de l'enchaînement de plusieurs saisons médiocres, qui ont vu les populations devenir de plus en plus affamées, et les stocks éventuels fondre comme peau de chagrin.

Les conditions météorologiques sont particulièrement désastreuses, du fait de pluies trop abondantes en été, et d'hivers très rudes, marqués par des températures descendant largement en dessous de zéro (on peut atteindre à la campagne les -25 °C).

À la veille de la grande famine, l'année 1693 s'est déjà avérée catastrophique : un pain vendu aux Halles peut alors coûter à un ouvrier jusqu'à une journée de salaire. Le peuple subit d'importantes privations avant de devoir affronter un hiver glacial qui commence à faire d'énormes dégâts parmi les plus affaiblis. Pire encore : le printemps qui suit est désespérément sec, contrastant fortement avec les importantes précipitations qui avaient marqué les années précédentes, et cette sécheresse s'avère dramatique pour les récoltes à venir. Dans les campagnes, la perspective de littéralement mourir de faim met une partie de la population sur les routes, dans le vain espoir de trouver plus de stocks dans des régions avoisinantes.

Mais le problème est généralisé, et les paysans errants ne font que repousser la fatalité : ils sont nombreux à s'asseoir sur le bord des routes et chemins pour ne jamais plus trouver la force de se relever. La situation est encore plus préoccupante dans les villes que dans les campagnes, du fait des difficultés d'approvisionnement et de l'absence d'empressement de la part des producteurs de céder leur moyen de subsistance aux citadins à travers le territoire. La possibilité de soulèvements populaires face à l'absence de grain – qui ne touche pas à titre égal toutes les classes de la population – amène cependant le pouvoir royal à insister pour obtenir un approvisionnement, même faible, pour la capitale et les autres villes du royaume, afin d'éviter les troubles.



D'autres mesures sont prises très rapidement, face au désespoir et la grogne qui agitent les faubourgs citadins. On engage des « chasse-gueux », chargés d'expulser manu militari les pauvres de Paris comme des autres grandes villes de France. Livrés à eux-mêmes, dans un territoire qui ne leur donne aucun espoir de survie, ces ostracisés n'hésitent pas à s'attaquer aux champs de blé encore vert, et on doit également engager des hommes chargés de surveiller les récoltes pour éviter qu'elles ne soient dévorées sur pied. Voilà à quelles extrémités en arrivent ceux qui connaissent cette terrible période.

L'été qui arrive voit les gueux se réfugier dans les forêts et essayer de vivre de leurs fruits, de glands et de plantes, tandis qu'on n'hésite pas à se nourrir des bêtes mortes, chiens comme chevaux, même lorsque leurs cadavres sont putréfiés depuis un certain temps.

La multiplication des cadavres sur les routes, ajoutée à la chaleur qui anime l'été 1694, fait flamber des épidémies (dysenterie, typhoïde, etc.) qui viennent accentuer la mortalité de cette période cauchemardesque.

Au final, c'est plus d'un million et demi de personnes qui sont emportées des conséquences directes ou indirectes de cette famine, soit 7 % de la population française d'alors.



Le « tapissier de Notre-Dame »

L'homme qui se cache derrière ce surnom d'artisan n'exerce pas du tout la profession de tapissier, tout comme il n'a jamais officié dans la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

François-Henri de Montmorency-Luxembourg est un chef de guerre, un maréchal de France qui commande régulièrement les troupes de Louis XIV. Ce sobriquet lui vient de sa capacité à remporter les drapeaux ennemis sur le champ de bataille, dont il vient « tapisser » Notre-Dame (il est de coutume à l'époque de suspendre ces étendards, signes de victoire, dans la cathédrale).



De Montmorency connaît une carrière militaire brillante, mais son parcours est largement semé d'embûches, et ses rapports avec le roi restent délicats pendant très longtemps. Cet état de fait remonte sûrement à ses origines comme à ses fréquentations, qui en font un « ennemi » naturel de la Couronne dès son plus jeune âge.

En effet, son père, le comte de Bouteville, a été exécuté sur ordre de Louis XIII pour s'être battu en duel en place publique et en plein jour, au mépris de l'interdiction royale qui frappe alors cette pratique.

Son cousin n'est autre que le prince de Condé. Élevé à ses côtés, de Montmorency lui reste fidèle pendant la Fronde, partageant ses succès comme ses déboires, puis son exil. Ainsi commence-t-il sa vie sous les plus mauvais auspices, se mettant à dos un souverain dont le nom restera dans l'histoire pour son absolutisme et l'intransigeance avec laquelle il privera petit à petit l'aristocratie de sa puissance.

Cependant, le retour en France de Condé lui permet de bénéficier également de la grâce royale qui le touche. Il combat sous les ordres du prince pendant la guerre de Dévolution et s'illustre suffisamment pour que Louis XIV lui donne le commandement de troupes pendant la guerre de Hollande. Le roi n'a aucun motif de le regretter : le comte, devenu duc par un mariage avantageux, bat le prince d'Orange à Woerden et protège la retraite royale jusqu'à Maastricht en tenant front à une armée de 70 000 soldats avec seulement 20 000 hommes sous ses ordres.

Ce pourrait être le début d'un retour en grâce qui le placerait au firmament de l'appareil d'État français. Le duc est d'ailleurs nommé maréchal de France

suite à ces exploits (en 1675), mais il est dit que son existence rocambolesque n'a pas connu son dernier rebondissement.

En effet, moins d'un an après éclate l'Affaire des poisons. L'ascension du duc n'a pas fait que des heureux, et les jalousies se sont accumulées sur sa route. Louvois, ministre du roi, qui cherche à gagner en influence et joue déjà de cette affaire pour gêner Colbert, parvient à associer le nom du maréchal à ce scandale en arguant de la passion qu'a professée celui-ci pour l'alchimie quand il était plus jeune.

Tout d'un coup, de Montmorency devient un intrigant potentiel, qui use du poison pour éliminer ses ennemis et monter les échelons jusqu'au pouvoir. Il est même enfermé à la Bastille quelque temps, avant que l'influence de ses proches ne parvienne à le faire libérer. Il est cependant ostracisé pendant un temps, assigné sur ses terres avec interdiction de s'en éloigner. Le roi se défie de lui, et il faudra presque une dizaine d'années avant que ses talents militaires ne viennent lui offrir une nouvelle chance de revenir en odeur de sainteté à la cour.

En 1688, la guerre de la ligue d'Augsbourg est déclarée : quel autre chef de guerre pourrait mener les troupes de Louis XIV, si ce n'est celui qui s'est avéré être le plus fin stratège de sa génération ? Opposé au prince d'Orange, il le défait plusieurs fois au cours de batailles épiques, grandissant encore sa légende. Au point d'ailleurs de provoquer des haines dans les rangs adverses, du fait des exactions que peuvent mener ses troupes victorieuses sur le champ de bataille.

La réputation sulfureuse qui est la sienne du fait de l'Affaire des poisons amène les soldats ennemis à lui prêter des pouvoirs proprement diaboliques.

En réalité, sa légende lui survit plus longtemps qu'en France dans les pays comme les Pays-Bas ou l'Allemagne, du fait de la grande méfiance et de la peur qu'il a pu provoquer. Il est même souvent comparé là-bas au docteur Faust et suspecté d'avoir pactisé avec le diable.

D'un autre côté, s'il réussit enfin à obtenir en France la reconnaissance populaire pour ses succès, il n'obtient chez le roi qu'une cordialité distante, ne parvenant jamais à se défaire de sa défiance.

Parallèlement, et du fait de la soumission qu'il a bien voulu montrer à la personne royale pendant les années de sa carrière militaire, il est sujet au mépris des autres aristocrates, qui voient en lui l'image de cette capitulation face à un pouvoir monarchique impitoyable.

Il meurt en 1695, à l'âge de 66 ans, figure contrastée qui a réussi à s'élever par la force de son talent pour les armes sans jamais pouvoir se départir totalement des limitations liées à son statut.



Une journée dans la vie d'un courtisan

Pour donner une idée de la vie des courtisans au château de Versailles, il faut tout d'abord définir les différentes catégories auxquelles ils peuvent appartenir.

Le critère de jugement qui permet de les distinguer le plus clairement est lié à la question du logement : dorment-ils à Versailles ou doivent-ils faire des allers-retours depuis Paris chaque jour ? Les membres de la famille royale ou les officiers de la Couronne les plus importants disposent carrément d'hôtels particuliers dans Versailles même, ce qui leur permet de garder une certaine indépendance pour ce qui est de leurs allées et venues.



Les courtisans les plus chanceux sont logés dans le château lui-même (ce sont les « logeants »), soit par faveur royale, soit parce qu'ils y remplissent une fonction ou une charge qui rend leur présence obligatoire. Quant à ceux qui n'ont pas cette chance, mais dont la présence à la cour reste une nécessité pour vivre, on les appelle les « galopins » : ils sont obligés de se présenter au château chaque jour au terme d'un voyage peu agréable en calèche ou en carrosse, qu'ils devront répéter le soir même.

Ces différentes positions font l'objet de nombreux conflits, convoitises et jalousies. Certaines charges peuvent s'acheter pour obtenir le statut de logeant, mais elles se négocient souvent à prix d'or et ne concernent que les plus grandes fortunes.

Mais pénétrer le sacro-saint des logeants n'est pas tout : entre les différents invités qui peuvent s'installer au château ne règne pas l'égalité. La préséance selon le statut social et la fonction attribuée s'exerce également pour déterminer le choix de l'appartement tout comme celui du mobilier fourni par le garde-meuble du roi.



Les galopins se précipitent chaque matin avant l'aube dans leurs attelages pour rejoindre Versailles à temps et assister avec les logeants au grand lever[1], cérémonie extrêmement codifiée qui leur permet d'apparaître et de se faire voir, élément essentiel à la cour (il est toujours possible d'attirer le regard du roi par la majesté de son port ou l'élégance de ses parures).

Au total, ils sont entre 3000 et 10 000 par jour à venir peupler le palais et à orbiter dans les parages du monarque dans l'espoir de pénétrer son entourage le plus proche.

Certains courtisans particulièrement chanceux peuvent voir arriver le jour où ils auront droit à une audience particulière avec le roi, synonyme en général de changement de fortune. Pour les autres, la journée se déroule au rythme des activités royales, suivies de loin et dans l'attente : un des aspects peu connus de cette vie de cour tient dans l'ennui qu'elle peut susciter, en dehors des moments fatidiques où il faut paraître avec conviction pour essayer d'attirer l'attention du roi. Le repas servi à la table royale en est une occasion : les privilèges qui s'appliquent par ailleurs ont également cours ici, et il faut batailler ferme pour obtenir une place d'invité royal. Pour ceux qui n'ont pas cette chance, le repas est payant. Il faut négocier les restes des tablées à prix d'or ou s'esquiver discrètement pour aller dans une auberge des alentours.

L'un des moments de ces longues journées que tous attendent avec impatience est celui où l'on fait appartement : dans l'un ou l'autre des grands appartements de Versailles, sous l'égide du roi qui se place en maître de cérémonie, on organise des soirées festives au cours desquelles on danse et on joue beaucoup. Aux cartes, aux dés, des fortunes se font et se défont chaque jour, d'autant que les courtisans n'attendent pas nécessairement d'être dans les appartements pour s'adonner à ces jeux de hasard.

Il faut dire que ces jeux s'apparentent pour beaucoup purement et simplement à une manière de gagner leur vie. En effet, les courtisans sont confrontés à une problématique très contraignante : comment faire pour hanter le palais royal en permanence, renoncer par là même à toute autre activité et maintenir le train de vie que cette présence requiert (entre les trajets, les parures, le gîte et la nourriture) ?

Certains voient la solution dans ces jeux où l'on parie des fortes sommes,

jusqu'au sein de la famille royale. Pour d'autres, moins téméraires, il est plus loisible de faire des affaires : c'est ainsi que le palais royal devient l'un des lieux principaux où faire avancer ses entreprises et ses menées financières. Le vaste système de préséance est lui-même l'objet d'un négoce acharné.

Parvenir à occuper une place à la cour peut devenir une vertu monnayable en elle-même. Chaque jour, il faut approcher les bonnes personnes, négocier les influences, se tenir au courant de tout ce qui se passe.

Obtenir un renseignement précieux en priorité peut s'avérer un trésor inestimable (par exemple, la vacance prochaine d'une charge ou les désirs des uns et des autres qui les rendent à même d'être approchés pour échanger des bons procédés).

Tout se paye, tout s'achète, et tout le monde veut quelque chose à la cour. Dans ce panier de crabes, la survie quotidienne est une affaire à mener à plein temps. Comme le dit Mme de Motteville :

La maison des rois est comme un grand marché, où il faut nécessairement aller trafiquer pour le soutien de la vie et pour les intérêts de ceux auxquels nous sommes attachés par devoir ou par amitié.

Certains profitent de cet état de fait pour connaître des ascensions fulgurantes, du fait de fortunes bâties plus ou moins légitimement. L'avantage que leur procurent leurs deniers sonnants et trébuchants est inestimable : ils peuvent se permettre d'acheter des charges à prix d'or, qu'ils négocient ensuite en termes d'influence.

D'autres voient en ce fonctionnement souterrain de la cour une formidable opportunité pour nager en eaux troubles et tenter des aventures financières téméraires. Il n'est pas rare de se retrouver ruiné du fait des agissements indéliçats de ce genre de personnages.

Le roi pourrait bien sûr sévir pour arrêter ce petit jeu dont il n'est absolument pas dupe, mais en réalité cette situation l'arrange bien : elle maintient dans son orbite et sous son contrôle les personnages les plus importants du royaume, puisque les carrières comme les destinées se font et se défont dans le secret des couloirs du palais.



Les impôts, déjà !

Que ceux qui pensent que le niveau de complexité de l'imposition aujourd'hui représente une figure inédite dans l'histoire de notre pays se détrompent : la fiscalité qui frappe nos ancêtres est tout aussi inextricable et procède souvent de couches régulièrement rajoutées selon les besoins pressants qui se font sentir en cas de conflits ou de manque de liquidités pour l'État.



Ainsi, au début du règne de Louis XIV, ses sujets doivent déjà s'acquitter auprès de l'Église de la dîme et du casuel. Ils doivent verser aux seigneurs locaux les banalités, le cens et le champart. Enfin, ils doivent adresser au roi la gabelle (impôt sur le sel), le minage (impôt sur le grain) et la taille.

La taille est un impôt direct, normalement conditionné aux revenus ou aux biens possédés, mais son calcul réel est pour le moins hasardeux, et de nombreuses classes aisées (nobles, bourgeois, Église) s'en trouvent exemptées dans les faits.

Louis XIV est un souverain belliqueux, qui n'hésite pas à se lancer dans des conflits armés avec tous ses voisins pour assurer le rayonnement de la France : le seul problème est qu'il place par ce biais le pays dans des situations financières délicates.



En 1694, alors que la guerre de la ligue d'Augsbourg bat son plein, les caisses de l'État sont vides. Le déficit budgétaire est même de plusieurs dizaines de millions de livres tournois, somme faramineuse pour l'époque.

L'administration royale a déjà eu recours à tous les expédients habituels pour y remédier – notamment faire fondre l'argenterie royale –, mais rien n'y fait : il faut créer un nouvel impôt.

Louis XIV va en profiter pour réintroduire parmi les imposables ceux qui avaient réussi à se dégager de cette obligation à force de manigances. La capitation est instaurée en 1695 et elle s'applique par foyer : elle est la même pour une famille de deux personnes que pour une de huit. Elle est surtout calculée en fonction de classes, au nombre de 22, qui permettent de différencier les tranches de revenus : les plus riches appartenant à la première classe auront à s'acquitter d'un impôt de 2000 livres ; ceux qui émargent à la dernière classe n'auront que 20 sous à payer.

Ces 20 sous peuvent cependant représenter une petite fortune pour les journaliers ou manœuvres qui constituent cette classe déshéritée et vont s'empresseur auprès de leur curé, seul à même de certifier qu'ils sont trop pauvres pour être ponctionnés de cette somme.

Les nobles comme les bourgeois sont quant à eux mis à contribution beaucoup plus sévèrement qu'auparavant. Ce système introduit de plus une autre nouveauté : bourgeois et aristocrates se retrouvent pour la première fois sur un pied d'égalité, le seul facteur discriminant en la matière étant constitué par l'importance des revenus de chacun.

C'est encore un moyen pour Louis XIV de diminuer l'influence de la noblesse, contre laquelle il garde une dent depuis la Fronde. Ainsi, comme le disent François Bluche et Jean-François Solnon :

Le tarif de l'impôt de capitation de 1695 confirme donc ce que savent déjà les lecteurs attentifs de Dangeau et du marquis de Sourches : par la volonté délibérée du roi, il est assuré, depuis 1661, qu'un ministre compte bien plus qu'un duc. [...] Le second ordre ne réapparaît qu'en tête de la classe VII, avec « les marquis, comtes, vicomtes et barons ». Il s'agit là des titulaires de fiefs de dignité (dans la pratique, on taxa aussi bien les innombrables bénéficiaires de titres de courtoisie). Le tarif les écrase, les lamine en quelque sorte ; et leur écrasement même montre l'étonnante compétence du rédacteur. Là où un Charles Loyseau et les autres vieux juristes compilateurs, totalement ignorants de l'actualité, multipliaient les distinctions inutiles et les définitions anachroniques, mettant de la sorte le marquis de Carabas au-dessus du vicomte de Turenne, le tarif reconnaît que les gentilshommes français sont égaux, une fois détachés, comme il l'a fait, les ducs et les cordons bleus[2].

La préséance interne à la noblesse elle-même est là aussi atténuée, empêchant les nobles de se faire des idées quant aux ambitions qu'ils peuvent nourrir à l'échelle du destin du pays.

La capitation n'est pratiquée que trois ans, le temps pour la guerre de se terminer, avant d'être suspendue le 1er avril 1698. Elle est cependant relancée en 1701 du fait de la guerre de la Succession d'Espagne (même cause, même conséquence) et cette fois elle sera maintenue jusqu'à la Révolution.

Si la capitation représente une certaine amélioration des conditions d'équité

dans l'imposition, elle ne s'applique pas au final avec autant de justice que ce que l'on pourrait croire, dans le sens où elle représente, au moment de son arrêt en 1791, presque un dixième du revenu des plus pauvres contre un quatre-vingt-dixième du revenu des plus riches[3].

L'impôt du dixième est l'autre innovation fiscale que l'on doit à Louis XIV. Instauré en 1710 pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il part lui aussi d'une logique louable : celle de vouloir simplifier et unifier les différents impôts qui touchent les Français.

Si l'intention est intéressante, dans les faits, cet impôt vient se surajouter aux précédents pour faire crouler littéralement les Français sous les contributions.

Le dixième s'applique à tous les revenus (fonciers, mobiliers, de l'artisanat comme de l'industrie) et même aux recettes touchées par l'Église grâce à son propre système de fiscalité. Les membres du clergé s'empressent d'ailleurs d'aménager le versement de leur cotisation en substituant à l'obligation qui leur est faite un système de « don gratuit » : une forme de contribution volontaire qui leur permet de négocier directement avec l'administration royale, et dont le montant est très variable en fonction des années.

Le dixième est aussi créé dans le but d'imposer les « rentes constituées », système de crédit de l'époque qui échappe jusque-là à toute forme de taxation. Une nouvelle fois, Louis XIV veille à ne pas laisser se constituer de niches où argent et pouvoir pourraient s'accumuler sans que l'État en profite.

Le dixième est transformé après la mort du Roi-Soleil (en 1749) en vingtième, année où il devient également permanent. Comme nombre de taxes, il a été présenté aux contribuables comme un expédient provisoire avant d'être gravé dans le marbre du fait de l'habitude acquise.



La révolte des Lustucru

Il est dit que les habitants du Boulonnais, sévèrement réprimés par Louis XIV qui comptait faire d'eux un exemple, en connurent une telle stupéfaction qu'il leur en vint un tic de langage : ils allèrent s'interpellant les uns les autres en s'exclamant « L'eusses-tu cru ? », au point qu'une pièce de théâtre adaptée de leur triste sort fut baptisée de la sorte et que cette expression en est restée.

Légende ou réalité, cette anecdote rend sensible l'anéantissement d'une résistance qui avait pourtant pour elle une certaine légitimité, du fait de la violence du changement de statut qui frappe les habitants de cette région du Nord en 1662.

Tout commence par une transaction commerciale entre grandes puissances : Louis XIV rachète aux Anglais la place forte de Dunkerque, qui a été regagnée sur les Espagnols quelque temps plus tôt.

Auparavant, le Boulonnais a toujours bénéficié d'un statut particulier, ses habitants étant exonérés d'impôts en échange de la surveillance dont ils doivent s'assurer des frontières du pays.

Pour ce faire, ils accueillent en hiver une garnison de soldats, mais celle-ci provoque des troubles parmi la population, et les Boulonnais décident de racheter au roi leur tranquillité hivernale contre 40 000 livres annuelles.

Cet arrangement, qui était censé durer seulement le temps que les troubles aux frontières de la France se calment, est dénoncé par les Boulonnais dès que la paix s'installe durablement, mais la réponse du roi ne se fait pas attendre : non seulement il maintient cet impôt déguisé de 40 000 livres, mais il demande son paiement immédiat, ainsi que celui du « don gratuit » du diocèse local (30 000 livres). Il ne fait pas bon contester l'autorité du Roi-Soleil, comme il le dit lui-même dans ses mémoires à propos de cette décision :

Je la leur imposais seulement pour leur faire connaître que j'en avais le pouvoir.

Les Boulonnais perçoivent ce brusque revirement comme une injustice et comme le préambule à l'annulation de privilèges qu'ils ont connus sur de nombreuses générations (depuis le règne de Louis XI).



La révolte ne tarde pas à se faire sentir et à s'organiser. D'abord menée par quelques paysans qui s'opposent frontalement aux soldats envoyés par le roi pour faire respecter ses décisions, elle gagne de l'ampleur rapidement : de 200 hommes entraînés dans un mouvement populaire improvisé, elle grimpe rapidement à 3000 habitants de la région qui s'organisent pour repousser les soldats du roi.

Les révoltés sont pour leur majorité des paysans : il faut dire qu'à la problématique régionale se greffe une question de classes qui ne fait rien pour faciliter les choses.

En effet, les nobles et les membres du clergé sont exemptés de la participation à cette cagnotte hivernale de 40 000 livres, et le « don gratuit » est récupéré par l'Église auprès de ses fidèles. Les simples paysans payent ainsi deux fois un impôt dont ils sont censés être exempts et voient les nobles se prélasser dans des richesses que personne ne leur conteste.

Cette révolte est l'occasion de régler quelques comptes, et les nobles et les curés locaux, comme le dénommé Leboeuf, ne doivent leur survie qu'à la promptitude avec laquelle ils prennent la fuite face à cette foule enragée.

Louis XIV ne peut évidemment pas tolérer cette rébellion et il charge Charles III, duc d'Elbeuf, de la mater par tous les moyens qu'il jugera nécessaire. Le duc se rend sur place fort d'une importante troupe en armes et rencontre une certaine résistance, mais les paysans n'ont pas la guerre pour métier, et il les traque bientôt dans leurs positions. Il écrit ainsi au roi que ses bataillons avaient forcé *mille de ces misérables qui étaient dans un village, fort bien barricadés* et les avaient obligés à se retirer dans le château d'Hucqueliers où [ils les ont] *pris à discrétion*.

Ce que la lettre ne dit pas, c'est que cette reddition a été obtenue avec la promesse ferme d'épargner les paysans révoltés, mais, à peine les hommes désarmés, la belle promesse s'évanouit, et ils sont tous enfermés, nombre d'entre eux suppliciés.

Elbeuf décide de faire un exemple avec quatre d'entre eux. L'un des quatre sera tiré au sort et gracié à condition de pendre les trois autres. C'est finalement un homme nommé Lambert qui gagne ce funeste privilège et s'acquitte de sa tâche devant tous les habitants de la région.

Il faut croire que notre époque n'a pas le monopole du politiquement correct : suite à cette démonstration de force, Michault, un conseiller d'État, est envoyé sur place pour mener l'enquête sur la révolte avant de prendre des décisions en conséquence. Cet apparent désir d'équité est cependant saqué dès le début par les instructions claires que Michault reçoit de la part de Colbert :

Avant tout jugement, il fallait punir au moins douze cents hommes et dans ce nombre choisir les plus valides de manière qu'ils puissent faire un service utile sur les galères de Sa Majesté.

Il faut dire que le ministre comme le roi voient en cette révolte l'occasion de casser les privilèges restant aux Boulonnais. Ainsi, Colbert continue dans une de ses lettres à Michault :

Je dois vous dire en secret que cette révolte pourrait bien faire naître au Roi la pensée d'annuler tous les privilèges de tous les Boulonnais qui sont fort grands, les peuples étant exempts de tailles, aides, gabelles et généralement de toutes sortes d'impositions ; c'est pourquoi il est d'une très grande conséquence que vous dirigiez vos informations et procédures, en sorte qu'il soit évident que Sa Majesté aura beaucoup de raisons et de justice d'exécuter cette pensée, en cas qu'Elle s'y détermine entièrement, ce que je ne doute point que vous ne fassiez aisément, et par la qualité de la chose en soi qui vous fournira assez de matière pour tourner ainsi, et par votre adresse et la facilité que vous avez de donner aux affaires, la face que l'on souhaite.

Michault prend donc ses décisions en conséquence, atténuant même les demandes du ministre en ne condamnant, sur les 3000 ayant pris part à la révolte, « que » 476 hommes aux galères à perpétuité et en ôtant au Boulonnais ses derniers privilèges.

Louis XIV aura beau jeu, en passant à Boulogne quelque vingt ans plus tard, de gracier ceux parmi ces condamnés qui auront eu la chance de survivre jusque-là.

Une nouvelle fois, le pouvoir royal s'est abattu, parfaitement inflexible.



Ninon de Lenclos, courtisane scandaleuse mais écoutée du roi

Il est des destins extraordinaires qui hissent certaines personnes au firmament, bien qu'elles n'aient respecté aucune des règles qui valent pour le reste de la société (ou peut-être à cause de cela, et de l'attendrissement que provoque cette effronterie, associée bien entendu à d'autres formes de charmes plus immédiatement ensorcelantes). C'est le cas de Ninon de Lenclos, qui commence à défrayer la chronique dès son plus jeune âge.



Anne « Ninon » de Lenclos naît en 1620 à Paris. Elle est la fille d'Henri de Lenclos, gentilhomme tourangeau, et de Marie-Barbe de La Marche. Sa mère tire rapidement parti des dispositions extraordinaires qu'elle semble présenter au luth comme pour les choses de l'esprit. Elle promène son enfant prodige dans tous les salons pour la faire jouer de cet instrument ou réciter du Montaigne, parler en espagnol ou en italien, ou s'entretenir des dernières théories scientifiques avec des convives stupéfaits.

Sa mère perd cependant rapidement son ascendant sur cette enfant qui ne s'en laisse pas conter et prend un premier amant à l'âge de 16 ans.

Lorsque sa mère trépassé, quelque six ans plus tard, la réputation de Ninon de Lenclos n'est plus à faire : à son talent reconnu de femme de lettres et d'esprit s'est additionnée une autre forme de renommée beaucoup plus sulfureuse de libertinage endiable.

Ninon est une grande séductrice, qui accumule les amants, au point que le scandale n'est jamais loin. Bien qu'elle soit pour cette raison tenue à l'écart des salons parisiens, Ninon ne s'en formalise pas, et pour cause : au nombre des victimes de ses charmes, elle va bientôt pouvoir ajouter le Grand Condé, le maréchal d'Estrées ou encore François de La Rochefoucauld.

Elle a une aventure plus longue et continue avec Louis de Mornay, proche d'un Louis XIV alors encore bien jeune (il n'a qu'une quinzaine d'années).



De Mornay est bien en cour pour le panache dont il fait preuve et son comportement de séducteur impénitent. Confronté à Ninon l'irrésistible, il tombe immédiatement sous son charme et « l'enlève » sur ses terres, pour une aventure qui défraye les chroniques parisiennes (de Mornay est marié à une vieille héritière). De leurs trois ans d'union naîtra un fils, destiné à devenir le chevalier Louis de La Boissière, qui s'illustrera plus tard dans la marine.

C'est à cette époque que le roi commence à porter une attention plus soutenue à la charmante Ninon, bien qu'il n'entretienne pas de liaison avec elle. Il faut dire qu'elle ne s'illustre pas uniquement par ses mœurs outrageuses. Son avis est tenu en considération par un grand nombre de personnes, dont Molière lui-même, qui la fréquente et lui demande de corriger la première version de *Tartuffe*.

Si le roi la tient en haute estime, ce n'est pas le cas d'Anne d'Autriche, sa mère, qui la fait enfermer quelque temps dans un couvent du fait de son comportement scandaleux lui attirant l'hostilité des dévots.

En vieillissant, Ninon ne perd ni de sa verve ni de son charme. À 37 ans, elle décide d'ouvrir son propre salon rue des Tournelles, à Paris. C'est un succès, couronné une dizaine d'années plus tard par sa propre admission dans un salon encore plus prestigieux, celui de Marguerite de la Sablière.

Côté amours, Ninon continue d'enchaîner les conquêtes. On lui prête même une aventure avec l'abbé de Châteauneuf le jour de ses 77 ans. Une anecdote qui circule à son sujet, dont le fond semble avéré, même si sa fin varie selon les versions, situe bien le potentiel de séduction absolu qu'on lui prêtait à cette époque : de ses amours avec Gourville, un serviteur de Condé, elle a eu un enfant dont son père a pris la charge, l'emportant aux Pays-Bas pour l'y élever lors de l'exil forcé de son maître. L'enfant revient en France bien plus tard, en 1661.

Devenu jeune homme, il fréquente les cercles parisiens et tombe en pâmoison pour cette femme d'âge mûr, au point de lui faire la cour assidûment.

Ignorante de son identité, Ninon de Lenclos le repousse comme elle le fait régulièrement de jeunes gens qui tombent en admiration devant elle, mais il insiste.

Tant et si bien qu'elle finit par lui donner un rendez-vous secret qui résonne aux oreilles du prétendant comme la satisfaction à venir de ses désirs. Mais il s'ouvre de ses plans à son gouverneur, qui seul connaît la vérité. Ce dernier écrit en urgence un courrier qu'il fait porter à Ninon, l'avertissant de la situation.

Quand le jeune homme arrive, elle le prie de prendre connaissance du courrier qu'elle vient de lire. Elle le laisse seul, par pudeur pour la peine qu'il risque d'en concevoir, mais, quand elle revient, il gît, transpercé par sa propre épée : il n'a pu supporter d'apprendre cette étonnante vérité. Ninon est effondrée.

Sa douleur fut d'autant plus grande qu'elle n'osa en découvrir la véritable cause en ce temps-là. Mais elle l'avoua dans la suite à ses amies, et le fait est aussi certain qu'extraordinaire[4].

Il existe d'autres versions de cette même histoire selon lesquelles le fils disparu est parfaitement conscient de courtiser sa mère, mais n'en persiste pas moins.

Pour ajouter à sa légende, Ninon de Lenclos, peu avant de s'éteindre paisiblement à 85 ans, se fait présenter le jeune Voltaire, alors âgé de 11 ans, dont on attend les plus grandes choses. Par testament, elle lui fait don de 2000 livres tournois afin d'aider à parfaire son éducation.



L'art du miroir grâce à l'espionnage industriel

En 1665, Colbert se retrouve confronté à de graves difficultés comme souvent durant son passage à la tête des affaires de notre pays, et il est obligé de raisonner au plus serré les dépenses de l'État pour ne pas risquer l'effondrement budgétaire. Il vient de prendre la place de Fouquet, qu'il a largement accusé d'utiliser l'argent du royaume à des fins personnelles, et se doit d'offrir une gestion plus satisfaisante.

Il cherche à la fois à favoriser l'industrialisation du pays comme à limiter ses frais et déficits par rapport à l'extérieur. Et il identifie rapidement l'une des sources récurrentes de ce déficit à la grande consommation que fait la France de miroirs, dont le procédé de fabrication est un secret gardé jalousement par les Vénitiens.

Colbert se fait rapidement une obsession de trouver un moyen de couper court aux 30 000 livres tournois de dépense que cette dépendance occasionne chaque année. Il tente dans un premier temps de faire espionner les Vénitiens dans leur fief même, mais la manœuvre s'avère peu fructueuse (l'île de Murano où sont fabriqués les miroirs offre un rempart naturel contre la curiosité française).



Qu'à cela ne tienne, il approche alors les ouvriers travaillant dans les miroiteries et leur offre des ponts d'or et des avantages mirobolants pour qu'ils consentent de venir en France.

Certains acceptent, mais les choses ne se passent pas exactement comme Colbert l'avait prévu. Alors qu'il vient de créer la Manufacture royale des glaces de miroir de Venise, rue du Faubourg-Saint-Antoine, il apprend par Nicolas du Noyer, à qui la charge de la production de ces miroirs a été confiée, que les ouvriers vénitiens renâclent à livrer leurs secrets de fabrication et s'arrangent pour œuvrer dans la plus grande discrétion en usant de toute une série de prétextes.

Colbert, qui sait à quel point l'avenir de la miroiterie en France est dépendant de la bonne volonté de ces ouvriers, décide de prendre son mal en patience et de guetter une occasion de déjouer la méfiance des Vénitiens sur le long terme.

Il ne reste pas passif pour autant : il charge Richard Lucas de Nehou, gentilhomme qui semble avoir déjà quelque succès dans la fabrication de miroirs, d'ouvrir un atelier « clandestin » à proximité de Paris pour mener des expérimentations et essayer de copier les méthodes venues d'Italie sans que les ouvriers s'en aperçoivent.

Le site de Tournlaville est finalement choisi pour ses qualités naturelles : situé au milieu d'une forêt et au pied d'une rivière, il ne manque ni du bois ni du sable qui entrent dans le procédé de fabrication.

L'espionnage va bon train, et les premiers essais fructueux ont lieu en 1666. Les miroirs obtenus sont de qualité tout à fait comparable à ceux de la capitale de la Vénétie. Mais la production française souffre de sa nouveauté face à une glace produite à Murano selon une tradition ancestrale. Colbert a beau écrire à un homologue italien, en 1673, *Nos glaces sont maintenant plus parfaites que celles de Venise*, il est temps de prendre des mesures efficaces pour assurer la promotion de cette fierté française.

Colbert interdit l'importation de miroirs vénitiens et parallèlement prépare avec l'accord du roi le projet qui va permettre de mettre en avant ce savoir-faire de manière grandiose – comme toujours avec le Roi-Soleil. Il s'agit de la célèbre galerie des Glaces du château de Versailles.

Conçue par l'architecte Jules Hardouin-Mansart et construite entre 1678 et 1684, elle fait 73 mètres de long, 10,5 de large, pour un total de 357 glaces. Ce grand œuvre n'est pas économe en vies humaines, puisque le travail par soufflerie est extrêmement dangereux et toxique pour les ouvriers qui s'en chargent.



Il faudra attendre encore pour que Louis Lucas de Nehou, le neveu du miroitier de Tournlaville, mette au point une méthode révolutionnaire de fabrication, appelée « coulage sur plaque », qui permet de fabriquer des glaces beaucoup plus facilement et sans danger.

Mais ce nouveau procédé attire les convoitises et soulève un nouveau problème inattendu. Il existe toujours officiellement deux miroiteries, l'une sur le premier site parisien, l'autre à Tournlaville. Louvois succède à Colbert, et l'équilibre qu'il met en place se transforme.

Un nouveau venu, Abraham Thevart, obtient d'ailleurs la direction du site

de Paris en clamant avoir découvert un procédé du même ordre. En réalité, il appelle à ses côtés Louis Lucas de Nehou et lui donne le champ libre pour expérimenter sa technique, qu'il a du mal à imposer en raison de la défiance naturelle qui s'installe face à toute nouveauté.

La prédominance de sa méthode va amener le roi à formuler une ordonnance pour réunir les deux miroiteries à Paris. Louis Lucas de Nehou fabrique quatre énormes glaces qui sont installées à leur tour dans la galerie des Glaces du château de Versailles. Il insiste ensuite pour que le site de fabrication soit déplacé hors de Paris, qui présente l'inconvénient de nécessiter le transport des matières premières sur de grandes distances et d'augmenter grandement le coût de fabrication.

C'est le site de Saint-Gobain qui est finalement choisi : il donne sur un bois et sur l'Oise et offre ainsi les conditions parfaites pour fabriquer ces glaces qui feront dès lors la fierté de la France.



Le Nôtre : jardinier bonhomme ou courtisan arrogant ?

Le jardinier qui a marqué de son empreinte non seulement son siècle et celui de Louis XIV, mais aussi son art même – au point qu’il y eut un avant et un après Le Nôtre – est un personnage contrasté, dont on a bien souvent voulu décrire l’image d’un saint ou tout au moins d’un homme entièrement dévoué à son art, respecté pour sa maîtrise et presque retiré des choses de ce monde.

Sa simplicité est tout aussi légendaire que sa capacité à transformer des terrains marécageux en formidables jardins géométriques aux perspectives claires et dégagées, créant la rupture avec les influences antérieures, qui datent de la Renaissance. De nombreuses anecdotes circulent d’ailleurs à son sujet, montrant comment, l’âge venant, il a su devenir le familier des princes de ce monde.



Ainsi, on raconte que, bien que courtisan accompli, il ne cherche pas à se placer outre mesure, évite les intrigues et ne doit sa réussite qu’à la qualité de son travail. Mieux encore, son statut de courtisan assidu ne l’empêche pas de tenir tête au roi lui-même, de discuter avec lui quasiment en égal. D’ailleurs, le roi est un grand amateur de sa compagnie et aime à lui demander son avis sur tout.

Il est vrai que Louis XIV reconnaît la valeur du talentueux jardinier en l’anoblissant alors qu’il a 64 ans et en lui décernant l’ordre de Saint-Michel (d’ordinaire réservé aux écrivains et aux artistes) et celui de Saint-Lazare.

Le roi veut même l’obliger à prendre des armoiries, ce à quoi Le Nôtre répond qu’il a déjà « *trois limaçons surmontés d’une pomme de chou* ». Louis XIV a suffisamment d’humour pour prendre cette plaisanterie au pied de la lettre et faire composer des armoiries de cette forme au jardinier des rois.

Saint-Simon raconte carrément qu’un *mois avant sa mort, le roi, qui aimait à le voir et à le faire causer, le mena dans ses jardins, et à cause de son grand âge, le fit mettre sur une chaise que des porteurs roulaient à côté de la sienne et Le Nôtre disait là « Ah ! Mon pauvre père, si tu vivais et que tu puisses voir un pauvre jardinier comme moi, ton fils, se promener à côté du plus grand roi*

du monde, rien ne manquerait à ma joie ».

Une autre anecdote circule le concernant qui permet de comprendre l'échelle de son rayonnement international de son vivant. Invité dans toutes les cours d'Europe, il est convié par le roi à visiter l'Académie de France à Rome pour s'assurer notamment de la qualité de l'enseignement qui y est délivré.

Le pape Innocent XI est informé de sa visite et demande à le rencontrer. Le Nôtre accepte volontiers son invitation et se voit proposer par le souverain pontife la réfection de tous ses jardins. Une fois encore, le jardinier exprime verbalement la joie que lui fait cette rencontre prestigieuse : *« Je ne me soucie plus de mourir puisqu'à présent, j'ai devisé familièrement avec les deux plus grands hommes du monde, Votre Sainteté et le Roi mon maître. »* Ce à quoi le pape rétorque : *« Votre roi est un grand prince victorieux, moi je ne suis qu'un pauvre prêtre. Il est encore assez jeune, moi je suis vieux. »* Réponse de Le Nôtre : *« Mon révérend Père, vous vous portez bien, vous enterrerez tout le Sacré Collège. »* À ces mots, les deux hommes partagent un accès d'hilarité au cours duquel Le Nôtre, oubliant le respect qui est naturellement dû au pape, se saisit de lui pour lui baiser les deux joues avant de plonger face contre terre pour baiser ses pieds.

Pour l'époque, l'histoire paraît invraisemblable, et quelques années plus tard Voltaire la racontera avec beaucoup de suspicion, mais il est dit que le duc de Créquy, rempli de doute lui aussi, aurait parié 1000 louis avec le roi que cette anecdote était une invention, somme qu'il aurait perdue après que les faits eurent été vérifiés.

Ainsi, Le Nôtre semble être le familier des rois et des grands de ce monde, un homme aussi candide que talentueux, obtenant l'affection de tous par sa bonhomie.

En réalité, il semble que les choses aient été plus compliquées que cela, si l'on en croit Erik Orsenna, qui a écrit une biographie du grand jardinier.

Le Nôtre aurait terriblement souffert des drames qui l'ont affecté dans le privé : d'un mariage heureux avec Françoise Langlois, fille du gouverneur des pages de la Grande Écurie, trois enfants naissent, mais meurent chaque fois en bas âge. Terrible malédiction qui semble lui assécher le cœur : sous sa bonhomie naturelle, il est réputé dur en affaires et avide de succès financiers comme de prestige et ne se prive pas de mener des guerres secrètes avec d'autres courtisans. Le conflit qui l'oppose à Jules Hardouin-Mansart, ancien ami devenu concurrent au fil des années, pour s'attirer les faveurs du roi en est un exemple. Le Nôtre l'appelle devant Louis XIV « votre maçon ».

Obsédé par son travail et son prestige, il ne commence à ralentir le pas qu'après ses 80 ans. Il meurt en 1700, à 87 ans, laissant à sa femme et à ses neveux (et enfants d'adoption) une fortune estimée à un million de livres.



La guerre Fouquet-Colbert

Il est dit que, sur son lit de mort, Mazarin aurait eu ce mot d'esprit adressé à Louis XIV : « *Je vous dois tout et je crois m'acquitter en vous laissant Colbert.* »

À la mort du cardinal, Colbert, son protégé, a déjà bâti une position qui fait de lui un rouage indispensable de l'État tout comme la figure d'une certaine honnêteté et du don de soi au service de la nation – figure qu'il faut cependant aborder avec un certain recul lié à la spécificité de l'époque.



Au dix-septième siècle, et notamment sous le règne de Louis XIV, obtenir une charge de l'État, qui consiste en général en « offices » principalement honorifiques, signifie la plupart du temps obtenir un moyen d'enrichissement équivalent à une rente (sans qu'il soit particulièrement scandaleux de bénéficier ainsi d'un revenu qui devrait être affecté à la bonne marche du pays).

À travers l'affrontement que vont se livrer Colbert et Fouquet pendant quelques mois, c'est toute cette manière de voir qui va être questionnée, battue en brèche et largement dénoncée – dans le but de donner un nouvel essor à un royaume que ce genre de pratiques a rendu presque exsangue.

Il serait cependant tout à fait déplacé de faire de Colbert un paragon de vertu, altruiste pour la communauté et désintéressé : tout en pourfendant les abus de ses camarades qui profitent de leurs positions pour s'enrichir, il mène lui aussi rondement ses affaires, même s'il reste dans la limite du raisonnable. De plus, les critiques qu'il adresse à Fouquet ne sont pas dénuées de convoitises : s'il égratigne en permanence le superintendant, c'est parce qu'il convoite ardemment sa place.

Colbert est issu d'une famille de la petite noblesse de Reims. Il pourrait se voir condamné à une obscure vie de clerc, s'il n'avait pour oncle Henri Pussort, conseiller d'État, et pour cousin un homonyme premier commis au département de la Guerre de Louis XIV, qui vont l'aider à commencer une carrière lui permettant de nourrir d'autres ambitions.

C'est aussi son père qui lui met le pied à l'étrier en lui achetant à grands frais, alors qu'il a 21 ans à peine, la charge de commissaire ordinaire des

Guerres au service du secrétaire d'État à la Guerre, François Sublet de Noyers.

Il faut ensuite 11 ans de patients efforts à Colbert pour parvenir, de rencontres en recommandations, à devenir le gestionnaire de fortune de Mazarin. On peut comprendre ainsi l'aspiration d'un homme à plus de justice, certainement influencée par la difficulté de son parcours, et la patience dont il a dû faire preuve pour gravir tous les échelons jusqu'au sommet de l'État. Surtout que son ascension est loin d'être terminée : il lui faut encore patienter huit ans avant que Mazarin, favorablement impressionné par sa gestion comme par sa rigueur, ne lui confie petit à petit la surveillance des finances de l'État.



Les sentiments de Mazarin à l'égard de Colbert sont contrastés. Il apprécie autant la compétence de l'homme qu'il est refroidi par ses manières glaciales et par les remarques peu amènes qu'il ne manque pas de lui faire concernant la manière dont sa fortune a été acquise. Charger le jeune homme de la surveillance des finances de l'État est une manière pour lui de détourner de sa personne le regard acerbe de Colbert pour le diriger vers l'autre personnage d'envergure de l'État : Nicolas Fouquet.

Fouquet va cristalliser les critiques de Colbert, et ce, pour deux raisons. La première est que le surveillant veut obtenir la place du surveillé : Colbert est ambitieux et se verrait bien veiller aux destinées du royaume. La seconde est qu'il a effectivement des idées pour se détourner du vivant exemple offert par Fouquet et en changer le mode de gestion.

L'assaut commence en 1659, date à laquelle Colbert commet un premier mémoire adressé à Mazarin, où il explique comment Fouquet, surintendant des Finances, se sert de sa position pour détourner la moitié des impôts collectés par la France. Mazarin est très impressionné par cette charge, au sein de laquelle Colbert propose également de créer une administration royale et une cour de justice destinée à châtier ceux qui se servent indûment de leurs fonctions pour s'enrichir. Mourant, et par là détaché de ce que ces propos peuvent avoir de menaçant pour lui-même, le cardinal recommande vivement Colbert au roi. Ayant accès au souverain tous les jours, il ne manque pas de lui souligner l'impunité de Fouquet.



Louis XIV a vite fait de prendre son parti entre les deux hommes, dont la divergence transparaît jusque dans le comportement affiché : Colbert est aussi humble que Fouquet peut être pédant. Fouquet ne suspecte pas d'ailleurs le danger dans lequel il se trouve et fait peu de cas du nouvel intendant des Finances. Colbert, nommé à ce poste, est de fait le second immédiat du surintendant. La chute de Fouquet n'en est que d'autant plus douloureuse.

Après son arrestation, quelques jours après une fête qui devait pourtant consacrer sa puissance, Fouquet n'a pas le temps de se retourner : Colbert fait preuve d'un acharnement impitoyable envers sa personne.

Après un procès mené entièrement à charge, il condamne même les juges de Fouquet à une forme d'ostracisme qui ne dit pas son nom, considérant qu'ils n'ont pas été assez durs avec lui : ils n'ont pas tous voté en faveur de sa mort, au bout des trois ans d'instruction qu'a duré son procès, pendant lesquels Colbert a été particulièrement actif pour démolir son ancien rival.

La rancune dont Colbert peut faire preuve ne le rend pas sympathique ni au sein de la noblesse ni au sein du peuple, lequel a une telle habitude du genre d'abus pratiqué par Fouquet qu'il ne s'en offusque plus.

Impopulaire, Colbert n'oublie cependant pas l'intérêt du pays et met en place son plan visant à encourager le commerce et l'industrie. Il améliore le système de collecte d'impôts en répartissant mieux la taille (mesure favorable au peuple) et en diminuant largement le nombre des offices qu'il considère pour la plupart comme inutiles. Colbert connaît bien ce système d'attribution par l'achat des charges et fonctions étatiques, par lequel il est lui-même passé au début de sa carrière.

Il sait qu'une bonne partie d'entre elles sont simplement honorifiques et que celles qui demandent une compétence pour être exercées sont attribuées selon des critères qui n'ont pas de rapport (en l'occurrence, la capacité à se les payer).

Colbert s'arrange également pour que la position occupée par Fouquet de surintendant des Finances disparaisse : concentrant tous les pouvoirs financiers de l'État, le surintendant est une sorte de concurrent de fait au souverain du royaume. Colbert convainc Louis XIV d'assumer cette fonction par lui-même, avec l'aide du Conseil royal des Finances, créé pour l'occasion. Nouvelle preuve du sérieux avec lequel il envisage sa tâche – là où Fouquet y voyait en premier lieu une utilité.

Il ne faut cependant pas prêter tous les torts à Fouquet, même s'il s'est

laissé griser par le faste que lui permettait sa position. Il a tout de même mené à bien pendant des années la tâche d'assurer au royaume l'afflux de liquidités dont il avait une grande nécessité.

D'autant que Colbert, s'il ne se permet pas les abus de son prédécesseur, n'est pas non plus parfaitement irréprochable : il perçoit un salaire mirobolant pour son action auprès du roi (plus de 250 000 livres par an, sachant qu'une grande partie est perçue de manière officieuse) et n'hésite pas non plus à placer tous les membres de sa famille aux plus hauts postes de l'administration du royaume.

Ainsi vont les considérations morales selon qu'on les applique aux autres ou à soi-même.



La cour des Miracles et la naissance de la police

Difficile d'imaginer aujourd'hui une époque où Paris était livrée pour sa majeure partie aux mendiants, bandits et voleurs l'écumant de long en large, terrorisant les honnêtes gens en toute impunité.

C'est pourtant la réalité de ce qui se passe dans la première cité d'Europe au début du règne de Louis XIV. Mais alors le Roi-Soleil connaîtrait-il une limite à sa toute-puissance ? Lui qui peut imposer sa volonté aux autres grands de ce monde ne serait pas capable de se faire respecter de gueux qui sont pour ainsi dire dans son propre jardin ?

Les choses ne peuvent évidemment rester en l'état, mais le souverain doit s'attaquer à un problème d'une ampleur sans précédent. La cour des Miracles accueille un nombre proprement hallucinant de pensionnaires organisés au sein d'une hiérarchie très structurée.

Tout se passe comme s'ils étaient entrés dans le crime comme on choisit une carrière. Les membres de ces grandes confréries de prostituées, de mendiants, de brigands et d'assassins bénéficient d'une impunité totale. Leur présence est tolérée de fait par les autorités qui n'ont pas les moyens de s'opposer à leurs agissements.



Ces bandes sont dominées par une figure extraordinaire, le grand Coësre, ou maître de Hongrie, qui est l'équivalent du roi des mendiants et règne sur cette troupe hétéroclite où chacun a son rôle à jouer : autour de lui, les « cagoux », ses lieutenants, font respecter son autorité et veillent à ce que l'ordre règne au sein de la cour. Les « narquois » sont des hommes déguisés en anciens soldats mutilés qui essayent de s'attirer la sympathie des passants en arguant du fait qu'ils ont servi pour la patrie. Les « rifodés » sont d'autres victimes imaginaires, de la foudre cette fois-ci. Les « francs mitoux » souffrent soi-disant du haut mal (l'épilepsie, qu'ils simulent à l'envi). Les « malingreux » sont atteints de maladies improbables ou exotiques. Les « hubains » ont souffert de la rage, mais ont été guéris par saint Hubert. Les « piêtres » dissimulent certains de leurs membres pour faire croire qu'ils ont été amputés, les « orphelins » se promènent quasi nus pour stimuler la générosité du passant qui les voit souffrir du froid. Il existe encore au rayon des mendiants

les « capons », qui quémangent devant les cabarets et essaient d'inciter au jeu, les « courtauds de Boutange », qui bénéficient de secteurs attribués, mais ne peuvent officier en permanence, ou encore les « mercandiers », qui se présentent comme des marchands ruinés par un destin contraire. Les « coquillards » sont de faux pèlerins arborant la coquille Saint-Jacques de ceux qui se rendent à Compostelle.

D'autres n'ont pas recours à des artifices pour attirer la sympathie : les « marfaux » soutiennent les prostituées, s'assurent de leur sécurité contre salaire ; les « millards », enfin, ont un rôle prépondérant puisqu'ils commettent les vols et larcins qui permettent à la communauté d'assurer sa subsistance sans dépendre de la générosité des passants.

La cour est si soigneusement structurée qu'y entrer demande de suivre un protocole strict et une mise à l'épreuve. L'aspirant doit réaliser deux chefs-d'œuvre qui sont décrits ainsi par Sauval :

Le jour pris pour le premier on attache au plancher et aux solives d'une chambre une corde bien bandée où il y a des grelots avec une bourse, et il faut que celui qui veut passer maître, ayant le pied droit sur une assiette posée en bas de la corde, et tournant à l'entour le pied gauche, et le corps en l'air, coupe la bourse sans balancer le corps et sans faire sonner les grelots ; s'il y manque en la moindre chose, on le roue de coups ; s'il n'y manque pas, on le reçoit maître. Les jours suivants on le bat, autant que s'il y avoit manqué afin de l'endurcir aux coups et on continue de le battre jusqu'à ce qu'il soit devenu insensible. Alors, pour faire un second chef-d'œuvre, ses compagnons le conduisent à quelque lieu grand et public, comme par exemple, le cimetière Saint-Innocent. S'ils y voient une femme à genoux aux pieds de la Vierge ayant sa bourse pendue au côté, ou une autre personne avec une bourse aisée à couper, ou quelque chose semblable facile à dérober, ils lui commandent de faire ce vol en leur présence et à la vue de tout le monde. À peine est-il parti, qu'ils disent aux passants en le montrant au doigt : « Voilà un coupeur de bourses qui va voler cette personne. » À cet avis, chacun s'arrête et le regarde sans faire démonstration de rien. À peine a-t-il fait le vol, que les passants et les délateurs le prennent, l'injurient, le battent, l'assomment sans qu'il ose déclarer ses compagnons ni même faire semblant de les connaître. Cependant, force gens s'assemblent et s'avancent pour voir ou pour apprendre ce qui se passe. Ce malheureux et ses camarades les pressent, les fouillent, coupent leurs bourses, sondent leurs poches et faisant plus de bruit que tous les passants ensemble, tirent subtilement de leurs mains leur nouveau maître et se sauvent avec lui et avec leurs vols[5].



S'il réussit à passer ces épreuves avec succès, une cérémonie suit, au cours de laquelle il est en quelque sorte adoubé, devant l'assemblée réunie des occupants de la cour, par le Grand Coërse lui-même, accompagné de ses lieutenants et d'un truand qui sert de parrain au nouvel initié.

Le Grand Coërse commence par s'asseoir sur l'aspirant, qui s'est mis à quatre pattes, pour tester la solidité de ses os. Puis, il lui demande de cracher dans un bassin et de verser une obole de trois sous. Le parrain doit prêter serment d'enseigner le métier à l'aspirant, puis l'aspirant plante un bâton en terre en disant « J'atrimé au Triglelicourt » (signifiant par là qu'il s'acquittera de ses obligations de vol) avant d'embrasser la main de son parrain, puis celle du roi de Hongrie, en jurant qu'il ne dévoilera jamais les secrets liés à son initiation. Le roi demande alors : « Sur qui veux-tu marcher ? », ce à quoi l'aspirant répond « Sur la Dure », et le roi de conclure : « Non, il y a plusieurs chemins pour aller à Rome[6]. »

L'aspirant doit alors jurer fidélité au roi comme à la confrérie ; il doit lever *la main gauche, car c'est une erreur des Parlements de faire lever la droite puisque c'est celle avec laquelle nous sonnons la mort*. Victor Hugo décrit aussi dans *Notre-Dame de Paris* une autre forme d'engagement, un pacte de sang qui engage bien plus fortement le nouvel initié à la cour.

Gare d'ailleurs à celui qui osera se dédire de ses engagements : la cour peut aussi servir de tribunal où l'on juge ceux qui ont trahi, qui servent d'espions au gouvernement ou qui s'y sont simplement aventurés plus ou moins sciemment sans y être initiés. Et ce tribunal peut s'avérer impitoyable puisque la plupart des décisions qu'il rend incluent la mort de l'accusé par pendaison.

Il existe cependant un recours permettant au condamné de sauver sa vie dans certains cas de figure : il s'agit tout simplement de s'engager à son tour pour grossir les rangs des mendiants inféodés au Grand Coërse. Une épreuve l'attend alors : comme pour accéder à la maîtrise, il doit se livrer à la pantomime consistant à détrousser un mannequin pendu à des poutres et muni de grelots ; exercice bien périlleux pour une personne qui n'a jamais pratiqué cet art délicat. Autrement, il est battu sévèrement plusieurs jours avant que l'on mette finalement fin à ses souffrances à l'aide d'une corde.



Il existe un dernier espoir pour lui, sur lequel il n'a cependant aucun pouvoir : si l'une des occupantes de la cour le demande en mariage, il peut également être épargné.

Excédé par cet état de fait, Louis XIV crée en 1667 le poste de lieutenant général de la police pour mettre fin aux dissensions qui existent entre les deux lieutenants du Châtelet, dont l'un, comble du ridicule, vient d'être assassiné par des cambrioleurs à son domicile de l'île Saint-Louis.

C'est Gabriel Nicolas de La Reynie qui en hérite le premier, grâce à Colbert, l'inspirateur de ce nouveau poste auprès du roi. Colbert a aimé en lui l'homme compétent, brillant, ancien magistrat de province devenu administrateur des biens du duc d'Épernon, puis maître des requêtes au Conseil du roi.

De La Reynie réorganise complètement la police de Paris, assumant aussi bien les fonctions de lieutenant que de procureur et de juge, n'hésitant pas parfois à se montrer expéditif afin de mettre au pas les différentes factions chargées du maintien de l'ordre dans la capitale.

Il augmente le nombre de commissaires de la ville jusqu'à le porter à 48, répartis au sein de 17 quartiers, qui lui font un compte rendu quotidien. Il fait également poser les premiers éclairages publics de la ville, ce qui a pour effet de diminuer nettement la criminalité.

De La Reynie, avant de s'attaquer frontalement aux cours des Miracles, disséminées un peu partout dans Paris, se constitue également tout un réseau d'informateurs dûment rémunérés, des « mouches » (qui surveillent pour lui l'activité des rues et l'aident à comprendre le fonctionnement des réseaux de brigands) et des « moutons » (leurs équivalents en prison). De La Reynie décide de décapiter tout d'abord la plus grosse d'entre les cours des Miracles (celle romancée par Hugo, la Grande Cour des Miracles, ou Fief d'Alby, située entre la rue du Caire et la rue Réaumur), estimant à raison que les autres tomberont une fois ce symbole de la résistance au pouvoir royal détruit.

Mais les premiers essais pour la démanteler se révèlent infructueux : ses commissaires envoyés sur place reviennent bredouilles, les multiples entrées dérobées du lieu permettant à ses occupants de s'enfuir sans problème lorsque les soldats débarquent.

D'un autre côté, l'inextricable réseau de ces ruelles et des venelles permettant d'y accéder rend très dangereuse la pénétration de troupes qui

peuvent être prises en défaut dans de longs défilés où elles seraient vulnérables.

De plus, il n'est pas dit que le rapport de forces tournerait en la faveur des troupes de La Reynie, tant les mendiants sont nombreux.

De La Reynie décide alors de s'occuper de cette opération lui-même, au cours d'un face-à-face qui va entrer dans la légende. Il dispose astucieusement ses troupes dans les brèches qu'il a fait ouvrir dans ladite cour pour laisser croire à ses occupants que des centaines d'hommes sont prêts à se jeter sur eux. Puis il se rend au centre de la cour, seul, pour dire à tous que le roi ordonne l'évacuation des lieux et que la dernière douzaine à sortir sera pendue ou envoyée aux galères.

Il provoque ainsi une furieuse débandade. C'est le début de la fin pour les cours des Miracles, qui seront détruites les unes après les autres sans laisser de traces puisque les maisons qui les constituent seront rasées, et les truands, brûlés au fer rouge.

Nicolas de La Reynie a mis, pour un temps, la criminalité au pas.



Les lits de justice : très peu pour Louis !

Cette expression déroutante pourrait amener à s'imaginer le roi, dont le lit de justice est l'apanage, allongé devant ses sujets pour rendre des décisions empreintes de sa légendaire sagesse.

L'expression désigne en réalité un trône d'or (le trône n'est pas réellement en or, mais couvert d'un tissu doré) sur lequel le roi s'installe pour assister aux séances du parlement. Le « lit » désigne en ancien français ce genre de siège damasquiné que le roi utilise alors pour se rendre aux assemblées, qui peuvent se tenir dans un premier temps *en pleine campagne [...], mais depuis que le parlement a tenu ses séances dans l'intérieur d'un palais, on a substitué à ce trône d'or un dais et des coussins*[7].

Le roi est installé sur cet assemblage hétéroclite de coussins, disposés selon un agencement bien précis. Le lit de justice finit par désigner par extension les séances où le parlement se réunit solennellement, auxquelles assiste le roi lorsqu'il désire y prendre part. Il peut également y avoir des séances ordinaires auxquelles le roi se présente pour simplement faire acte de présence. Dans ce cas, on ne parle pas de lit de justice.



Tous les rois de France n'ont pas fait le même usage de cette occasion officielle. Louis XIV y voit un nouveau moyen d'assurer sa suprématie et son absolutisme. Ce qui parfois ne va pas sans heurts. Déjà, pendant la Régence et la Fronde, le parlement s'oppose à la gestion de Mazarin, qui entend alourdir la fiscalité, notamment en ce qui concerne les « Aisés », dont tous les membres du parlement font partie : ils sont propriétaires de leurs charges, inamovibles et transmissibles de père en fils. Un compromis est finalement trouvé : les « Aisés » pourront être taxés, à l'exception des bourgeois de Paris, et surtout des membres du parlement.

Le parlement a un statut ambigu : il a pour fonction à la fois d'administrer la justice pour le roi et de s'occuper des affaires importantes du royaume, cassant parfois les décisions des baillages qui administrent la justice locale.

Mais le roi peut lui-même casser les décisions du parlement selon son bon vouloir. De la même manière, le parlement peut combler les lacunes non couvertes par la loi et enregistre les ordonnances et édits du roi.

À ces occasions, il a le loisir d'émettre des objections face à la volonté royale. Il a ainsi le choix de manifester son opposition par simple courrier, à l'aide d'une « représentation », qui se rend auprès du roi pour négocier avec lui, ou d'une « remontrance », qui est une condamnation pure et simple des intentions affichées par le souverain.

Ce genre de conflit peut notamment se manifester pour tout ce qui a trait aux décisions fiscales concernant le royaume. Mais le roi peut lui-même émettre une lettre de « jussion », qui enjoint aux membres du parlement de passer outre leurs objections et de parapher ses édits. S'ils persistent malgré tout, il peut forcer l'enregistrement de sa volonté par le biais d'un lit de justice, lequel est donc le plus souvent synonyme d'une situation de conflit qui demande la présence physique du roi pour trancher.

Louis XIV n'est pas le genre de souverain à accepter patiemment ce genre de mise en cause de son autorité, même s'il lui est possible d'imposer sa volonté en dernière instance. À partir de 1673, il va changer le mode de ses rapports avec le parlement en exigeant ni plus ni moins un enregistrement a priori de ses décisions par cette instance avant même que soient émises d'éventuelles réserves sur le contenu de ses édits.

Le Roi-Soleil va ainsi condamner les membres de l'institution à tenir un rôle figuratif jusqu'à la fin de son règne, augmentant toujours la portée de son absolutisme.



Les Plaisirs de l'île enchantée

Cette société de plaisirs, qui donne aux personnes de la Cour une honnête familiarité avec nous, les touche et les charme plus qu'on ne peut dire. Les peuples, d'un autre côté, se plaisent au spectacle où, au fond, on a toujours pour but de leur plaire ; et tous nos sujets, en général, sont ravis de voir que nous aimons ce qu'ils aiment, ou à quoi ils réussissent le mieux. Par là nous tenons leur esprit et leur cœur, quelquefois plus fortement peut-être, que par les récompenses et les bienfaits ; et à l'égard des étrangers, dans un État qu'ils voient d'ailleurs florissant et bien réglé, ce qui se consume en ces dépenses qui peuvent passer pour superflues, fait sur eux une impression très avantageuse de magnificence, de puissance, de richesse et de grandeur[8]...

Ces lignes écrites par le Roi-Soleil alors qu'il n'a que 23 ans permettent de comprendre l'importance qu'il accorde aux festivités qui vont rythmer son règne, autant que la lucidité qui est la sienne concernant l'effet qu'elles vont produire pour renforcer son pouvoir et amener la noblesse comme le peuple à reconnaître la légitimité de sa munificence.



Les « plaisirs » vont donc se multiplier tant pour le goût personnel de Louis XIV que pour entériner sa puissance, à commencer par les Plaisirs de l'île enchantée, qui ont lieu en 1664, alors même que les travaux de rénovation du château de Versailles sont à peine entamés. Ceci explique qu'il n'y ait « que » 600 invités pour ce premier exercice, ce qui s'apparente alors à un comité restreint.

La fête est dédiée par Louis XIV à sa mère Anne d'Autriche et à sa femme Marie-Thérèse, du moins pour ce qui est de sa présentation officielle. Évidemment, personne n'est dupe de l'événement qui motive le rassemblement en réalité : il s'agit du retour de couches de sa maîtresse Louise de La Vallière, que le roi entend présenter officiellement à la cour. Si les festivités sont conçues sur une échelle raisonnable, elles durent tout de même une semaine entière (du 7 au 13 mai), au cours de laquelle chaque jour des attractions, spectacles et activités sont programmés.



Tout commence par un défilé qui reprend et justifie l'intitulé de la fête, inspiré du *Roland furieux* de l'Arioste. Les différents protagonistes les plus prestigieux de cette procession défilent en costume :

Louis XIV, transfiguré en Roger, chevalier preux, y délivre ses compagnons les grands, anciens Frondeurs, des enchantements d'Alcine, la perfide magicienne[9].

Manière pour lui de souligner sa préséance comme sa mansuétude envers ses anciens adversaires.

Pendant les trois premiers jours de la fête, le roi est revêtu d'un habit somptueux cousu d'or et de pierreries, et accompagné des plus grands chevaliers de son royaume, eux aussi en costumes.

Au programme du premier jour a lieu également un carrousel, démonstration qui a remplacé les tournois de chevalerie interdits depuis la mort tragique d'Henri II un siècle plus tôt : en l'occurrence, on procède à une course de bague, épreuve au cours de laquelle, les chevaliers doivent passer leurs lances en pleine course au sein d'un anneau accroché à une potence. Le soir a lieu le défilé des Saisons :

La nuit étant survenue, le camp fut éclairé d'un nombre infini de lumières, et tous les chevaliers s'étant retirés, l'on vit entrer l'Orphée de nos jours, vous entendez bien que je veux dire Lully, à la tête d'une grande troupe de concertants, qui s'étant approchés au petit pas et à la cadence de leurs instruments près des reines, se séparèrent en deux bandes à droite et à gauche du haut dais, en bordant les palissades du rond, et en même temps l'on vit arriver par l'allée qui était à la main droite les quatre Saisons.

Lully a écrit cette musique spécialement pour l'occasion. Le spectacle est suivi d'une collation dressée par une cinquantaine de serviteurs déguisés, accompagnés de Molière figurant le dieu Pan et de Madeleine Béjart en Diane. Le souper est baigné par la musique de 36 violons qui exécutent un ballet.

Le deuxième jour, alors que le soir vient, les convives peuvent assister à la représentation de la pièce *La princesse d'Élide*, écrite par Molière et mise en musique par Lully. Le dramaturge n'a pas eu le temps de parfaire son œuvre, écrite pour partie en vers avant de se conclure en prose.

La pièce remporte néanmoins un certain succès, au point qu'elle sera

reprise plusieurs fois, sans que son auteur cherche d'ailleurs à en reprendre le texte pour l'améliorer.

Le troisième jour a lieu le ballet d'Alcine, moment de gloire de Lully. Le ballet représentant la fameuse sorcière bénéficie d'effets de mise en scène inédits pour l'époque :

Il semblait que le ciel, la terre et l'eau fussent tous en feu. [...] La hauteur et le nombre de fusées volantes, celles qui roulaient sur le rivage, et celles qui ressortaient de l'eau après s'y être enfoncées, faisaient un spectacle si grand et si magnifique, que rien ne pouvait mieux terminer les enchantements qu'un si beau feu d'artifice. Alors toute la cour se retirant confessa qu'il ne se pouvait rien voir de plus achevé que ces trois fêtes[10].

Là encore, le spectacle est un grand succès, *tout le monde avoua qu'il fallait que Lully, qui était l'inventeur de toute cette harmonie et de cette entrée si belle et si galante, fût cent fois plus Diable que la Diablesse Alcine même.*

Les jours qui suivent revêtent moins d'importance : le quatrième jour, on court les têtes, variante de la course de bague où l'on vise une tête de Turc en carton. C'est d'ailleurs le roi lui-même qui sort vainqueur de cette épreuve, mais renonce à la rose en diamant qui devrait le couronner pour ce succès.

Le jour suivant est l'occasion d'une reprise de la pièce *Les fâcheux*, une comédie-ballet écrite par Molière pour la fête de Vaux-le-Vicomte qui a valu sa déchéance à Fouquet. La pièce n'a pas connu le même destin que lui.

Le 12 est marqué par un petit esclandre provoqué par la représentation de la pièce *Tartuffe* de Molière, qui n'est pas du tout du goût des dévots, présents en nombre durant ces fêtes, notamment en la personne d'Anne d'Autriche. Louis XIV, qui goûte fort la pièce (et l'a peut-être même commandée lui-même pour faire contrepoids aux critiques adressées par le parti des dévots et par sa mère à la conduite de sa vie privée), fait preuve de diplomatie en faisant cesser la représentation sur la demande de sa génitrice.

Molière aura par la suite les plus grandes peines du monde à la faire jouer à nouveau. Il lui faudra la réécrire et attendre cinq ans que les tensions religieuses à l'intérieur du royaume se relâchent pour y parvenir.

Le dernier jour, on se livre à nouveau à quelques jeux équestres avant d'assister à la représentation d'une nouvelle collaboration entre Molière et Lully, intitulée *Le mariage forcé*.

Le bilan de l'ensemble des festivités est pour Louis XIV une réussite sans mélange : le récit de ces jours fastueux et les gravures d'Israël Sylvestre réalisées à cette occasion qui circulent à travers l'Europe font resplendir à la hauteur de ses attentes le Roi-Soleil.



1 500 invités au Grand Divertissement

Pour la deuxième des grandes fêtes organisées à Versailles, Louis XIV veut voir les choses en grand et se démarquer des Plaisirs de l'île enchantée, qui a eu valeur de galop d'essai.

S'il décide de réunir les festivités sur une seule soirée au lieu d'une semaine, le budget que le roi consacre à l'événement est totalement sans précédent : il dépense ainsi 117 000 livres pour cette unique soirée de festivités, soit le tiers du budget total qu'il consacre au château en cette année 1668. Le Roi-Soleil veut montrer l'avancement des travaux pour achever le palais qui consacre son rayonnement auprès des Français comme des membres des autres nations d'Europe : l'essentiel de la fête se déroulera dans les jardins qui commencent à prendre leur forme définitive.



Un buffet est dressé autour du bassin du Dragon, qui bénéficie d'un jet puissant faisant la fierté du roi. Les quantités de nourriture réunies à l'occasion sont tout simplement prodigieuses : fruits, viandes et boissons ne suffisent pourtant qu'à peine à couvrir les appétits des membres de la cour et de l'assistance réunis pour l'occasion. En lieu et place des 600 invités de la première fête, ils sont maintenant 1500 à se presser dans les jardins.

Le roi se rend ensuite près du futur bassin de Saturne pour assister à la comédie-ballet, *Georges Dandin*, de Molière, pour laquelle l'auteur reconnaît l'importance du rôle joué par Lully, qui en a composé la musique :

Notre nation n'est guère faite à la comédie en musique, et je ne puis pas répondre comme cette nouveauté-ci réussira. Il ne faut rien souvent pour effaroucher les esprits des Français : un petit mot tourné en ridicule, une syllabe qui, avec un air un peu rude, s'approchera d'une oreille délicate, un geste d'un musicien qui n'aura pas peut-être encore au théâtre la liberté qu'il faudrait, une perruque tant soit peu de côté, un ruban qui pendra, la moindre chose est capable de gâter toute une affaire ; mais enfin il est assuré, au sentiment des connaisseurs qui ont vu la répétition, que Lully n'a jamais rien fait de plus beau, soit pour la musique, soit pour les danses, et que tout y brille d'invention. En vérité, c'est un admirable homme, et le Roi pourrait perdre beaucoup de gens considérables qui ne lui seraient pas si malaisés à remplacer que celui-là.



Pour cette représentation qui est si pleine d'enjeux pour ses auteurs, les choses ont été vues en grand : la scène érigée en trompe-l'œil peut accueillir jusqu'à 100 danseurs pour les séquences de ballet et est éclairée par 32 chandeliers en cristal.

Sur les 1500 invités, seuls 300 peuvent accéder au parterre, les autres étant placées sur des gradins. L'affluence est telle que, malgré l'espace prévu, *le Roy même eut de la peine à faire placer les dames et il fallut faire sortir pour cela quantité d'hommes*, raconte Christian Huygens

Au grand soulagement des deux auteurs, la pièce est un succès, même si Jean-Jacques Rousseau en formulera plus tard le commentaire suivant :

Quel est le plus criminel d'un paysan assez fou pour épouser une demoiselle, ou d'une femme qui cherche à déshonorer son époux ? Que penser d'une pièce où le parterre applaudit à l'infidélité, au mensonge, à l'impudence de celle-ci et rit de la bêtise du manant puni ?

Nouveau changement de décor ensuite pour le repas proprement dit. Le premier buffet n'était qu'une collation. Pour l'occasion a été construit une sorte de kiosque de forme octogonale, couvert de feuillage, où le roi peut souper à part, en compagnie de quelques dames. Les autres invités ont droit à de nouveaux buffets servis dans une zone dégagée des jardins.

Cette soirée marathon n'en est encore qu'à ses balbutiements : il faut maintenant se préparer pour le bal, qui aura lieu dans une salle construite là encore uniquement dans la perspective de cet événement exceptionnel, et comprenant des gradins pour accueillir toute l'assistance. L'édifice comprend également des « grottes » artificielles dédiées à Arion et Orphée.

Mais le spectacle n'est pas encore terminé : une dernière surprise attend les convives. Dans les allées du parc, un splendide feu d'artifice va provoquer la stupéfaction générale, et même un début d'affolement parmi certains invités : personne n'a été informé de cet épisode. Le dernier feu envoyé en l'air dessine le chiffre de Louis XIV dans le ciel – deux L entrelacés.

Colbert est le grand architecte de ces festivités, qui sont organisées de manière millimétrée. Au point qu'un livret a été distribué aux invités pour annoncer le programme des événements. En voici un extrait :

M. DC. LXVIII.

Avec Privilège de Sa Majesté.

LE GRAND DIVERTISSEMENT ROYAL
DE
VERSAILLES.

Sujet de la Comédie qui se doit faire à la grande Fête de Versailles.

Du Prince des Français rien ne borne la Gloire,

À tout elle s'étend, et chez les Nations

Les vérités de son Histoire

Vont passer des vieux temps toutes les fictions :

On aura beau chanter les restes magnifiques

De tous ces destins héroïques

Qu'un bel art prit plaisir d'élever jusqu'aux Cieux.

On en voit par ses Faits la splendeur effacée,

Et tous ces fameux demi-dieux

Dont fait bruit l'Histoire passée,

Ne sont point à notre pensée

Ce que LOUIS est à nos yeux.

Une nouvelle fois, le faste déployé et l'excellence des divertissements proposés font beaucoup pour construire le portrait d'un roi qui porte autant d'attention à l'image qu'il renvoie qu'à ses campagnes militaires.

Le Grand Divertissement est sans doute l'une des fêtes les plus abouties ayant jamais eu lieu à Versailles.



Quand le chevalier de Rohan complotte contre le roi pour de l'argent

La charge de grand veneur pourrait sembler une de ces fonctions anecdotiques destinées à honorer un fidèle de la cour d'un salaire presque fictif. Saint-Simon rapporte ainsi que, lorsque le duc de La Rochefoucauld revend la sienne en 1714, il en tire la bagatelle de 500 000 livres. Cette charge est pourtant dotée d'un grand prestige : créée par Charles VI en 1413, elle octroie à celui qui la reçoit la responsabilité de la meute royale destinée à la chasse au cerf. C'est-à-dire une centaine de chiens qui demandent pour leur entretien des dizaines de personnes, jusqu'à presque 200 sous Henri IV.



Quand on connaît l'importance que revêt la chasse au cours des siècles de l'Ancien Régime, alors que le roi s'y livre quasiment chaque jour, on comprend que le grand veneur puisse avoir certaines prétentions.

Louis de Rohan hérite de la charge de son père à 21 ans, en 1656, alors qu'il participe aux campagnes militaires du roi en Espagne. Son avenir semble assuré. Il bénéficie même d'un statut spécial pour avoir fréquenté le roi depuis son enfance. Tout se passe d'ailleurs très bien pour lui durant plus d'une dizaine d'années avant qu'un événement malencontreux ne le fasse basculer tout d'un coup dans une situation délicate : il est impliqué dans la fuite d'Hortense Mancini, qui veut échapper au duc de La Meilleraye, son époux qui la bride. Le problème est qu'Hortense est la nièce de Mazarin et que ce dernier n'apprécie pas qu'on se mêle de ses affaires.

Louis de Rohan pourrait encore être épargné par le roi, mais il se fourvoie dans une nouvelle manœuvre inconséquente : il fait la cour à Mme de Montespan, l'une des maîtresses du roi lui-même, affront que le souverain ne peut supporter.



Rohan est renvoyé de sa charge : ruiné, il en conçoit une profonde amertume. Les dettes s'accumulent pour lui, et il doit reprendre son activité militaire, participant à la guerre de Hollande en 1672. Mais cela ne suffit pas ; il se retrouve bientôt aux abois.

Et c'est ainsi que l'ancien grand veneur de France, déconsidéré, mais ayant encore accès, du fait de l'ancienneté des liens qui l'unissent à lui, à l'entourage immédiat de Louis XIV, va être amené à participer au seul complot qu'ait connu le long règne du Roi-Soleil : le complot de Latréaumont.

Ami proche de Rohan, Latréaumont est un noble normand qui a essayé plusieurs fois de soulever sa région contre le Roi-Soleil, afin d'y gagner son indépendance. Mais ses tentatives ont échoué et il a été forcé à l'exil. Il a choisi de s'installer à Amsterdam, où il fait la connaissance de plusieurs nobles français qu'il arrive à rallier à sa cause. Ils lui prêtent une oreille d'autant plus attentive qu'ils sont le plus souvent également condamnés à l'exil du fait de leurs agissements passés ou de leur foi protestante.

Il se lie également à Franciscus van den Enden, plus connu sous le nom d'Affinius, célèbre pour supposément avoir été le professeur de Spinoza. Latréaumont essaye de débaucher le plus de nobles possible à sa cause, se prévalant de la participation à son complot de grands noms de la Fronde, pressés de se libérer des taxes imposées par Louis XIV.

Il n'en est rien, cependant, et peut-être que le chevalier de Rohan ne participerait pas au complot qui se dessine si son besoin d'argent n'était pas si pressant. Latréaumont commence à mettre en place les grandes lignes de la machination : du fait de son peu d'appuis réels, il concentre ses efforts en Normandie. C'est de là-bas que partira le mouvement de révolte, orchestré pour gagner l'indépendance de la région, dont la nouvelle Constitution est écrite fiévreusement par Affinius, qui y voit quant à lui un moyen de faire triompher ses idées égalitaristes. Latréaumont compte également profiter de la présence du Grand Dauphin en Normandie dans le cadre d'une campagne de chasse pour s'assurer de sa personne et le garder comme otage tout en profitant du fait que le roi est engagé sur le front militaire avec la Hollande.

Latréaumont arrive d'ailleurs à conclure des alliances hypothétiques avec les ennemis espagnols et hollandais du roi, promettant de leur livrer certains

ports normands en échange de leur collaboration et de l'envoi d'hommes et de fonds.

C'est un formidable coup du sort qui empêchera de connaître l'issue qu'aurait eue cette machination si elle avait pu se mettre en place. Si les accès du chevalier de Rohan à la cour représentent un soutien de poids pour le projet (la possibilité est même évoquée un temps que le chevalier se charge directement d'assassiner Louis XIV), elle va jouer un terrible tour à ses conspirateurs.

Latréaumont et Affinius sont revenus en France pour organiser plus facilement les détails de leur plan. Le premier fait des allers-retours entre Paris et la Normandie, tandis que le second a ouvert une pension à Picpus qui sert de point de rendez-vous entre les conjurés. Le chevalier de Rohan s'y rend régulièrement pour connaître l'avancée du projet et recevoir ses instructions. Mais son prestige le précède : un des pensionnaires d'Affinius va concevoir des soupçons de la venue d'un personnage aussi en vue dans un établissement somme toute très modeste.

Ce pensionnaire n'est pas n'importe qui : il s'agit de Jean Charles du Cauzé de Nazelle, mousquetaire du roi. Après que son attention a été attirée par la présence du chevalier, le mousquetaire commence à observer les étranges allées et venues qui se déroulent dans la pension.

D'autres seigneurs se présentent, mais c'est surtout le luxe de précautions déployé pour parvenir à la plus grande discrétion qui finit paradoxalement par confirmer ses soupçons : il existe bien quelque chose à cacher dans cette pension, et du Cauzé de Nazelle brave sa peur de passer pour ridicule pour prévenir Louvois, alors ministre d'État.

Louvois ne veut prendre aucun risque en cette période de guerre et n'hésite pas une seconde à faire appréhender toutes les personnes qui semblent impliquées dans ce ballet clandestin. Et il a raison : l'arrestation des conjurés a lieu le 11 septembre 1674 alors que la dernière main est mise à la conspiration.

Ce sont les services du lieutenant de police Nicolas de La Reynie qui s'en chargent, et Henri-Albert de Cossé de Brissac, major des gardes du roi. De Brissac connaît même Latréaumont, avec lequel il s'est retrouvé dans le même régiment pendant un temps, et qu'il va arrêter à Rouen. Le comploteur résiste et finit par se faire tuer ; peut-être a-t-il volontairement choisi ce destin pour échapper au sort réservé à ceux faits prisonniers : ils sont tous soumis à la question avant d'être exécutés.

Seul le chevalier de Rohan échappe à ce traitement. Mais, s'il échappe à la torture, il n'évite pas la honte liée à sa déchéance et l'humiliation d'une exécution publique qui met fin à une vie marquée par les mauvais choix comme par les vents contraires du destin.



Le costume du roi coûte 40 000 salaires annuels d'ouvriers...

Cet événement, qui va inspirer quelques années plus tard les *Lettres persanes* à Montesquieu, signale d'un dernier feu la fin du règne du Roi-Soleil : la visite a lieu en février 1715 ; Louis XIV s'éteindra en septembre, 4 jours avant ses 77 ans.

Le roi met une dernière fois à contribution sa fameuse galerie des Glaces, dont il impose la traversée à toutes les délégations, autant pour qu'elles soient éblouies par son faste que pour les inciter à lui payer leurs respects devant une assemblée nombreuse, la cour étant distribuée de chaque côté sur toute la longueur de la salle.



L'émissaire qui se présente devant lui s'appelle Mehmet Rıza Beğ ; il est envoyé par le chah de Perse Hussein Ier. Le chah est le dernier représentant d'une dynastie dont le pouvoir s'est épuisé du fait d'intrigues menées par les eunuques qui tiennent une grande place au palais. Peu intéressé par le pouvoir, il consacre plutôt son temps à la boisson et à son harem, se laissant manipuler par ses ministres (ce qui causera finalement la chute de son empire sous les assauts des rebelles afghans).

Ceci explique peut-être les doutes reliés à la personne de son émissaire, accompagné dans son périple par l'Arménien Hagopdjan de Deritchan. Les deux hommes ont pour mission de signer un traité d'alliance entre la France et la Perse, destiné notamment à faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays. Le voyage jusqu'en France leur a pris presque un an, du fait des frictions existant entre la Perse et la Turquie, que ces émissaires doivent traverser. Il leur faut finalement s'embarquer clandestinement sur des bateaux à destination de la France pour parvenir à terminer leur périple.



Est-ce pour cette raison ou pour d'autres, mais Saint-Simon, qui apparaît parmi les critiques de cette ambassade au moment d'en dresser le récit, affirme que les présents apportés au roi par les deux hommes sont assez médiocres (quelques perles, quelques turquoises et autres babioles), tout comme leurs manières, plutôt brusques pour des diplomates. L'auteur se pose même ouvertement la question de savoir si Mehmet Rıza Beğ dispose réellement d'une accréditation quelconque pour représenter le chah de Perse ou s'il s'agit d'un aventurier agissant pour son propre compte, avide de briller et désireux de tirer parti des événements si l'occasion s'en présente.

Il est vrai également que, lorsque les deux hommes se présentent à la cour, la simplicité de leur accoutrement et de leur suite jure violemment avec le faste déployé par le roi et sa cour. Qu'on en juge plutôt par la tenue du Roi-Soleil, qui n'a jamais mieux mérité son nom : son habit noir cousu d'or est recouvert sur sa surface d'une grande profusion de diamants, au point que la valeur de l'ensemble est estimée à 12,5 millions de livres, somme absolument démesurée. Pour donner un ordre d'idées, il consacre à une tenue qu'il ne portera qu'une fois l'équivalent de plus de 40 000 salaires annuels d'ouvriers.

L'ensemble est tellement alourdi par les diamants que le roi ne pourra le porter toute la soirée et devra se changer après la fin du dîner servi aux ambassadeurs. Le Grand Dauphin ainsi que les principaux ducs et comtes de la cour ont également parsemé leurs habits de diamants et de pierreries. Entre les deux partis, la différence de prestige est criante. En privé, le roi s'avère déçu par cette délégation miteuse, mais n'en montre rien.

Il reçoit les envoyés plusieurs fois, jusqu'au 13 août 1715, date à laquelle le traité de commerce et d'amitié entre la France et la Perse est signé à Versailles. En vertu de cet accord, Hagopdjan de Deritchan devient ambassadeur de Perse à Marseille, et le chevalier Padéry devient consul de France à Chiraz. Le volet commercial du traité n'aura par contre pas de suite du fait du changement de régime qui interviendra en Perse peu de temps après.

La signature du 13 août représente la dernière représentation officielle d'un roi très affaibli par la maladie, dont la prestance diplomatique semble s'étioler dans le même mouvement que son rayonnement vieillissant.

Louis XIV tient malgré tout son rang jusqu'au bout, indifférent aux caprices de la gloire qui le font apparaître devant des émissaires fantaisistes.



Un palais sur des marécages insalubres

Si le terme « Versailles » désigne maintenant pour nous le luxe, le prestige et la magnificence de la cour des rois de France – et plus précisément du Roi-Soleil –, il a en ancien français une signification beaucoup moins reluisante : *versailles* y prend le sens de « terre défrichée ».

Le site où va se dresser le château emblématique du règne de Louis XIV n'a d'ailleurs rien pour retenir l'attention avant qu'on ne décide d'y implanter la demeure des rois de France. Une des origines possibles de son nom pourrait être liée aux marais et étangs qui y pullulent. *Versailles* pourrait s'entendre alors comme « versés saillantes », mettant en avant le caractère envahissant de ces eaux qui rendent cette région fétide envahie par les moustiques au point que des milliers d'ouvriers y contracteront le paludisme au cours de la construction du château.



C'est au seizième siècle que ce territoire hostile commence à gagner droit de cité parmi les seigneuries et duchés qui composent le royaume de France. En 1575, Albert de Gondi, duc de Retz, qui est venu d'Italie en même temps que Catherine de Médicis, décide d'acheter ce domaine pour s'installer près de Paris. Son petit-fils y invite plusieurs fois Henri IV, puis ses descendants après lui, comme le roi Louis XIII, qui prend goût à aller chasser dans les forêts sauvages entourant le site. Au point d'en acquérir une parcelle et d'y faire construire un pavillon de chasse. La suite ne se fait pas attendre :

Le 8 avril 1632, fut présent l'illustrissime et révérendissime Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, seigneur de Versailles, reconnoît avoir vendu, cédé et transporté... à Louis XIII, acceptant pour Sa Majesté, messire Charles de L'Aubespine, garde des sceaux et chancelier des ordres du roi, et messire Antoine Rusé, marquis d'Effiat, surintendant des finances, etc., la terre et seigneurie de Versailles, consistant en vieil château en ruine et une ferme de plusieurs édifices ; consistant ladite ferme en terres labourables, en prés, bois, châtaigneraies, étangs et autres dépendances ; haute, moyenne et basse justice... avec l'annexe de la grange Lessart, appartenances et dépendances d'icelle, sans aucune chose excepter, retenir, ni réserver par ledit sieur archevêque, de ce qu'il a possédé audit lieu de Versailles, et pour d'icelle terre et seigneurie de Versailles, et annexe de la grange Lessart, jouir par

Sadite Majesté et ses successeurs rois, comme de choses appartenantes. Cette vente, cession et transport faits, aux charges et devoirs féodaux seulement, moyennant la somme de soixante-mille livres tournois, que ledit sieur archevêque reconnoît avoir reçues de Sadite Majesté, par les mains de..., en pièces de seize sous, de laquelle somme il se tient content, en quitte Sadite Majesté et tout autre, etc[11].

Ainsi, le roi de France récupère l'usage total de ces terres, et notamment du château qui s'y dresse depuis plusieurs siècles. Cet édifice est cependant d'une taille bien trop dérisoire pour pouvoir contenter un roi de France : immédiatement, des travaux sont engagés pour l'agrandir et le restaurer ; le village qui se dresse aux portes du château ne compte alors qu'un millier d'âmes.

Le château reste cependant en désuétude un long moment du fait de la mort de Louis XIII deux ans plus tard. Louis XIV n'a alors que 5 ans et mettra presque 20 ans avant de s'y intéresser à son tour. Les travaux qui sont alors entamés en son sein vont durer plus d'une trentaine d'années ; mais le roi a aussi le souci de faire de ce château autre chose qu'un édifice isolé sortant brusquement du sol au milieu de nulle part. Il veut donner un essor à la ville qui l'entoure, comme il commence à doter le lieu de prestige en y organisant ses fameuses fêtes.

Le roi a alors recours à une mesure radicale pour veiller à ce développement qu'il attend de ses vœux : il décide tout simplement d'accorder des parcelles de terre gratuite à quiconque voudra venir s'installer dans la nouvelle cité royale. Pour procéder à un semblant de tri, le roi assortit cette gratuité de deux conditions discriminantes : le futur « acquéreur » devra pouvoir s'acquitter de la taxe annuelle de cinq sols liée à cette propriété et faire construire une maison qui reçoive l'accord du surintendant des bâtiments du roi. Le but étant de bâtir à Versailles une ville à la symétrie idéale, notamment en permettant d'offrir une perspective splendide et sans obstacle depuis le château sur tous les environs.

Un problème se présente rapidement quant à la question de l'approvisionnement en eau de la ville (et des jardins du parc royal, qui entraînent un fort gaspillage), car les marais ont été asséchés, et aucun cours d'eau ne passe dans les environs. Cependant, une pompe est mise en place (la machine de Marly) avec l'aide de Rennequin Sualem, artisan liégeois spécialisé, qui permet de remédier en partie au problème.

Le plan de Louis XIV s'avère un succès total puisqu'à sa mort, en 1715, le village de 1000 habitants est devenu une respectable bourgade de plus de 30 000 âmes.



Le « Code noir » et « ce qui concerne les nègres dans les isles »

Le dix-septième siècle voit l'intérêt des gouvernants pour les territoires exotiques de la route des Indes ou d'Amérique augmenter à mesure que les enjeux stratégiques et financiers qui leur sont liés commencent à se manifester.

Des compagnies visant à l'exploitation des colonies que la France vient de s'approprier voient le jour, mais ne remportent qu'un succès limité dans un premier temps : l'accent est mis tout d'abord par Colbert sur l'exploitation du tabac, activité peu rentable par rapport à l'exploitation du sucre de canne, et, visant à une intégration des populations indigènes, le ministre favorise un traitement égalitaire des habitants des colonies.



La Compagnie des Indes occidentales est fondée sur ce principe en 1664, mais provoque rapidement la colère des Français installés sur ces terres lointaines, qui veulent s'émanciper du pouvoir royal et s'enrichir. La compagnie récupère également le monopole de la traite des Noirs en Afrique, mais n'en fait pas un usage très important. Du fait de son manque de rentabilité, elle est dissoute en 1674.

C'est à cette date que Louis XIV décide de mener une politique plus agressive concernant le développement de ses colonies en encourageant l'exploitation du sucre de canne et l'importation d'esclaves venus d'Afrique pour fournir les bras nécessaires à cette culture. Le sucre est en effet très gourmand en main-d'œuvre, à la différence du tabac.

En 1685, date à laquelle est publié le Code noir, la situation ayant cours dans les colonies françaises est on ne peut plus ambiguë, deux tendances distinctes s'exprimant de manière divergente pour ce qui est du traitement des esclaves ainsi déplacés.

Les populations indigènes n'ont en effet jamais été considérées comme esclaves : elles bénéficient des mêmes droits que les Français présents sur place, à condition qu'elles daignent se convertir à la religion catholique.

Les Noirs qui ont été amenés d'Afrique sont par contre considérés comme des esclaves. Ce déplacement de population a commencé sous la pression de la traite pratiquée par les Hollandais, et pour éviter que ces derniers prennent

trop d'avance sur le plan du développement commercial du fait de cette pratique.



Mais la situation sur place est compliquée par un nouveau facteur : les Français qui sont venus s'installer dans ces territoires lointains sont souvent des hommes seuls, aventuriers ou marchands décidés à s'enrichir rapidement. D'un autre côté, les femmes noires qui ont été ramenées en tant qu'esclaves savent qu'elles doivent à tout prix s'offrir une descendance avec les Blancs, riches ou pauvres, peuplant ces colonies sucrières pour que leurs enfants aient une chance d'obtenir leur liberté, car les enfants nés de couples d'esclaves deviennent esclaves à leur tour.

En la matière, il existe en fait un vide juridique né d'une longue absence de pratiques esclavagistes en France. Le servage a en effet été interdit 300 ans plus tôt et n'a pas connu d'équivalent depuis.

La coutume du royaume veut que les enfants nés d'un père libre soient libres à leur tour : mais l'application de cette coutume, face à la multiplication sans précédent d'enfants métissés qui marque le courant du dix-septième siècle, pourrait devenir problématique dans le cadre d'une économie en plein développement demandant une grande force de travail bon marché pour être rentable. D'un autre côté, l'insistance est également mise sur un traitement chrétien de toutes les créatures de Dieu voulu par le parti dévot.

Colbert, auquel la rédaction du Code a été confiée avec le concours des intendants de la Martinique (pour laquelle le Code est d'abord pensé), résume ainsi sa finalité :

Sa Majesté estime nécessaire de régler par une déclaration tout ce qui concerne les nègres dans les isles, tant pour la punition de leurs crimes que pour tout ce qui peut regarder la justice qui leur doit être rendue, et c'est pour cela qu'il faut que vous fassiez un mémoire le plus exact et le plus étendu qu'il sera possible, qui comprenne tous les cas qui peuvent avoir rapport aux dits nègres en quelque manière que ce puisse être qui mériteraient d'être réglés par un ordre et vous devez bien connaître l'usage observé jusqu'à présent dans les isles et votre avis sur ce qui devrait être observé à l'avenir.

La mort du ministre n'interrompt pas sa rédaction, et c'est finalement son

fil, le marquis de Seignelay, qui en livre la version définitive. Le Code demande le baptême et l'instruction des esclaves, leur octroie le repos le dimanche, le droit de se marier comme d'être enterrés en terre chrétienne (à côté de cela, il reconnaît aux esclaves le statut de bien meuble, c'est-à-dire pouvant faire l'objet de transactions financières de la part de leurs propriétaires).

Il oblige leurs maîtres à leur fournir habits comme nourriture. S'il légitime les châtimens corporels comme la peine de mort, il les soumet à la justice royale, et donc à un jugement extérieur. Le but de cette obligation est moins humanitaire que formel, le roi cherchant à réaffirmer ainsi son pouvoir sur des colonies où la distance rime souvent avec une volonté d'émancipation.

Cette consigne sera d'ailleurs très largement contournée par les propriétaires français, car ils voient leur pouvoir augmenter par le biais d'une disposition supplémentaire prise au même moment, qui offre un titre de noblesse à tous ceux qui disposent d'une plantation dotée de plus de 100 esclaves.

Le Code noir permet aussi de trancher la question des enfants métis, qui a commencé à se faire pressante : à rebours des pratiques usuelles, les enfants nés d'unions mixtes sont considérés comme esclaves même si leurs pères sont libres, à moins qu'un mariage ne vienne légitimer ces naissances. Il est évidemment très rare de voir des Blancs épouser les esclaves qu'ils exploitent souvent sexuellement en toute liberté, et un réservoir naturel de main-d'œuvre revoit ainsi le jour. Pour plus de sûreté, le Code prévoit que ces enfants nés hors mariage vaudront à leurs géniteurs une amende de 2000 livres et que cette progéniture fautive sera ôtée à la garde des parents. Si le père accepte de procéder au mariage, il pourra garder les enfants, qui deviendront libres.

Des dispositions ultérieures limiteront cependant la possibilité d'avoir recours au mariage pour procéder à cette légitimation, tout comme celle, en l'astreignant à des taxes, d'affranchir librement les esclaves pour leurs maîtres.



Les Divertissements avec Lully, Molière et Racine

Troisième des grandes fêtes organisées par le roi pour donner un nouveau lustre à Versailles, les Divertissements sont organisés en 1674, date à laquelle la ville s'est développée et les travaux entamés au château sont terminés pour une grande part. Une partie des festivités prévues se déroulera d'ailleurs à l'intérieur du château, dans le but de montrer aux invités réunis la grandeur des appartements du roi et d'ajouter à son aura.

Les divertissements procèdent d'un format encore différent des deux précédentes fêtes : si les Plaisirs de l'île enchantée s'étaient déroulés sur une semaine complète, et le grand divertissement, sur une seule soirée, ce nouvel événement s'étalera sur presque deux mois – du 4 juillet au 31 août – de manière relâchée, les différentes festivités prévues ayant lieu tous les 7 à 10 jours.



La journée du 4 juillet marque le début de ces longues réjouissances : elle commence par une collation en musique organisée au bosquet du Marais, dans les jardins de Versailles, avant que les convives ne soient invités à se rendre dans la cour de marbre pour assister à la représentation d'*Alceste*, tragédie lyrique écrite par Quinault et mise en musique par Lully. Le decorandum a été soigné, comme le souligne Félibien dans sa description :

Le Théâtre qui se trouva préparé pour la Tragédie contenait toute la petite cour pavée de marbre. Les deux côtés étaient ornés de douze caisses de grands orangers, qui le terminant dans le fond de la cour, laissaient voir en face dans le point de la perspective les huit colonnes de marbre qui portent le balcon doré, et qui font l'entrée du Vestibule du corps du logis du milieu.

Entres ces caisses d'orangers il y avait un pareil nombre de piédestaux de marbre de cinq pieds de haut, portant des vases de porcelaine remplis de petits orangers. Devant chaque piédestal était un guéridon d'or et d'azur, chargé de girandoles de cristal et d'argent, allumées chacune de dix bougies.

Derrière ces mêmes caisses s'élevaient encore vingt-quatre autres grands guéridons ornés de festons de fleurs, et portant chacun une girandole de cristal allumée comme les autres.

La pièce de Lully obtient encore un grand succès auprès de la cour et du roi,

lequel affirme qu'il assistera à autant de représentations qu'il le pourra, mais l'accueil qui en est fait à Paris est loin d'être aussi enthousiaste : le succès continu de Lully auprès du monarque lui a valu de nombreux ennemis et jalousies, d'autant plus qu'il a récupéré en 1672 le privilège de l'Académie d'opéra, qu'il transforme en Académie royale de musique.



Certains essayent même d'organiser le boycott de la pièce en se rendant en masse à ses premières représentations publiques pour la huer, mais la manœuvre échoue, et l'œuvre remporte quand même un succès.

La soirée du 4 juillet se termine enfin par un dîner servi dans les appartements du château, permettant d'en mettre en valeur le faste. La journée de fête suivante se déroule le 11 juillet, et c'est encore Lully qui est à l'honneur avec la représentation au Trianon de la pièce *L'églogue de Versailles*.

Un dîner est ensuite servi dans le bosquet de la salle des Festins. Le 19 commence à nouveau par une collation, servie cette fois dans la ménagerie, pour les dames de la cour, comme le souligne André Félibien :

Après la collation qui fut très magnifique, Sa Majesté étant montée sur le canal dans des gondoles superbement parées, fut suivie de la musique, des violons et des hautbois qui étaient dans un grand vaisseau. Elle demeura environ une heure à goûter la fraîcheur du soir, et entendre les agréables concerts des voix et instruments, qui seuls interrompaient alors le silence de la nuit qui commençait à paraître[12].

Louis XIV fait ainsi honneur à un cadeau du doge de Venise, qui lui a fait parvenir ces gondoles qu'il utilise pour faire le tour du canal. Vient ensuite la représentation du *Malade imaginaire*, pièce de Molière mise en musique par Lully.

Si le dramaturge n'est pas aussi présent dans la programmation que lors des fêtes précédentes, ce n'est pas qu'il est tombé en disgrâce, mais tout simplement parce qu'il est mort un an auparavant.

Le samedi vingt-huitième de juillet le Roi ayant donné ordre que la fête de ce jour-là fut encore plus magnifique et décorée que les précédentes, commanda qu'on préparait la collation au théâtre qui est dans un des bois du petit parc.

Le buffet servi a des proportions gargantuesques, et, une fois que les invités

en sont venus à bout, ils sont conviés à descendre l'allée du Dragon, où un théâtre se dresse pour accueillir la représentation des *Fêtes de l'amour et de Bacchus*, nouvelle composition de Lully.

Après le triomphe du musicien, le roi entame un tour du parc en calèche éclairé par 100 flambeaux, avant que n'ait lieu un feu d'artifice au-dessus du Grand Canal, les explosions dans le ciel se reflétant brillamment à la surface de l'eau en dessous. C'est à la lumière de ce spectacle exceptionnel que les invités découvrent le médianoche, qui les attend pour conclure la soirée.

Le 18 août, avant-dernière soirée de ces fêtes resplendissantes, *le Roi donna audience au marquis Salvago, envoyé extraordinaire de Gennes, venant d'Angleterre : et il y fut conduit par le sieur de Bonneuil introducteur des ambassadeurs. [...] Le soir, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monseigneur le Dauphin, Monsieur et grand nombre de Seigneurs et de Dames, prirent ici, dans l'Orangerie, le divertissement d'une nouvelle pièce de théâtre, intitulée Iphigénie, composée par le sieur Racine, laquelle fut admirablement bien représentée par la Troupe Royale, et très applaudie de toute la Cour. Ensuite, elles eurent aussi le divertissement d'un grand feu d'artifice, sur le canal : et la collation avait auparavant été servie sur cinq tables, dans le parc, avec toute la magnificence et la politesse imaginable*[13]. Pour Racine, c'est l'apogée d'une consécration qui va même rapidement changer l'orientation de ses jours à venir jusqu'à la fin de sa vie : sur les conseils de ses proches et protecteurs comme Mme de Montespan, et grâce au soutien sans mélange qu'il reçoit du roi, Racine cesse de se consacrer au théâtre pour devenir historien du roi, métier autrement plus en vue qui fait de lui un des courtisans les plus importants de la fin du siècle. Il n'aura pour cette tâche aucune postérité. Ce n'est pas que ses travaux de biographe n'aient pas la même qualité que ses œuvres de dramaturge, c'est tout simplement qu'ils seront tragiquement perdus dans l'incendie de la maison de son successeur, Valincour.

Il reste à aborder la dernière soirée de fête, celle du 31 août, qui reçoit un compte rendu élogieux dans la *Gazette* :

Il serait difficile de décrire le détail d'un spectacle dont la beauté extraordinaire surprit toute la Cour, et dont la magnificence eut un succès merveilleux. Les deux bords, et toutes les extrémités du Grand Canal de Versailles, étaient richement ornés de diverses représentations de superbes palais d'une architecture différente, de plusieurs figures, de beaucoup de basses tailles et de statues plus grandes que nature : derrière lesquelles on avait disposé un nombre infini de feux, qui les faisaient paraître transparentes, et qui les rendaient éclatantes et lumineuses dans une nuit obscure. Le Roi, la Reine, et toute la Cour, firent plusieurs tours du canal, dans des gondoles, et dans les chaloupes, richement ornées, suivies des bateaux où était la musique.

C'est sur cette note poétique, presque nostalgique, que s'achève la dernière journée de ces divertissements de Versailles, qui ajoutent à la gloire du Roi-

Soleil, capable de présenter des spectacles extraordinaires et inoubliables, au point que Charles Perrault en parle encore quelque 13 ans plus tard :

J'ai vu à Versailles des feux d'artifice plus beau, n'en déplaie à Mr le Président, que ceux qu'on fait à Rome : car je n'ai pas besoin qu'une chose soit ancienne ou d'un pays éloigné pour la trouver belle. D'ailleurs ces feux d'artifice étaient accompagnés d'un si grand nombre d'illuminations extraordinaires, que je ne crois pas qu'on puisse voir un spectacle plus agréable ni plus magnifique tout ensemble.



Le petit âge de glace

Si le règne de Louis XIV constitue un temps de rayonnement international pour la France, il est aussi marqué par certaines circonstances adverses terribles pour le pays, notamment d'un point de vue climatique. La période de la fin du dix-septième et du début du dix-huitième siècle est considérée par certains scientifiques aujourd'hui comme un mini-âge glaciaire, et la grande famine qui touche le pays en 1694 est suivie 15 ans plus tard d'une nouvelle tragédie du même type, lors de l'hiver de l'année 1709.

Cette fois, les choses sont rendues encore plus difficiles par la situation économique du pays, quasiment exsangue du fait d'une imposition en constante hausse et de guerres à répétition contre ses voisins européens. Plusieurs années de sécheresse – 1705, 1706 et 1707 – ont laissé la population épuisée et mal nourrie, avant ce fameux mois de janvier 1709, où la température descend sur tout le territoire en dessous de -20 °C, au point que la Seine gèle complètement et qu'on peut même voir la mer se figer sur plusieurs kilomètres !



Cette terrible vague de froid n'épargne personne, tue les animaux dans les étables et les bergeries, pénètre le sol et détruit le blé comme les arbres fruitiers, causant des dégâts qui s'étendront bien au-delà de la famine qui va suivre immédiatement après.

Des feux collectifs sont organisés pour veiller à ce que le plus de monde possible puisse survivre, mais, au sortir de cette saison abominable, force est de constater qu'aucune récolte n'est possible, tout ayant pourri sur pied. Le blé se vend à plus de 10 fois sa valeur habituelle, ce qui le met hors de portée de la majorité des Français.

En avril, le risque représenté par les émeutes, qui ont lieu quasi quotidiennement du fait de la cherté du blé, pousse Louis XIV à réagir vigoureusement. L'exportation du blé avait déjà été interdite quelques années auparavant sous peine de mort, mais Louis XIV accepte que son importation se fasse libre de toute taxation, tandis qu'il envoie des troupes dans toute la France pour veiller à ce qu'il n'y ait pas une recrudescence de pillages.

L'argent venant à manquer pour remédier à cette famine sans précédent, Louis XIV fait fondre – une nouvelle fois – son or et appelle aux dons de la

noblesse.

Face au manque de réaction de celle-ci, il a recours à un stratagème simple qui montre son talent de monarque : il demande à ce que lui soient communiqués les noms de ceux qui obtempèrent à sa demande.

De peur de risquer la colère du roi en n'apparaissant pas dans cette liste de bienfaiteurs – ou pour entrer dans ses bonnes grâces en se démarquant par la promptitude avec laquelle ils réagissent –, tous les grands du royaume s'empressent de mettre la main à la poche.

Pour les bourgeois, l'incitation est un peu plus impérieuse : ils sont ponctionnés d'une taxe spéciale pendant toute la durée de la famine pour que l'État veille au plus pressé et puisse s'approvisionner en grain auprès des autres pays d'Europe.

Louis XIV ne se contente pas de ces expédients. Il prend d'autres mesures actives : ainsi encourage-t-il la piraterie en donnant des primes à ceux qui lui ramènent des navires céréaliers chargés qu'ils ont arraisonnés en pleine mer.

Ces mesures permettent de remédier provisoirement à la situation dans les grandes villes, Paris étant l'exception notable puisque la violence des intempéries essuyées par la capitale, notamment les inondations qui font déborder de son lit la Seine tout juste dégelée, fait qu'elle ne peut être ravitaillée avant le 5 avril, restant presque trois mois sans pouvoir être approvisionnée. Rien que durant le mois de janvier, 24 000 personnes y trouvent la mort !

Les campagnes sont quant à elles une nouvelle fois soumises à la faim la plus déchirante, certains étant contraints de chercher des racines et des plantes dans la forêt pour survivre, ou de s'élancer sur les routes en espérant avoir plus de chances ailleurs.

Ces mouvements de populations vont poser énormément de problèmes une fois l'été venu : les vagabonds épuisés, affamés, pour la plupart mourants, vont contribuer à la prolifération de maladies comme la dysenterie ou la fièvre typhoïde, qui vont finir de ravager un pays fragilisé.

À Paris, des émeutes en août se soldent par des affrontements entre la foule et la troupe, qui n'hésite pas à ouvrir le feu, avant que la ville ne soit mise pendant quelques jours en état de siège.

Au final, cet hiver terrifiant va emporter, sur une population de 22 millions d'habitants, plus d'un million de personnes, et ses conséquences feront encore plus de 810 000 victimes en France dans les deux années qui suivront, teignant la fin du règne de Louis XIV d'une note assez sombre... et le rendant particulièrement impopulaire auprès du peuple.



L'Observatoire de Paris, ou comment la science trouve enfin sa place en France

La naissance de cette institution fondamentale pour le développement des sciences en France montre à la fois le rôle fondateur de Louis XIV pour essayer de rattraper le retard pris par notre pays sur l'Italie dans son développement au sortir de la Renaissance, et la ruse déployée dans les détails par Colbert pour y parvenir.

Adrien Auzout, ancien protégé de Blaise Pascal, astronome et physicien, est à la tête d'une coalition de chercheurs qui font la demande au roi, dans le courant des années 1660, de fonder une structure nationale permettant de promouvoir le développement des sciences et de le financer.



Ce sera l'Académie royale des sciences, qui voit le jour en 1666. Il faut dire que la France est vraiment en retard en ce domaine :

L'Académie des sciences doit son origine à la fois aux cercles de savants qui dès le début du XVII^e siècle se réunissent autour d'un mécène ou d'une personnalité érudite, et aux sociétés scientifiques permanentes qui se constituent à la même époque, telles l'Accademia dei Lincei à Rome (1603), la Royal Society à Londres (1645)... En 1666, Colbert crée une Académie qui se consacre au développement des sciences et conseille le pouvoir en ce domaine. Il choisit des savants, mathématiciens (astronomes, mathématiciens et physiciens) et des physiciens (anatomistes, botanistes, zoologistes et chimistes) qui tiennent leur première séance le 22 décembre 1666 dans la bibliothèque du Roi, à Paris. Pendant ses trente premières années, l'Académie fonctionne sans statuts[14].

Les équivalents européens de cette démarche ont déjà plusieurs dizaines d'années. Aussi les scientifiques qui sont choisis pour y prendre part ne perdent pas une seconde : dès la première réunion de cette nouvelle institution, il est décidé de procéder à la construction de l'observatoire royal (destiné à devenir, au gré des aléas de sa nomenclature, l'observatoire de Paris).

C'est le frère de Charles Perrault – lui-même secrétaire de Colbert –, Claude Perrault, qui est chargé de dessiner le bâtiment, dont l'implantation exacte fait l'objet de nombreuses considérations et de savants calculs de la

part de tous les astronomes impliqués.

Reste pour le ministre Colbert à décider qui va prendre la tête de cette institution. Colbert a pris l'habitude déjà de tourner son regard vers l'Italie et ses splendeurs pour essayer d'y débaucher ses talents. Comme il a su séduire les miroitiers de Murano, il ira là encore chercher un des grands noms de la science de cette époque en la personne de Giovanni Domenico Cassini.

Cassini enseigne et mène ses recherches depuis 20 ans à l'Université de Bologne et jouit d'une réputation telle qu'il a été chargé par le pape lui-même de plusieurs missions scientifiques. Invité par Colbert à venir participer à la construction de l'Observatoire royal, il est censé ne rester que le temps d'un court séjour (payé royalement, puisqu'il touche une pension de 9000 livres).

Mais la qualité de l'accueil qu'il reçoit et l'enjeu d'un nouvel observatoire équipé des optiques les plus performantes de l'époque lui font prolonger son séjour, bien que le pape le somme de revenir (Cassini a obtenu une autorisation spéciale du souverain pontife pour effectuer ce voyage dans le Nord).

Dès 1671, l'accès à ce matériel flambant neuf porte ses fruits pour le scientifique italien : il découvre un premier satellite de Saturne, Japet, avant d'en repérer un autre l'année suivante (Rhéa), puis deux en 1684 (Thétis et Dioné). Ces succès donnent une visibilité inespérée à l'Observatoire, qui attire alors tous les plus grands scientifiques et astronomes de l'époque. Christian Huygens vient ainsi à Paris, tout comme Leibniz.

Le Danois Ole Christensen Römer y fait des découvertes importantes, parvenant entre autres à faire une première estimation de la vitesse de la lumière. Jean Picard arrive pour sa part à mesurer un degré du méridien terrestre, ce qui lui permet d'estimer assez précisément le rayon de la Terre.

Au final, l'Observatoire royal tient un rôle très important en cette fin de dix-septième siècle pour permettre à la France et à son Académie des sciences de gagner rapidement un rayonnement qui efface le retard pris par le royaume en ces matières.

Cassini, naturalisé français, va créer une dynastie de directeurs de l'Observatoire, son arrière-petit-fils étant encore à sa tête au moment de la Révolution, qui va changer totalement le statut de l'édifice.



Monstrueuse machine de Marly

Louis XIV souhaite donner un lustre sans précédent à sa grande création, le château de Versailles, et cela passe en grande partie – à côté des travaux d'aménagement et d'agrandissement de l'édifice proprement dit – par l'extension de ses parcs, jardins, canaux et fontaines, qui demandent dans leur ensemble un approvisionnement en eau de plus en plus gourmand au fil des années.

La zone entourant la future demeure du roi est assez marécageuse et humide pour fournir les réserves demandées dans un premier temps, mais, très vite, il faut envisager d'autres solutions.

Des pompes sont construites, ainsi que des aqueducs et des réservoirs, qui ne sont cependant que des pis-aller tant la demande est forte, et le problème, d'ampleur : il s'avère que Versailles se situe à plus de 10 kilomètres de la Seine, le cours d'eau le plus proche, et que le dénivelé de 150 mètres entre les deux sites est très défavorable au ravitaillement.



Colbert se met à la recherche du projet qui pourra permettre d'irriguer la zone de manière satisfaisante, c'est-à-dire en acheminant plusieurs milliers de mètres cubes d'eau par jour (plusieurs millions de litres).

Il rejette plusieurs propositions, dont une de Jacques de Manse, le concepteur, avec un succès très limité, d'une pompe censée approvisionner les bassins de la rive droite et bâtie sur le pont Notre-Dame. Son projet est jugé trop simpliste et est donc écarté.

Arnold de Ville aura plus de chance. Venu de la région de Liège, ce jeune aventurier a fait réaliser une pompe à Saint-Maur pour le Grand Condé, qui lui donne une certaine assise pour se lancer dans ce projet beaucoup plus ambitieux. Il propose à Colbert d'installer une machine à Marly pour pomper l'eau de la Seine jusqu'à Versailles.

La construction s'avère d'une ampleur sans précédent pour l'époque, d'autant plus qu'Arnold de Ville n'a aucune connaissance technique dans ce domaine ; mais il sait s'entourer avec discernement et il rappelle auprès de lui deux frères, Rennequin et Paulus Sualem, qui ont déjà travaillé sous ses ordres

à l'édification d'une pompe pour le château de Modave.

Le premier va être le principal artisan de la conception de la machine, réussissant cet exploit alors qu'il a tout appris en autodidacte et s'avère analphabète.

Cela ne l'empêche pas de mettre au point une machinerie assez impressionnante et compliquée, qui va de plus être construite en un temps record. Les principes qui veillent à son élaboration sont cependant connus depuis plus d'un siècle. La difficulté va venir en réalité des dimensions de l'ouvrage, des matériaux à utiliser et de la résistance à donner à l'ensemble.

Il faut d'abord aménager la Seine en amont, pour la séparer en deux canaux, l'un destiné à la navigation, un autre aménagé pour pouvoir alimenter la machine. Ce dernier canal voit son diamètre volontairement réduit pour augmenter la pression de son débit et ainsi propulser les roues à aubes qui vont activer l'ensemble.

Le volume d'eau très important qui va traverser la machine oblige à concevoir des pièces très résistantes. Ainsi, les fûts de pompe vont par exemple être réalisés en fonte pour assurer leur résistance sur le long terme, ce qui va obliger les responsables des travaux à ouvrir une fonderie près du chantier pour l'approvisionner. Il faudra quelque 1800 ouvriers, 100 000 tonnes de bois, 17 000 tonnes de fer, 800 tonnes de plomb et 800 tonnes de fonte pour parvenir au bout de ce chantier titanesque.

La machine comprend 14 roues à aubes (le chiffre a été choisi pour faire honneur à Louis XIV) solidaires de pompes installées dans la Seine qui propulsent l'eau à l'assaut du dénivelé séparant le fleuve de Versailles.

L'écart de hauteur étant trop important, il faut installer deux étapes constituées par des puisards, où l'eau se déverse et où de nouvelles pompes permettent au liquide de continuer son ascension.

Au total, plus de 250 pompes sont en action pour parvenir à acheminer 6000 mètres cubes d'eau par jour jusqu'à la tour du Levant qui abreuve l'aqueduc de Louveciennes. Elle parcourt ensuite six kilomètres avant de se déverser dans un autre aqueduc, le mur de Montreuil, qui abreuve les réservoirs proprement dits.

Quatre ans de travaux seulement sont nécessaires une fois la Seine aménagée pour livrer l'ouvrage fonctionnel. L'entretien quotidien de ce système n'est cependant pas de tout repos : 60 ouvriers lui sont affectés en permanence, dont les frères Sualem, qui sont appointés par le roi pour veiller à son bon fonctionnement jusqu'à leur mort. Louis XIV récompense d'ailleurs grassement les entrepreneurs victorieux de ce projet : Rennequin Sualem, parce qu'il l'a conçu, reçoit 1500 livres de pension, en plus de son logement attenant à la machine. Il est nommé premier ingénieur du roi et anobli.

Il est d'ailleurs dit que les deux hommes ont un échange amusant peu après la réalisation de l'ouvrage : le roi demande à Rennequin comment il a eu l'idée de cette machine, et celui-ci lui répond (en wallon) : « *Tot tuzant, sire[15].* »

Arnold de Ville est cependant le grand gagnant de cette entreprise : il touche 100 000 livres de salaire, une pension annuelle de 6000 livres, et hérite de la direction de la machine pour 6000 livres de plus par an. Sa fortune est faite.



Le maquillage à la cour : visages fantomatiques ou pivoines

Le règne de Louis XIV, modèle d'ordre, de dignité et de respect des traditions, va tout de même connaître une révolution, dans un domaine pour le moins inattendu : le maquillage. Depuis le Moyen-Âge et le retour des combattants des premières croisades, le maquillage a fait son apparition avant de se démocratiser au cours de la Renaissance, en raison du développement de liens commerciaux plus développés avec le Moyen-Orient et l'Orient, principaux fournisseurs de fards.



Pendant longtemps, l'idéal de beauté, notamment pour ce qui est des femmes, va être d'avoir le teint blanc, presque diaphane, et des cheveux blond vénitien. Elles utilisent du blanc de céruse pour leurs visages (produit qui se révèle d'ailleurs extrêmement toxique, tout comme l'arsenic qui est utilisé à des fins cosmétiques) et du safran et du jus de citron pour leurs cheveux, avant de les exposer au soleil.

Le blanc presque fantomatique dont les traits sont recouverts remplit plusieurs fonctions : il est synonyme de pureté, tout comme il permet de dissimuler les lésions et cicatrices éventuelles, et suggère également l'oisiveté liée à la richesse.

Le règne de Louis XIV ne fait pas exception à cette règle qui identifie les membres de l'aristocratie et de la cour, mais la question prend une nouvelle importance, et ce, pour deux raisons : *l'usage du maquillage s'étend dans toutes les classes sociales*[16], et l'influence des dévots se fait sentir durablement dans la société, ces derniers essayant d'inverser la tendance. C'est sous leur influence que le mot « maquillage » fait son apparition, mais dans un sens péjoratif : maquiller, c'est maquiller les cartes, c'est tromper[17]. La pratique se développe tout de même : *les précieuses fabriquent elles-mêmes leurs fards avec de la graisse de mouton et des produits orientaux, de l'eau distillée de fleurs de lys, de nénuphar ou de fève, de jus de citron et du talc*[18].

La pression exercée par les dévots va être combattue d'une manière subtile à la cour : en 1673, une nouvelle couleur commence à faire son apparition : le

rouge. Un rouge marqué, provocateur, sans nuance, appliqué sur leurs joues par les femmes pour souligner tout aussi bien leur appartenance à l'aristocratie qu'une volonté de séduire. La chair refait son apparition, et le rouge devient un code utilisé par les courtisanes pour traduire leur humeur et faire revivre une certaine sensualité qui va à l'encontre de ce que le parti dévot essaye de promouvoir.

L'artifice refait son apparition sous une forme éclatante, là où la pureté virginale est promue par le parti de la mère et de la femme de Louis XIV. Mais alors, comment expliquer que cette mode colorée s'impose malgré l'influence importante des dévots dans l'entourage du roi ? Par l'influence du roi lui-même !

C'est en fait le Roi-Soleil, désireux de briller, qui impose le rouge à la cour en le portant lui-même, notamment pour les danses de salon. L'exemple donné par le roi est bien évidemment suivi par tous les hommes de son entourage, qui commencent à leur tour à se farder, à arborer des mouches sur leur visage, au point que la tendance, loin de s'inverser pour amoindrir l'usage des fards, connaît un développement sans précédent et pétaradant.

Jamais la cour n'a été plus chatoyante, jamais l'illusion n'a été plus développée. Les femmes suivent le mouvement et codent ainsi leur humeur : lorsqu'elles sont tristes, en deuil ou indisponibles aux jeux de l'amour, elles évitent de se maquiller, apparaissent négligées.

Le triomphe de Mme de Maintenon – proche des dévots – auprès du roi va calmer légèrement cette tendance, mais ne peut y mettre fin. Il faut dire que le fard remplit une autre tâche : il permet de dissimuler les marques de fatigue liées à la vie à la cour, faite de débauche et d'excès, qui dégrade les physionomies et enlaidit ces dames, ce qu'elles ne sont pas prêtes à supporter sans combattre.



Versailles, un palais impossible à chauffer

C'est l'un des revers du château qui nous semble aujourd'hui auréolé de gloire et que l'on imagine volontiers comblé de tous les bienfaits que l'immense pouvoir du roi peut offrir : le château devient une prison glaciale à partir des premiers frimas de l'automne. Qu'on s'imagine une surface de plus de 6 hectares, s'étendant sur 2300 pièces (!), n'ayant aucune forme d'isolation, traversée par des courants d'air polaires capables de s'infiltrer sous toutes les couches de vêtements, et l'on comprendra le calvaire des courtisans pendant presque la moitié de l'année. D'autant que le roi lui-même est particulièrement aguerri et résistant ; il ne se plaint ni du froid, qu'il sent à peine, ne chauffant pas sa chambre, ni des punaises qui infestent sa literie. Pour ne rien arranger, Louis XIV supporte très mal que l'on se plaigne du froid en sa compagnie, ou même que l'on se permette de frissonner du fait des températures sibériennes du château.



Aussi, des accessoires individuels commencent à faire leur apparition pour permettre à tous de se réchauffer un peu sans pour autant se couvrir plus que de raison : ainsi, des chauffe-mains, des chauffe-pieds, des calottes se multiplient pour protéger les extrémités du corps dans les salons. En cette période qui voit la France victime d'une mini-ère glaciaire, il arrive que les températures soient négatives même à l'intérieur des lieux, au point que l'eau gèle dans les carafes, que la neige s'engouffre dans les cheminées et qu'elle éteigne les maigres feux impuissants à réchauffer les grands salons.

Une anecdote célèbre veut que Louis XIV lui-même ait été obligé plusieurs fois de se coller au feu de sa chambre non parce qu'il avait froid, mais parce que sa tasse de vin avait gelé du simple fait d'avoir à traverser l'antichambre qui le menait à ses appartements !

Si survivre à ces conditions extrêmes s'avère une tâche ardue pendant la journée, passer la nuit dans le château relève de la gageure. Et pas question, pour ceux qui ont acquis chèrement ou de naissance le droit de fréquenter la demeure royale, de déroger à la règle en allant se réfugier dans des maisons plus petites : le roi sait tout ce qui se passe au château, et ce genre de défection est prise pour lui comme une forme de trahison, ou peut valoir à son

auteur une rétrogradation brutale dans les faveurs du monarque. Quand on sait à quel point la vie et la carrière de tous ceux qui viennent à Versailles dépendent d'un bon mot du souverain, on comprend qu'il faut être prêt à souffrir pour gagner le droit d'être « ébloui » – mais pas réchauffé – par la lumière du Roi-Soleil.

Dans leur intimité, les courtisans ont chacun leurs secrets pour essayer de conserver la chaleur de leur corps pendant leur sommeil. La marquise de Rambouillet se sert d'une peau d'ours cousue, à l'intérieur de laquelle elle se glisse. La maréchale de Luxembourg multiplie les chaufferettes – qui utilisent des braises ou des cendres chaudes isolées du corps par des systèmes mécaniques ou des briques réfractaires pour éviter les brûlures. D'autres n'hésitent pas à se plonger dans des bassines, tonneaux ou baignoires directement chauffés par des braises brûlantes, au risque de gravement se brûler.

Certains se proposent de remédier à cet état de fait calamiteux. Ainsi, un inventeur dont le nom s'est perdu propose en mai 1685 de mettre en place dans les appartements du roi une machine *inventée pour donner de la chaleur dans les appartements de Sa Majesté avec le grand air du dehors, lequel y sera conduit incessamment renouvelé, purifié de toute sorte de mauvaise qualité, et rendu très agréable et très sain... Il est assez à propos, ce semble, de faire connaître la nécessité qu'il y a de s'en servir pendant la mauvaise saison de l'hiver pour conserver la santé précieuse de Sa Majesté... Et l'on conviendra sans doute que l'usage de cette invention nouvelle est plus nécessaire à Versailles qu'en aucun autre lieu du monde, si l'on considère de combien les marbres et les glaces des miroirs dont ce superbe palais est orné, contribuent pour y concentrer cet air extraordinairement froid, lequel est d'autant plus nuisible qu'il est renfermé et qu'il contient en lui journellement toutes les mauvaises odeurs et les haleines d'un nombre infini de personnes qui entrent dans les chambres de Sa Majesté*[19]...

Mais la difficulté de réalisation de ce projet le rend rapidement caduc, condamnant les occupants du château à vivre au milieu des fumées produites par les cheminées et de la suie qui se dépose partout et reste indifférente à toutes les tentatives de nettoyage pour persister à recouvrir toutes choses à longueur d'année.

Si Louis XIV supporte sans se plaindre cet état de fait, son petit-fils Louis XV se fera aménager un appartement beaucoup plus petit, de manière à pouvoir piéger plus facilement la chaleur. Le successeur du Roi-Soleil s'avérera beaucoup plus sensible au froid que son aïeul.



Les (innombrables) maîtresses du roi

S'il n'est pas son ancêtre Henri IV, que l'on appelle le Vert-Galant en raison de son obsession pour la bagatelle, nourrie jusqu'à sa mort, Louis XIV montre cependant un intérêt prononcé pour les femmes. On lui connaît de très nombreuses maîtresses – au moins une quinzaine – ce qui ne va pas sans heurter la sensibilité de la Compagnie du Saint-Sacrement et du parti dévot, de sa mère et de sa femme Marie-Thérèse d'Autriche, qui souhaitent unanimement que le roi tempère son comportement.



Mais Louis XIV trouvera bien des moyens d'assouvir sa passion malgré cette forte opposition.

CATEAU-LA-BORGNESSSE DÉPUCÈLE LOUIS

La légende veut que Louis XIV ait connu ses premiers rapports à 14 ans, avec Catherine Bellier, baronne de Beauvais. Surnommée « Cateau-la-Borgnesse », elle est borgne et difforme, mais va pourtant avoir l'honneur de dépuceler le futur roi. C'est Anne d'Autriche qui organise cette cérémonie officieuse. Elle qui pourtant est bien prude veut s'assurer que Louis ne souffre pas du même défaut que son fils Philippe, séduit par le « vice italien », qui ne s'intéresse qu'aux garçons et a peu de chances de lui donner des descendants.



Catherine est une femme de chambre de la reine, âgée de 42 ans, ce qui en fait presque une vieille dame pour l'époque. Mais ce choix étonnant

s'explique pour deux raisons : la première est que la reine a toute confiance en sa servante et exerce un pouvoir absolu sur elle.

Il est nécessaire pour la régente de rester la plus discrète possible sur cet épisode peu glorieux. La seconde est que Cateau-la-Borgnesse est réputée avoir des mœurs très libres et être portée sur la chose. Saint-Simon la décrit en ces termes :

Créature de beaucoup d'esprit, d'une grande intrigue, fort audacieuse, qui eut le grappin sur la reine mère, et qui était plus que galante...

Elle va s'arranger pour surprendre le futur roi au détour d'un des nombreux couloirs du palais, l'attirer dans un coin sombre, et lui fait perdre son pucelage sans autre forme de cérémonie. Le jeune Louis semble d'ailleurs apprécier le traitement dont elle l'honore, puisqu'il lui rendra visite à plusieurs reprises, recevra auprès d'elle les rudiments d'une éducation sexuelle dont ces dames lui feront compliment bien souvent par la suite. Il connaît également à cette occasion les joies de sa première chaude-pisse, qui l'avertit des dangers de la sexualité et parfait son instruction.

Si l'anecdote ne peut être totalement confirmée, le traitement reçu par Catherine Bellier de la part de la reine mère tend à prouver qu'elle a un fondement de vérité : elle se voit offrir des pierres précieuses qui étaient normalement destinées à un tout autre usage, avec lesquelles la baronne se fait construire un hôtel particulier dans le quartier du Marais.

MANCINI : LES SŒURS...

À 16 ans, le roi s'amourache d'Olympe Mancini, qui n'est autre que la nièce du cardinal Mazarin. Fréquentant assidûment la cour, la jeune femme, qui a presque le même âge que le roi, est l'objet de toutes ses attentions. Il lui offre la plupart de ses danses pendant les fêtes qu'il organise déjà, et lui manifeste beaucoup d'intérêt.

Le cardinal et la reine mère veillent cependant au grain, et Olympe est promise à Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons, trois ans après que sa liaison avec le roi a commencé.

Louis XIV n'en nourrit aucune contrariété, et pour cause : son attention s'est maintenant portée sur la jeune sœur d'Olympe, Marie, à laquelle il semble vouer des sentiments beaucoup plus exaltés. C'est elle qui fait le premier pas vers lui : alors que le roi est malade, peut-être mourant, elle verse publiquement des larmes qui la font repérer par le monarque.



La passion qui les saisit alors ne fait pas l'affaire du cardinal ni de la reine mère, qui cherchent pour le roi une alliance susceptible d'asseoir son pouvoir sur l'Europe. Le cardinal sait en outre que Marie ne l'apprécie pas particulièrement et il craint d'être congédié si elle arrive sur le trône de France. Olympe nourrit une vive jalousie pour sa sœur, qui l'a remplacée dans le cœur du roi. Elle sera cependant bien vite vengée : l'alliance désirée par Mazarin voit le jour, et l'infante Marie-Thérèse est choisie pour s'unir à Louis XIV.

C'est un véritable drame pour Marie Mancini, éloignée de la cour après une entrevue avec le roi destinée à être la dernière de leur existence. Inconsolable, elle épouse un prince italien avant d'errer à travers l'Europe. Olympe ne connaît pas le même sort peu enviable : gardant toute la considération du roi, elle en vient même à jouer un nouveau rôle dans sa vie après celui d'amante.

Elle devient même l'entremetteuse ou tout au moins l'alibi de la liaison que le roi est censé entretenir avec Henriette d'Angleterre, qui n'est autre que la femme de... son frère !

Mais Philippe n'en a cure : il n'a jamais été intéressé que par les hommes. Le risque de scandale est cependant grand à la cour, et Olympe accompagne le couple qui fait de longues promenades nocturnes dans les bois.

Elle gagne par son action la considération du roi. Elle aura cependant un avenir plus sombre du fait de son implication dans l'Affaire des poisons.

D'HENRIETTE À LOUISE

C'est en fréquentant Henriette que Louis fait la connaissance en 1661 d'une des demoiselles d'honneur de sa suite, Françoise Louise de La Baume Le Blanc de La Vallière, dite Louise de La Vallière.



Cette jeune fille le séduit moins par son physique que par ses qualités d'écuyère, sa culture et son innocence (la jeune fille n'est entrée à la cour que peu de temps auparavant). Louis se sert d'abord d'elle comme « paravent » pour cacher sa liaison avec Henriette, mais l'amour sincère que lui prodigue la jeune femme finit par le toucher, et il en fait bientôt sa maîtresse officielle.

Comme le parti des dévots commence à prendre ombrage de ce libertinage, le roi doit prendre des précautions. Il va installer Louise à Versailles, qui n'est alors qu'un pavillon de chasse, et organise pour elle les Plaisirs de l'île enchantée.

La jeune femme prend beaucoup de place dans la vie du roi, mais lui, âgé de seulement 23 ans au début de leur relation, va bientôt être rattrapé par son désir et son naturel de séducteur. D'autant que les jalousies sont légion envers cette favorite de moindre rang.

Henriette, délaissée depuis que Louise occupe le premier plan, décide en 1665 de présenter au roi Catherine Charlotte de Gramont, nièce de Richelieu, épouse du prince Louis Ier de Monaco, qui tient le rôle de surintendante de sa maison. Sa réputation sulfureuse la précède (on l'appelle « le Torrent » à la cour) et le roi ne tarde pas à succomber à ses charmes.

L'ENTRÉE EN SCÈNE DE MME DE MONTESPAN

Le plan d'Henriette, qui est de redevenir le centre de l'attention du roi une fois qu'il se sera lassé de cette amante vorace, est cependant contrarié par l'entrée en scène de Françoise Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, autrement connue sous le nom de Mme de Montespan, du fait de son union avec le marquis de Montespan.

Elle a commencé à fréquenter la cour en 1666. D'elle, Mme de Sévigné dresse le portrait suivant :

À la plus surprenante beauté au port de déesse, aux cheveux blonds, soyeux et frisés, au regard d'azur, à la bouche délicate, au nez aquilin, elle joignait l'esprit le plus vif, le plus fin, le mieux cultivé, cet esprit héréditaire dans sa famille.

C'est cet esprit piquant qui séduit bientôt le roi et qui la fait devenir la nouvelle favorite, aux dépens de Louise de La Vallière, qui est délaissée

totallement en 1667 après avoir donné quatre enfants au roi, dont deux survivront. Elle reçoit cependant pour gage de la gratitude du roi le titre de duchesse de Vaujours, mais ne se remet pas de cette rupture.



Elle entre dans les ordres et passe les 36 années qui lui restent à vivre au couvent des carmélites.

ANNE DE ROHAN-CHABOT, UN À-CÔTÉ QUI DONNERA UN ENFANT

Le roi ne s'interdit pas pour autant quelques à-côtés, telle sa liaison avec Anne de Rohan-Chabot, femme du prince de Soubise, qu'il rencontre au château de Chambord alors qu'il oscille entre ses deux favorites.

Entre 1669 et 1675, ils vont avoir ensemble une relation suivie, et Anne va donner naissance à au moins un enfant naturel de Louis XIV, Armand Gaston Maximilien de Rohan, dont la ressemblance avec le souverain va s'affirmer avec les années.



Le prince de Soubise a plus de chance que le comte de Soissons avant lui : ses « services », comme les appelle pudiquement le roi, lui valent une forte reconnaissance financière, qui assure très largement sa position sociale.

Certains maris, loin d'être contrariés par le fait que le roi entretienne des relations avec leur femme, y voient en effet un moyen d'assurer leur avenir ou tout au moins leur rang de favoris dans le cercle intime du monarque, ce qui revient quasiment au même.

MME DE MONTESPAN OCCUPE LA PLACE CENTRALE

Anne de Rohan-Chabot n'a cependant pas du tout la même importance pour le roi que Mme de Montespan, qui occupe beaucoup de place dans la vie du souverain. Il l'a installée dans un appartement proche du sien. À cette époque, sous la pression des dévots, Louis XIV a fait aménager des passages secrets dans son château pour pouvoir rejoindre ses maîtresses sans attirer l'attention.

La liaison est cependant de notoriété publique, mais Mme de Montespan a su se faire une alliée de la seule femme qui pourrait lui nuire : la reine mère. Elle a montré suffisamment de signes de sa vertu pour que l'ancienne régente lui accorde sa confiance.

La nouvelle favorite a cependant du mal à respecter une certaine mesure du fait de son caractère aussi venimeux qu'emporté : elle s'installe souvent avec le roi dans un salon ou un autre pour se moquer de ses courtisans, qui la craignent tous, mais elle est aussi sujette à de violentes sautes d'humeur et de graves crises de jalousie, au point de lui faire des scènes publiquement.



C'est ainsi elle qui veille à ce que la reine mère n'ait plus de demoiselles d'honneur autour d'elle pour ne pas renouveler le stock de jeunes filles de bonne famille qui pourraient attirer l'attention du roi. Elle a une grande influence sur le souverain et connaît une décennie entière de faste avant que l'âge ne la rattrape et ne fasse d'elle une personne beaucoup moins attractive.

En 1680, 13 ans après le début de leur liaison tapageuse, elle est elle aussi inquiétée au cours de l'Affaire des poisons. Certains l'accusent d'avoir usé de potions pour maintenir le roi en son pouvoir, mais c'est surtout l'ascendant sans mélange qu'elle a exercé sur lui pendant tant d'années qui lui est reproché par ses rivaux, enfin en mesure de pouvoir la faire payer.

Pourtant, le vrai instrument de sa chute va venir comme souvent de son propre entourage : celle qui va la remplacer dans le cœur du roi n'est autre que la personne qu'elle avait choisie pour assurer l'éducation des enfants qu'elle a eus avec lui. Ironie du sort plutôt mordante, Mme de Maintenon fait la connaissance du roi parce qu'il manifeste de l'affection aux enfants qu'il a eus avec sa maîtresse.

CLAUDE DE VIN DES OEILLETS, ISABELLE DE LUDRES : PLAISIRS VARIÉS

En sus de Mme de Montespan, le roi continue de varier les plaisirs : il a une brève aventure avec une des dames de compagnie de Montespan, Claude de Vin des Oeillets, dite « Mlle des Oeillets », qui prendra fin également à la suite de l’Affaire des poisons, et une autre avec Isabelle de Ludres, en 1675, une jeune Lorraine qui pense être en mesure d’évincer la favorite en titre par l’insistance avec laquelle le roi la garde auprès de lui malgré les mesures prises par Montespan pour la vilipender.



Mais c’est mal connaître Mme de Montespan que de penser qu’elle va s’en tenir là : elle n’hésite pas à faire une scène publiquement pour forcer le roi à la répudier en le mettant devant l’obligation de choisir. Mme de Montespan possède encore suffisamment d’influence pour évincer cette concurrente.

Claude de Vin des Oeillets choisit comme Louise de La Vallière de se retirer dans un couvent.

LA DEMOISELLE DE FONTANGES, NAÏVE OU INCULTE ?

Mais une autre rivale autrement plus dangereuse se présente : le roi se prend de passion pour une jeune fille, Marie Angélique de Scoraille de Roussille, demoiselle de Fontanges.

Reputée d’une grande beauté dès sa prime jeunesse, elle est introduite à la cour en 1678, à l’âge de 17 ans, par son cousin César de Grollée. Elle devient fille d’honneur de la belle-sœur du roi et nouvelle femme de Philippe, la princesse palatine.



Pour certains à la cour, son arrivée ne doit rien au hasard, et la famille de la jeune fille a tout fait pour en faire un appât irrésistible pour le roi (et rechercher par ce biais son enrichissement). L'ambassadeur de Prusse Ézéchiél Spanheim affirme ainsi : *Mlle de Fontanges vint à la Cour dans l'année 1679, avec le dessein formé et les espérances fomentées même par ceux de sa famille, de faire du roi son amant.*

Et la demoiselle de Fontanges trace plus rapidement encore son chemin qu'elle aurait pu le prévoir grâce au concours d'une de ses concurrentes, Mme de Montespan, qui fait le même calcul qu'Henriette avant elle : la jeune fille de 17 ans est présentée au roi pour détourner ses pensées de Mme de Maintenon, devenue une concurrente trop présente.

Mme de Montespan pense pouvoir manœuvrer de Fontanges, qui a la réputation d'être sotte, et espère que le roi s'étant lassé lui reviendra, comme il l'a fait jusqu'ici.

Mais le calcul se révèle faux : le roi éprouve bientôt pour la demoiselle une passion très visible, multipliant les attentions et les fêtes en son honneur. Mme de Montespan a beaucoup de mal à supporter cet état de fait : elle se plaint auprès du roi avant d'en venir à des solutions plus radicales, d'autant que Mlle de Fontanges comprend rapidement l'ascendant qu'elle a pris et se permet de traiter sa bienfaitrice avec le dernier mépris.



Un soir, Mme de Montespan fait ravager l'appartement de la demoiselle par des ours apprivoisés que le roi lui a offerts, ce qui provoque les moqueries de toute la cour à l'égard d'Angélique.

Le roi commence à se lasser de cette jeune fille qu'il pensait fraîche et naïve et qu'il découvre inculte. Enceinte du roi, elle accouche d'un enfant mort-né et souffre ensuite de saignements récurrents qui ne font rien pour arranger sa situation. Sa beauté se fane, et le roi la fait alors duchesse.

Ce n'est jamais bon signe : il s'agit bien là d'un cadeau d'adieu, et la jeune fille se retire au couvent, où elle ne survivra pas longtemps à la peine qu'elle ressent comme à ses saignements persistants. La princesse palatine, dont elle a été demoiselle d'honneur, a alors ce commentaire :

La Montespan était un diable incarné ; mais la Fontanges était bonne et simple, toutes deux étaient fort belles. La dernière est morte, dit-on, parce que la première l'a empoisonnée dans du lait ; je ne sais si c'est vrai, mais ce que je sais bien, c'est que deux des gens de la Fontanges moururent, et on disait publiquement qu'ils avaient été empoisonnés[20].

MME DE MAINTENON, L'INÉBRANLABLE

Le roi se tourne alors vers la seule personne qui, alors qu'il commence à vieillir (il a dépassé la quarantaine), lui offre plus qu'une simple liaison charnelle : Mme de Maintenon. Ils ont tous les deux de longues conversations au cours desquelles Louis XIV mesure à quel point l'attrait des plaisirs vide sa vie de sa substance, comme l'influence négative que Mme de Montespan a sur lui.

La mort de Mlle de Fontanges joue également son rôle. Revêtue d'un caractère suspect (après qu'elle eut échappé à une tentative d'empoisonnement peu avant), elle amène le roi à se détacher de sa favorite attitrée, en laquelle il n'a plus confiance.



L'Affaire des poisons a ainsi raison de Mme de Montespan – retour fatal de toute la haine qu'elle a distribuée et provoquée contre elle. Sa disgrâce se traduit même dans les faits : elle doit abandonner son appartement proche de celui du roi pour vivre dans les soupentes du château de Versailles. Mme de Maintenon reste donc seule en piste, d'autant plus que la femme du roi, Marie-Thérèse, meurt en juillet 1683.

Le roi aspire à se ranger, mais un remariage public l'obligerait à s'unir selon son rang, nonobstant le fait qu'il serait l'occasion pour lui de nouer de nouvelles alliances avec d'autres puissances européennes dans le jeu d'influences qu'il livre sur tout le continent.

Louis XIV n'y voit cependant pas d'utilité : les prétendantes qu'on lui propose, l'infante Isabel du Portugal ou la princesse Anne-Marie-Louise de Toscane, n'ont qu'un intérêt limité pour lui sur le plan politique, d'autant que le Roi-Soleil et son royaume sont alors au faîte de leur puissance. Il décide par conséquent de ne pas aller chercher ailleurs la paix qui lui tend les bras et qu'il a trouvée contre toute attente à la cour.



Le mariage serait cependant morganatique, puisque Mme de Maintenon est incontestablement d'un rang inférieur au sien. Il lui faut donc procéder à cette union dans le plus grand secret pour ne pas risquer le déshonneur public.

C'est en très petit comité que l'on procède à cette cérémonie dans la nuit du 9 au 10 octobre 1683. Mme de Maintenon a alors 48 ans. Que l'on compare cet âge aux 17 ans de Mlle de Fontanges au moment où elle a ravi le cœur du roi. Le changement complet d'attitude du souverain s'est bâti sur une réflexion qu'il a menée sur son statut comme sur son cheminement spirituel et religieux.

Mme de Maintenon gagne une grande influence sur le souverain. Elle ne serait d'ailleurs pas pour rien dans certains développements des affaires du royaume, comme la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Sur ce sujet, les avis sont cependant partagés.

Mme de Maintenon a été protestante durant une grande partie de sa vie avant une conversion tardive, et, si elle est prosélyte sur le sujet, il est possible qu'elle ait les mains liées par cette ancienne appartenance à la religion honnie et ne puisse intervenir pour assouplir les positions du roi sur le sujet sans risquer de commentaires intraitables de la part des catholiques fanatiques.

Elle souffre publiquement d'une image de conseillère maléfique, incitant le roi à prendre des décisions erronées. Elle accompagnera cependant le monarque jusqu'à son décès avant de lui survivre quatre ans.



Louis XIV et ses...seize enfants naturels !

D'une vie sentimentale très riche, Louis XIV conçoit une descendance très nombreuse, que ce soit publiquement ou de manière moins avouable. S'il ne voue aucune passion à sa femme Marie-Thérèse d'Autriche, le roi honore pourtant ses devoirs conjugaux dans le but d'asseoir une descendance cruciale pour assurer la continuité de sa lignée : des six enfants qu'il aura avec elle, seul le premier, Louis, atteint l'âge adulte, mais n'est pas destiné à pouvoir régner. Il meurt en 1711, juste avant son propre fils, prénommé Louis lui aussi, et c'est l'arrière-petit-fils de Louis XIV, qui s'appelle lui aussi Louis, qui parviendra sur le trône.



S'il n'a pas de chance avec ses héritiers légitimes, le Roi-Soleil aura tout de même le bonheur de voir certains de ses enfants naturels lui survivre. Il faut dire aussi qu'il est particulièrement prodigue en la matière : il en laisse 16 derrière lui ! Selon Saint-Simon, sa carrière de père adultérin commence en 1660 dans les bras d'une fille d'un jardinier de Versailles, avec laquelle il a vécu une brève aventure avant de connaître Marie Mancini. La petite fille qui naît de cette union ne peut en aucun cas être reconnue du fait de sa basse extraction.

Mazarin veille au grain, et la mère est mise au couvent tandis qu'on fera épouser à la fille le baron de La Queue, qui espère en retirer quelques faveurs (à tort, car le roi n'aura jamais aucune considération pour cette enfant). Le roi entame ensuite des relations de plusieurs années avec ses favorites.

La première, Louise de La Vallière, va porter cinq de ses enfants, mais les trois premiers vont mourir en bas âge : Charles naît en 1663 et meurt en 1665 ; Philippe, né en 1665, ne survit qu'un an ; Louis, né en fin de la même année, n'a pas plus de chance. Mais les deux derniers enfants qu'elle a avec lui vont survivre : il s'agit de Marie-Anne, née en 1666, et de Louis, de l'année suivante.

Louis XIV ne met que peu de temps à les reconnaître ; aussi les enfants reçoivent-ils le titre « de Bourbon ». La première est confiée à l'épouse du ministre Colbert. Elle est très vite appelée « Mlle de Blois ». Elle reçoit en 1675 le bénéfice du titre de duchesse attribuée à sa mère au moment de sa

rupture avec le roi, alors qu'elle vient juste d'être présentée à la cour.



Louis XIV lui voue une affection sincère. Ce qui n'est pas le cas de son frère Louis de Bourbon, comte de Vermandois, qui défraye très tôt la chronique en se laissant notamment séduire par le chevalier de Lorraine, favori de Philippe, le frère de Louis XIV.

Le roi l'a pourtant nommé dès son plus jeune âge amiral de France pour conserver le contrôle de la marine nationale. Le fait que le premier bâtard du roi trempe dans les histoires louches du chevalier de Lorraine est très mal pris par Louis XIV, qui le réprimande d'autant plus violemment qu'il ne peut s'en prendre directement à son frère Philippe.



En disgrâce, Louis de Bourbon tente de se racheter en montant courageusement au front malgré son jeune âge (16 ans), au siège de Courtrai. Il y prouve admirablement sa bravoure, mais tombe malade du fait de son épuisement. Alors qu'il est sur son lit de mort, il n'obtient pourtant pas le pardon du roi, comme il n'a jamais obtenu de reconnaissance de sa mère retirée dans les ordres.

C'est sa sœur qui récolte toute l'affection dont il a été privé : le roi cherche à la marier à un membre de la famille royale. Le Grand Condé, désireux de faire oublier le rôle qu'il a joué pendant la Fronde, propose son neveu Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

Le roi honore ainsi sa fille naturelle, qu'il pourvoit d'une dot de un million

de livres. Cela lui permet du même coup d'humilier la branche cadette de sa famille, qui s'est rendue coupable d'une rébellion intolérable à ses yeux. Le souverain va systématiser ce procédé avec ses futurs enfants naturels.



Ils vont encore voir leur nombre augmenter avec la liaison unissant le roi et Mme de Montespan, laquelle va en effet lui donner huit enfants ! Si l'on veut être cynique, on peut dire que Louis XIV a de quoi remercier la forte mortalité infantile de l'époque : seuls quatre d'entre eux atteindront finalement l'âge adulte. Les deux premiers meurent en bas âge avant que Louis-Auguste ne voie le jour en 1670. Légitimé trois ans plus tard, il est donné à la garde de Mme de Maintenon, qui n'est alors que la tutrice des enfants Montespan.

L'enfant naît infirme et conservera une claudication toute sa vie. Cela n'empêche pas le souverain de lui vouer beaucoup d'affection. Il le fait duc du Maine avant de le faire emménager à Versailles en 1674. Destiné à une carrière militaire, il s'avère piètre soldat. Il préfère à l'art de la guerre l'étude et les choses religieuses. Marié à la fille du prince de Condé, Mlle de Charolais, il lui fait sept enfants, mais aucun d'eux n'aura de postérité.

Du fait de l'affection que le roi lui voue (et du désamour qu'il manifeste aux princes de sang qui pourraient lui succéder), Louis XIV essaye de renforcer la place qu'il pourrait prendre dans le gouvernement de la France après sa mort en faisant notamment de lui le tuteur du jeune Louis XV.

Mais le testament que le roi fait dicter est cassé dès après sa mort, et les princes de sang veillent à ce que le duc du Maine se retrouve réduit à un rang figuratif.

Louis-César, l'enfant suivant de Mme de Montespan né des œuvres du roi, meurt en bas âge avant que ne vienne au monde Louise-France de Bourbon en 1673. Elle est légitimée la même année et mariée par la suite à Louis III de Bourbon-Condé, toujours selon la même politique de remise au rang de la branche cadette de la famille royale.

De cette union naîtront neuf enfants malgré l'animosité qui règne entre celle que l'on appelle « Mlle de Nantes » et celui que l'on surnomme le « singe

vert » en raison de son extrême laideur. Le duc Louis III n'a accepté cette mésalliance qu'à la perspective de la dot (une fois encore de un million de livres) qu'il allait en retirer, mais fera payer cette compromission à sa femme toute sa vie.

Elle a cependant la chance de le voir mourir jeune et entretient par la suite, selon la rumeur, une relation avec le prince de Conti, son beau-frère. Elle est connue également pour son esprit alerte qui fait le régal des soirées de la cour pendant la fin du règne de son père.

Louise-Marie Anne de Bourbon, fille suivante de Montespan, meurt à son tour en bas âge. Reste Françoise-Marie de Bourbon, « seconde Mlle de Blois » que l'on marie à Philippe, duc d'Orléans et neveu du roi.

Cette alliance se fait contre l'avis de la princesse palatine, qui voit d'un mauvais œil la politique répétée de Louis XIV en la matière malgré l'immense dot accordée (deux millions de livres cette fois-ci).



Les deux époux se détestent, mais parviennent malgré tout à faire huit enfants.

Le dernier des enfants que Louis XIV a avec Mme de Montespan, alors qu'elle est déjà en disgrâce, est Louis-Alexandre de Bourbon, qui naît en 1678. En plus des nombreux titres de noblesse dont il va couvrir cet enfant (il devient comte de Toulouse, duc de Penthievre, duc de Rambouillet, duc d'Arc et duc de Châteauvillain), le roi va également, pour des raisons politiques (toujours pour garder la haute main sur sa propre marine), lui conférer des titres militaires dès sa plus tendre enfance.

Ainsi, il va être amiral de France, colonel de régiment d'infanterie, maître de camp d'un régime de cavalerie, chevalier des Ordres du roi, maréchal de camp, lieutenant général des armées, tout cela avant même d'avoir 18 ans.

Saint-Simon le décrit comme *un homme fort court, avec un accueil aussi gracieux qu'un froid naturel, mais glacial, le pouvait permettre ; de la valeur et de l'envie de faire, mais par les bonnes voies, et en qui le sens droit et juste, pour le très ordinaire, suppléait à l'esprit ; fort appliqué d'ailleurs à savoir sa marine de guerre et de commerce et l'entendant très bien.*

Officiant très longtemps dans la marine et à de hautes fonctions du

royaume, le comte gagne par ses qualités l'affection et le respect de tous.

Citons enfin les deux derniers enfants illégitimes de Louis XIV, destinés à mourir très jeunes : Louise de Maisonblanche, fille de Claude de Vin des Oeillets, avec laquelle le roi a une liaison assez brève ; et l'enfant mort-né porté par la duchesse de Fontanges, sa dernière amante avant qu'il ne finisse par se caser avec Mme de Maintenon.



Le privilège du tabouret

Sous cette nomenclature étonnante se cache une pratique qui ne l'en est pas moins. Du temps d'Anne d'Autriche et pendant sa régence se met en place un curieux rituel destiné à perdurer une grande partie de la vie de Louis XIV et auquel le roi devra se plier bon an mal an (et par son biais s'exprimeront ainsi des équilibres de pouvoir à la cour différents de ceux qui s'y expriment visiblement, accordant aux femmes plus d'influence qu'elles semblent en avoir de prime abord).

Durant la Régence, la prédominance des dames s'affirme à la cour, notamment au cours de leurs apparitions publiques. Le privilège du tabouret désigne alors le droit pour les plus nobles d'entre elles (princesses, duchesses ou visiteuses étrangères de haut rang) de pouvoir s'installer sur le tabouret aux pieds de la reine. Ce « privilège » peut sembler dérisoire, mais il est très chargé symboliquement, dans un monde tout aussi secrètement impitoyable qu'il est apparemment réglé par tout un jeu de délicatesses et de bienséances.

Pierre-Julien Brodeau de Moncharville décrit ainsi la douloureuse expérience de cette ambiance tranchante que fait la reine Christine de Suède quand elle visite la cour et doit composer avec les préséances comme l'agressivité ambiante :

La Reine Christine revint à Fontainebleau, & après huit jours d'absence qu'elle passa à la Cour, comme elle avoit le cœur gros des Plaisanteries que les Dames de la Cour avoient fait d'elle : Sa Majesté avec étude et application, cherchoit les moyens d'ériger ces mauvaises Plaisanteries en ridicule : elle nous dît que Mademoiselle de Monpensier l'étant allé voir, & s'étant déchargée le cœur, elle dît à cette Altesse, que par bonheur pour elle, qu'elle avoit des ennemies qui n'étoient à craindre, ni à pied ni le cul sur la Selle ; mais seulement quand elles l'avoient sur le Tabouret, vous sçavez qu'en cet équipage on ne se peut servir d'autres armes que de la langue, je l'ai quand je veux plus piquante que les Dames, n'ayant fait autres choses toute ma vie que de l'éguiser me servant du conseil des Auteurs les plus Satiriques, pour me défendre des coups que l'on me porteroit ; cette Princesse dît à la Reine, je ne conseillerois en toute façon de se mesurer avec vôtre Majesté, leur conversation est si platte qu'elle est risible : J'avois quelques jours deux Duchesses à Luxembourg, qui se plaisantoient l'une et l'autre, sur leur coëfure et leur ajustement, il y en eût une qui dît à l'autre, est-il possible, Madame, que vous ne pouissiez vous corriger de fournir des mouches au Palais, pour moi je vous proteste que quand la bonne faiseuse sera morte, je renonce de ma vie d'en porter.

Le privilège du tabouret est défendu chèrement par ceux qui considèrent en avoir un droit de naissance (c'est-à-dire les familles de la haute noblesse française comme les Maine, les Foix et les La Rochefoucauld) contre les menées d'autres familles qui veulent user de ce moyen pour gagner de

nouvelles prérogatives.

La bataille qui se livre ici entre femmes est l'écho des tensions qui font monter la colère de certains grands noms et ouvrent la porte à la Fronde.

Il faut dire que la *préséance était loin d'être simple manifestation d'un goût royal pour l'ordre. Elle s'inscrivait dans un système de gouvernement qui visait à renforcer la toute-puissance royale en plaçant le monarque au centre de la société*[21].

L'*Élégie sur la jalousie des culs de la cour*, texte satyrique contemporain de cette période (1649), aborde carrément la question frontalement :

*Certains culs placez en repos
Dans le cercle autour de la Reyne,
Morguoient d'autres fessiers, tout aussi gras et gros
Qui demeuroient debout derrière avecque peine.*

[...]

*À la cour depuis quelques jours,
Certains Tabourets qu'on accorde,
Ont produit différents discours
Et causé beaucoup de discorde,
Ainsi ce ne sont plus vos yeux,
Beau sexe trop ambitieux,
Qui font les désordres des hommes,
Ceux qui parmi nous ont vescu
Sçavent que le trouble où nous sommes,
Ne provient que de vostre cu.*

Le roi lui-même rédige des brevets qui édictent le protocole et les droits de chacune à réclamer sa place sur le tabouret. Il doit souvent intervenir pour casser certaines intrigues de cour ou arbitrages majoritaires qui créent un baromètre mouvant de ce privilège basé sur l'étiquette.

Il exprime aussi par ce biais ses préférences et ses caprices. Il offre ainsi ce luxe brièvement à Mme de Montespan, moins comme signe d'amour que comme gage de pacification, lorsqu'elle exprime ouvertement sa rage de voir le souverain entretenir une liaison avec la duchesse de Fontanges. Fanny Cosenday cite également cet autre exemple édifiant :

En 1660, la princesse de Carignan, ayant épousé un prince de la maison de Savoie, fut déchue du rang de princesse de sang, et le privilège de porter la queue du manteau royal de la reine lui fut alors contesté par les filles de Gaston [de France, prince d'Orléans], Mlles d'Alençon et de Valois. Informé de ce différend, Louis XIV fit expédier un brevet qui la rétablit dans les honneurs d'une si haute lignée.



Alexandre Bontemps, l'homme de peu qui murmurait à l'oreille du roi

Premier valet de chambre de Louis XIV : ce titre et cette fonction qu'on pourrait l'un et l'autre considérer a priori comme dérisoires masquent en réalité l'importance et l'influence qu'a pu avoir un homme qui a vécu en présence du roi pendant des années, gagnant sa confiance, voire son affection. Saint-Simon ne dit pas autre chose dans la description qu'il fait de lui :

Outre les fonctions si intimes de ces deux emplois, c'était par lui que passaient tous les ordres et les messages secrets, les audiences ignorées, qu'il introduisait chez le Roi, les lettres cachées au Roi et du Roi, et tout ce qui était mystère... [Il] avait la cour à ses pieds, à commencer par les enfants du Roi et les ministres les plus accrédités, et à continuer par les plus grands seigneurs. Mais comment un homme de peu comme Alexandre Bontemps a-t-il pu en arriver là ? Eh bien, d'abord par héritage familial : il est le fils de Jean-Baptiste Bontemps, premier valet de chambre ordinaire du roi Louis XIII.



Jean-Baptiste Bontemps a eu la chance d'obtenir un certain succès en soignant Richelieu et le roi, c'est-à-dire pour l'essentiel en pratiquant des saignées dont le résultat s'est avéré étonnamment positif, et les deux hommes ont voulu le conserver à leur service, d'abord comme premier chirurgien du roi, puis comme premier valet.

Né en 1626 (et donc à peine âgé de 12 ans de plus que le roi) du mariage de Jean-Baptiste avec Marguerite Le Roux, fille d'un marchand de Paris, Alexandre se voit confier la charge de l'abbaye Notre-Dame d'Hyverneaux dès ses 16 ans. Mais c'est encore 10 ans plus tard que sa vie prend une toute nouvelle direction qui va faire de lui un des personnages les plus importants (mais aussi les plus discrets) du siècle.

En raison du vieillissement de son père, il reçoit sa charge en survivance (les offices comme celui de premier valet sont normalement transmis de manière héréditaire) et s'installe auprès du roi dont il devient rapidement proche. Il remplace son père quand celui-ci est absent, participe à des ballets de Lully, assiste aux grandes soirées royales. Alexandre Bontemps apprend

les ficelles du métier aux côtés de son père et tisse des liens qui lui seront précieux par la suite.

La chance lui sourit alors : Jérôme Bloin, l'intendant de Versailles, meurt dans un accident de voiture à cheval en 1665. Alexandre Bontemps est choisi pour le remplacer. Il est anobli par Louis XIV la même année.

Si Versailles n'a pas encore le lustre que le domaine prendra dans les années suivantes, ce poste est déjà doté de forts enjeux stratégiques du fait de l'intérêt que porte le roi à cette question et des pouvoirs étendus qu'il confère en conséquence à celui qui est amené à en exercer la charge.

En 1673, Louis XIV renouvelle sa confiance en un serviteur qui est devenu plus qu'indispensable en lui confiant le secrétariat général des Suisses et Grisons, corps chargé d'assurer la sécurité du souverain en permanence.

Cette fonction augmente les prérogatives et les moyens à discrétion du premier valet, qui a ainsi à sa disposition les yeux et les oreilles silencieux et invisibles du château. Ces gardes que personne ne remarque voient tout et servent fidèlement Alexandre qui veille à assurer le fonctionnement effectif de tout le domaine.

Le serviteur a acquis une telle confiance de la part du roi qu'il est chargé de la mission hautement sensible d'organiser son mariage avec Mme de Maintenon (cérémonie qui doit rester à tout prix secrète). Il est également un des rares témoins invités à y assister.

Alexandre est aussi celui qui organise les soirées de Versailles et veille à leur bon déroulement, celui qui attribue les appartements du palais, celui qui veille à l'intendance du roi, répartit les allocations que le monarque lui donne à distribuer en espèces, et ainsi de suite. Au point qu'il a souvent la priorité, même sur le ministre Colbert, quand le roi s'occupe des affaires en cours.

Ce poste irremplaçable qu'il tient auprès du roi, si l'on y ajoute la fonction de confident aux lèvres hermétiquement closes, fait de lui le jouet de toutes les envies comme le destinataire de nombreuses demandes adressées au roi. Alexandre Bontemps n'abuse pas pour autant du pouvoir que lui octroie sa position et s'efforce d'aider ceux qui s'adressent à lui autant que faire se peut.

Si Alexandre ne demande rien pour lui ou sa famille, le roi sait le remercier et lui attribue deux appartements dans le château de Versailles, en plus de le nommer gouverneur de Rennes, ce qui fait sa fortune.

Cet étonnant tempérament de la part d'un homme qui pourrait tout avoir et se contente de servir avec abnégation son souverain font qu'à sa mort, la mémoire de ce serviteur est unanimement saluée. Ainsi, même le *Mercure de France* lui consacre un long article, dont voici un extrait :

La Cour vient de perdre un homme de caractère de bonté si rare qu'à peine un siècle en produit-il un semblable, et je ne sais même si jamais on en a vu un pareil. Il passoit sa vie à rendre service. Il faisoit faire du bien aux uns et détournait le mal que l'on pouvoit faire aux autres... Il n'a jamais dit de mal de personne et n'ouvrait la bouche que pour dire du bien de ceux dont il

entendoit parler. Il est impossible de servir le roi avec plus d'exactitude qu'il a fait. Il y étoit uniquement appliqué, et avoit la même ardeur pour les moindres choses lorsqu'il s'agissoit de son service que pour les plus importantes. Enfin, il étoit moins né pour lui que pour son maître et pour tous ceux qui imploroient son secours et même qui en avoient besoin sans qu'ils implorassent... M. Bontemps est mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, regretté, estimé, chéri de toute la Cour et même de ceux qui avoient ouï parler de lui sans le connoître.



Criminalité à Versailles : les voleurs pullulent dans le château royal

La fréquentation massive du château de Versailles chaque jour (plusieurs milliers de visiteurs venus pour apercevoir le roi ou apparaître devant lui) n'a pas que des avantages pour les nombreuses personnes chargées de son entretien et de sa sécurité. Les gardes-suisses sont quasiment impuissants face à la recrudescence de crimes qui frappe les lieux chaque jour.

En comptant le personnel qui travaille au château plus celui très nombreux qui accompagne les visiteurs plus ou moins prestigieux, l'agitation qui règne dans les couloirs et les salons rend la tâche des voleurs très aisée : ils n'ont qu'à se déguiser en pages ou en valets pour arpenter les lieux en toute impunité et détrousser les visiteurs souvent rendus distraits par la profusion des menus événements qui font la vie du château, ou simplement par le fait qu'ils doivent toujours veiller à maîtriser l'image qu'ils renvoient en présence du roi ou des grands du royaume.



Les voleurs ne sont d'ailleurs pas souvent ceux qu'on pourrait croire : les miséreux auraient de toute façon du mal à passer inaperçus au milieu des fastes déployés. Il s'agit en fait la plupart du temps d'opportunistes, possiblement bien nés, qui profitent de l'occasion d'un diamant trop ostensible, d'une parure dotée d'un fermoir un peu faible, pour en délester leurs propriétaires.

Le chevalier de Sully en fait d'ailleurs l'expérience un soir en prenant un gentilhomme la main dans le sac, en train de lui soutirer une pierre précieuse.

Cette pratique n'est pas à mettre au compte d'une compulsion cleptomane ou d'une tendance à l'immoralité : elle est liée aux exigences mêmes de la vie versaillaise. Émarger au château coûte une fortune et monopolise pour ceux qui s'y essaient l'essentiel de leur temps : toute rentrée d'argent inespérée peut faire la différence entre survivre quelque temps encore ou s'étioler sans espoir de voir les choses s'améliorer en s'appauvrissant jusqu'à l'extrême. L'audace des voleurs est donc sans pareil du fait de cette situation de nécessité : les hôtes de marque étrangers en font souvent les frais, comme Marie-Adélaïde de Savoie qui voit sa robe proprement découpée autour de la zone où un diamant est disposé en guise d'agrafe.

Si l'intérieur du château est un repaire de choix pour les ambitieux et ceux qui peuvent se permettre d'y paraître sans attirer l'attention, les plus pauvres se contentent de menues rapines dans les jardins qui l'entourent. Fleurs et bois de chauffage sont simplement pillés par les passants jusqu'à ce que l'ampleur du phénomène force le roi à prendre des mesures : les objets de rapine seront alors entourés de grilles cadénassées pour empêcher les promeneurs pauvres de s'en approcher. Il y aura cependant une exception, durant le règne du Roi-Soleil, dans le courant de l'hiver de l'année 1709, en raison de l'extrême violence du froid qui frappe alors la France.

Les pilleurs sont tolérés dans ces circonstances exceptionnelles sans que le roi pense à sévir. Au contraire, l'enjeu pour lui est alors de sauver le plus de vies possible, quel que soit le prix à payer.



Gaspillage à la cour, ou comment la nourriture fait l'objet d'une énorme économie parallèle

Pour comprendre comment des quantités énormes de vivres sont gaspillées tous les jours au château de Versailles, il faut connaître la contrainte touchant les cuisiniers qui s'affairent en permanence dans le Grand Commun : aucun des plats qui ont pu être servis durant un repas à la table royale ne peut l'être à nouveau pour le suivant, même s'ils n'ont pas été entamés ! Mais les officiers chargés de veiller à la préparation des plats servis aux grands du royaume ne peuvent prendre le risque d'en manquer et de s'exposer à la colère royale.



Les mets sont donc toujours préparés en trop grande quantité, pour pallier tous les imprévus, et les restes non réutilisables sont légion. Ceci fait l'affaire des marchands qui fournissent les matières premières au château. Les commerces installés à Versailles jouissent du même coup d'une situation absolument privilégiée qui en font des rentes de fait pour leurs heureux propriétaires.

Les places se revendent à prix d'or dans la ville jouxtant le château royal, tant les perspectives de s'enrichir sont impressionnantes. Une partie des restes accumulés au sortir des dîners royaux trouve naturellement son chemin vers les cuisines pour nourrir les chevilles ouvrières à l'origine de ces festins, et même l'ensemble du personnel travaillant dans le Grand Commun, mais cela ne suffit pas à épuiser les stocks.

Ceux qui vont encore pouvoir profiter de ces largesses sont les officiers du serdeau. Ils tirent leur nom de leur ancienne fonction (servir de l'eau au roi), dont l'usage s'est perdu au fil des siècles. Le rôle qu'il joue du temps de Louis XIV est bien plus intéressant pour eux.

En effet, ce sont eux qui doivent veiller à l'attribution des surplus n'ayant pas trouvé preneur, et ce, à leur entière discrétion. Privilège jalousement gardé par eux, qui surveillent le déroulement de tous les repas pour ne pas être spoliés. Les restes sont ensuite servis dans les serdeaux, baraques situées devant le château qui appartiennent à ces officiers et portent le même nom qu'eux. Les plats préparés pour le roi sont alors vendus à prix cassés par rapport au marché, et les gentilshommes en raffolent d'autant plus qu'ils ont l'impression de profiter par ce biais des mêmes luxes gastronomiques que le roi lui-même – comme s'ils pouvaient partager sa table.

Le roi est parfaitement conscient de ce que lui coûte cette magnificence, tout comme des larges bénéfices engrangés par les serdeaux. Il ne s'en plaint cependant qu'à une seule occasion notable, que Saint-Simon a consignée dans ses mémoires :

Ce prince, si égal à l'extérieur et si maître de ses moindres mouvements dans les événements les plus sensibles, succomba sous cette unique occasion. Sortant de table à Marly avec toutes les dames et en présence de tous les courtisans, il aperçut un valet du serdeau qui en déservant le fruit mit un biscuit dans sa poche. Dans l'instant il oublie toute sa dignité et sa canne à la main qu'on venoit de lui rendre avec son chapeau, court sur ce valet qui ne s'attendoit il rien moins ni pas un de ceux qu'il sépara sur son passage, le frappe, l'injurie et lui casse sa canne sur le corps la vérité, elle étoit de roseau et ne résista guère. De là, le tronçon à la main et de l'air d'un homme qui ne se possédait plus, et continuant à injurier ce valet qui étoit déjà bien loin, il traversa ce petit salon et une antichambre, et entra chez Mme de Maintenon, où il fut près d'une heure, comme il faisoit souvent à Marly après dîner. Sortant de là pour repasser chez lui, il trouva le P. de La Chaise. Dès qu'il l'aperçut parmi les courtisans « Mon père, lui dit-il fort haut, j'ai bien battu un coquin et lui ai cassé ma canne sur le dos mais je ne crois pas avoir offensé Dieu ». Et tout de suite lui raconta le prétendu crime. Tout ce qui étoit là trembloit encore de ce qu'il avoit vu ou entendu des spectateurs. La frayeur redoubla à cette reprise les plus familiers bourdonnèrent contre ce valet ; et le pauvre père fit semblant d'approuver entre ses dents pour ne pas irriter davantage, et devant tout le monde. On peut juger si ce fut la nouvelle, et la terreur qu'elle imprima, parce que personne n'en put alors deviner la cause, et que chacun comprenoit aisément que celle qui avoit paru ne pouvoit être la véritable.

Ainsi, ce pauvre serdeau paya une fois pour tous les autres les gaspillages commis à la cour.



Puanteur et saleté : le quotidien à Versailles

Le Roi-Soleil se fait un devoir de ne cacher à ses sujets que le strict minimum de ses activités : les moments qu'il passe en galante compagnie ou son sommeil proprement dit. Tout le reste est accompli en public par le roi, et notamment les ablutions.



Louis XIV se lave bel et bien, mais il ne passe pas beaucoup de temps à cet exercice, qu'il survole peut-être parce que cela l'oblige à se dénuder devant une foule nombreuse. De toute façon, ses appartements comme ceux de la plupart des gens aisés de l'époque ne sont pas équipés pour mener grande toilette : dans le meilleur des cas, une grande bassine permet d'enlever les saletés les plus visibles rapidement.

Louis XIV dispose cependant d'un « appartement des bains », au rez-de-chaussée du palais, qui dispose d'une grande vasque en marbre rose. Pierre de Nolhac se figure ainsi son usage :

On imagine aisément nos chasseurs arrivant avec des chausses et des bottes toutes maculées de boues [...] pénétrant par la porte du rez-de-chaussée, directement dans l'appartement des bains et s'asseyant sur la banquette de la vasque pour procéder à des ablutions en commun.

Le duc de Luynes, qui écrit en 1750 (soit 35 ans après la mort de Louis XIV), commente également la redécouverte de ce bloc de marbre, qui avait été enseveli par des travaux d'aménagement :

Cette estrade, élevée de deux marches, avait été faite du temps de Louis XIV pour couvrir une cuve de marbre mise plus anciennement pour baigner plusieurs personnes ensemble, comme c'était alors l'usage. [...] On descend par trois marches sur une tablette qui règne tout autour et qui servait à s'asseoir pour se baigner. Comme il est impossible de la sortir du lieu où elle est sans la casser, on prend le parti de la descendre en bas, afin que le plancher de la chambre où elle est soit tout de plainpied.

Même si la possibilité du bain existe, il est peu probable que le Roi-Soleil en ait fait un usage régulier : le bain est trop souvent considéré à son époque comme un soin plutôt qu'une pratique hygiénique. Certains autres occupants parmi les plus prestigieux du château de Versailles possèdent également leurs propres appartements de bain, mais ils se comptent sur les doigts de la main.

Tout cela sans oublier d'autres problèmes liés aux pratiques rencontrées dans le palais, dont certaines sont décrites par La Morandière : le palais est, dit-il, *le réceptacle de toutes les horreurs de l'humanité... Le parc, les jardins, le château même font soulever le cœur par leurs mauvaises odeurs. Les passages de communications, les cours, les bâtiments en ailes, les corridors sont remplis d'urines et de matières fécales ; au pied même de l'aile des Ministres, un charcutier saigne et grille ses porcs tous les matins ; l'avenue de Saint-Cloud est couverte d'eaux croupissantes et de chats morts.*

Ainsi, les puanteurs qui flottent à Versailles sont fort nombreuses et constitueraient pour nos odorats désormais habitués à des fragrances plus délicates un supplice permanent.

Les toilettes ou plutôt leur absence constitueraient cependant pour nous la plus grande difficulté à concevoir, si nous devions dès demain être amenés à nous transporter à l'époque du Roi-Soleil. Encore faut-il bien dire que les conditions de salubrité en la matière s'améliorent nettement sous Louis XIV : en effet, les fosses d'aisances ne sont plus laissées à l'abandon, mais isolées par des travaux de maçonnerie, qui permettent ainsi d'éviter qu'elles polluent régulièrement les eaux souterraines du château (ou qu'elles empestent littéralement les alentours). Cette amélioration ne suffit cependant pas à remédier à une situation catastrophique pour ce qui est de la distribution des latrines dans le château : en dehors des cabinets privés du roi, il n'existe en effet en tout et pour tout que deux toilettes, les *latrines derrière l'encoignure du grand escalier*, et les *coulettes des pierres à uriner des galeries de la grande aile*[22].

À la fin du règne de Louis XIV, il n'y aura que 35 fosses d'aisances pour recueillir les déjections issues de ces 2 latrines, tout cela pour un nombre de résidents au château oscillant entre 3000 et 4000 personnes. Cette situation est évidemment intenable, et les courtisans n'hésitent pas à se soulager où et quand ils le peuvent, et à déverser le contenu de leurs pots de chambre directement par la fenêtre de leurs appartements. Au point même que tout le monde a l'habitude de traverser les cours du château en se munissant de grands parapluies de cuir, non pour se protéger des intempéries, mais pour éviter d'être aspergés des excréments qui risquent à tout moment de finir leur course sur le visage de l'imprudent qui n'aurait pas pris la peine de se protéger.



Lully ou le tempérament florentin à la cour du Roi-Soleil

Le destin de Lully est assez exceptionnel : fils de meunier italien, il se hisse jusqu'au firmament du monde des arts. Pour ce faire, il va consteller sa route des espoirs massacrés de ses concurrents en raison d'une ambition sans limites et d'un tempérament très sanguin.



Il faut dire que son ascendance florentine n'arrange rien à l'affaire : la grande ville italienne est marquée à l'époque de Louis XIV par une tendance au complot et aux manœuvres de cour. Cette manière de faire semble influencer Lully dans son positionnement social, et l'homme passe presque autant de temps à mener des manœuvres en coulisse qu'à composer ses pièces musicales.



Arrivé jeune en France et entré au service de la duchesse de Montpensier, qui ne lui accorde pas d'affection particulière, il apprend cependant la musique et la danse auprès de Nicolas Metru et se montre exceptionnellement doué, au point de retenir enfin l'attention de la duchesse.

Il monte une compagnie pour elle, dans laquelle il pourrait stagner, mais le sort le favorise : la duchesse connaît la disgrâce du fait de la Fronde, et Lully entre au service du roi.

Louis XIV le remarque pour ses qualités de danseur de ballet et lui confie un ensemble, la bande des Petits Violons. Lully s'en sert comme d'un tremplin pour assurer son succès avec le *Ballet d'Alcidiane*.

Ses talents de compositeur l'aident à grimper la hiérarchie des musiciens au service du roi, mais ses qualités de courtisan inné et d'homme d'affaires roublard contribuent tout autant à faire sa fortune.

À moins de 30 ans, il est déjà surintendant de la musique royale. Il entame alors sa collaboration fructueuse avec Molière. Leur association va donner des pièces qui raviront la cour, notamment à l'occasion des fêtes organisées par le roi. Les deux hommes parviennent à associer la comédie et le ballet, mariant en ce sens les influences françaises et italiennes qui coexistaient jusque-là isolément. *Georges Dandin* ou *Le bourgeois gentilhomme* font partie de leurs succès communs, mais Lully sait ménager sa propre image : s'il compose avec Molière, il n'oublie pas de monter ses propres ballets, sans doute dans le souci de ne pas être piégé dans cette association.

Bien que les deux hommes collaborent régulièrement avec bonheur, ils ne semblent pas développer de liens affectifs en dehors du travail. Leurs rapports se tendent même au moment où ils écrivent ensemble *Psyché*. La substance de ce qui se passe entre eux n'est pas connue des chroniqueurs de l'époque, mais il semble que Molière s'approprie la pièce avant de la faire jouer dans son propre théâtre du Palais-Royal. La brouille est consommée entre les deux hommes, et ils seront désormais ennemis.

Molière ne représente pas un ennemi bien vaillant puisqu'il est déjà très malade et mourra l'année suivante, mais la suite que va prendre leurs rapports peut laisser songeur.

Grâce à ses qualités d'homme d'affaires, Lully parvient à soutirer à Perrin le privilège de l'Académie d'opéra, qu'il rebaptise Académie royale de musique.

En 1672, après une cour assidue du musicien naturalisé français 11 ans auparavant, le roi lui accorde un pouvoir absolument démesuré : il obtient le monopole des spectacles musicaux dans toute la France.

Personne n'aura le droit de chanter ou d'introduire des instruments dans ses pièces sans son accord. Molière réagit et mène auprès du roi sa propre campagne pour inverser la tendance : il parvient péniblement à obtenir le droit, malgré l'opposition de Lully, d'avoir recours à 6 chanteurs et 12 violons pour ses représentations. Est-ce que ce camouflet accélère le déclin de Molière ? Toujours est-il que l'auteur meurt rapidement par la suite.

Cela ne calme pas la soif de revanche de Lully : il exproprie du théâtre du Palais-Royal les comédiens de la troupe de Molière tout en insistant pour que la musique employée en dehors de ses propres productions soit limitée à deux voix et six violons.

Les 10 années suivantes marquent le triomphe en solitaire de Lully, qui continue d'intriguer pour empêcher tous ses concurrents d'avoir la moindre audience à la cour. Les carrières de Marc-Antoine Charpentier ou Louis-Nicolas Clément sont largement entravées du fait de ses agissements. La consécration ultime le touche en 1681 quand le roi en fait son secrétaire.

La chute est cependant proche : elle va survenir par deux biais presque

opposés. Le premier sera dû à l'agacement du roi face au « vice italien » auquel s'adonne presque publiquement Lully auprès de Brunet, un jeune page. Du fait du précédent créé par son frère Philippe et de la présence des dévots dans son entourage, Louis XIV enrage contre son secrétaire qui sent son déclin s'amorcer.

Mis sous pression, obligé de travailler de manière encore plus paroxystique (Lully compose déjà une tragédie-ballet par an, et de nombreuses pièces plus petites pour le seul usage du roi et de ses proches), le musicien entre dans des colères folles contre ses interprètes jusqu'au jour où le second instrument de sa chute va se manifester par un coup du sort particulièrement pathétique : Lully se cogne lui-même très violemment un orteil avec son bâton de direction, au point que le doigt de pied noircit et semble mort. Lully, du fait de l'attachement qu'il a pour ses qualités de danseur, qui ont fait de lui ce qu'il est, refuse de se faire amputer alors que la gangrène remonte le long de sa jambe. Il finit par être rendu dément par ce mal, qui ne lui laisse point de répit jusqu'à sa mort, en 1687, à l'âge de 55 ans.

Une mort bien ridicule pour celui qui a su se bâtir à partir de rien.



Une journée dans la vie du roi

Saint-Simon a écrit, à propos de ce qu'il appelait la « mécanique royale » : *Avec un almanach et une montre, on pouvait, à trois cents lieues d'ici dire ce qu'il faisait.*

L'ensemble des cérémonies mises au point par Louis XIV durant son règne peuvent sembler revêtir un caractère extrêmement contraignant : le roi se rend en permanence visible à ses sujets – par petits groupes ou par foules entières –, renonçant à toute intimité pour donner à voir sa magnificence tout en respectant l'étiquette à la lettre (et en donnant ainsi l'image d'une continuité et d'une stabilité dans le temps qui font de lui un être d'essence divine).



Ce protocole n'a pas seulement pour but d'affirmer activement la puissance d'un roi qui parvient à imposer sa volonté à toute l'Europe (Voltaire dira à ce propos : *L'Europe a dû sa politesse et l'esprit de sa société à la Cour de Louis XIV*), il permet également d'organiser dans l'ombre les rapports qui règlent la vie des courtisans et la préséance selon deux critères principaux : pour une part, le droit de naissance, qui donne à chacun un rôle différent à tenir selon la noblesse de son sang ; pour une autre, la faveur en laquelle le roi lui-même tient les uns et les autres, qui peut, du fait du caractère absolu de la volonté du souverain, hisser n'importe qui au même rang que les princes de sang.

Il existe également des voies protocolaires pour essayer d'accéder au souverain et ainsi attirer son attention, demander sa bénédiction ou son intervention dans ses propres affaires : ces voies protocolaires sont structurées autour du déroulement de la journée du souverain, qui définit leur occurrence et ne laisse de liberté effective ni aux sujets ni au roi.

Le pouvoir absolu est d'un caractère extrêmement exigeant.

LE PETIT LEVER

Richelieu a pu dire : *Le petit lever du roi me donne plus de peine que tous les cabinets étrangers*[23]. Le cardinal pensait en effet que ses ennemis les plus dangereux travaillaient de l'intérieur et s'essayaient à influencer le roi par

tous les moyens à leur disposition.



Les choses ne vont pas changer sous Louis XIV : les différentes cérémonies qui se succèdent dès le matin au chevet du roi le mettent au contact en tout premier lieu avec une domesticité nombreuse qui a accès au souverain tous les jours et peut être utilisée par les plus puissants comme les plus audacieux pour faire passer des messages au roi ou essayer de l'influencer. Ces pratiques contraires à l'étiquette (qui veut que toute adresse directe au roi soit codifiée en fonction de son émetteur et de sa destination) n'en ont pas moins un certain impact.

Tous les matins, à 8 heures précises, le premier valet[24], qui dort généralement au pied du lit du roi, se penche à l'oreille de celui-ci pour lui murmurer : « Sire, voilà l'heure. »

Le premier lever vaut surtout pour préparer le grand : entrent alors dans la pièce les premiers chirurgiens qui veillent à s'assurer que le roi est en bonne santé, les garçons de chambre qui remettent la pièce en ordre, ainsi que le premier gentilhomme de la chambre du roi. Ce rôle purement honorifique est tenu par quatre hommes qui exercent à tour de rôle une année sur quatre. Ils ont pour fonction de tendre sa chemise au roi en l'absence des grands de France qui en sont normalement chargés (comme les princes de sang ou les fils de France). Ils veillent au bon déroulement de la cérémonie du lever comme au budget qui lui est attribué et ont autorité sur les officiers de chambre, qui prêtent serment devant eux.

Cette charge est réservée en général à des serviteurs parmi les plus fidèles du roi tels que Louis Marie Victor d'Aumont de Rochebaron, capitaine des gardes du corps du roi, ou Paul de Beauvilliers, président du conseil des Finances et tuteur du Dauphin Louis de Bourgogne.

L'ENTRÉE FAMILIÈRE ET LES GRANDES ENTRÉES

À 8 h 15 précisément, le petit lever prend fin avec l'entrée familière : les membres les plus proches de la famille royale pénètrent à leur tour dans la chambre, parmi lesquels les princes de sang, avant que n'ait lieu les « grandes entrées », celles du grand chambellan, du grand maître de la garde-robe, du premier valet de garde-robe, des officiers de la Couronne.

Les gentilshommes de la chambre qui ne sont pas de service pour l'année en cours peuvent également être présents, comme les autres premiers valets (qui sont au nombre de quatre en tout). Il y a déjà au minimum 22 personnes dans la pièce à ce moment-là (d'où l'immensité de la chambre du roi, et la difficulté que représente la tâche de la chauffer en hiver).

À noter également que c'est à ce moment de la cérémonie qu'un premier degré de liberté, l'occasion pour le roi de faire montre de la toute-puissance de sa volonté, fait son apparition : le roi peut en effet convoquer à ce moment du lever des gentilshommes qu'il veut ainsi honorer, ce qui fait d'eux l'espace d'un instant les égaux des princes du royaume.

Ce genre d'avantage semble anodin, mais il peut en réalité avoir des conséquences inestimables pour ceux qui en bénéficient : ils y gagnent une aura qui peut augmenter ainsi leur influence et les opportunités qui se présentent à eux du tout au tout.

Tous les gens de la cour voudront être bien vus de ces privilégiés et feront des pieds et des mains pour obtenir leurs bonnes grâces. Du point de vue du protocole, les choses se poursuivent comme suit : le premier valet de chambre s'approche du roi pour déposer dans ses mains tendues en coupe quelques gouttes d'esprit de vin tandis que le grand chambellan présente le bénitier au souverain : l'heure de l'office se rapproche. Louis XIV se signe, et les présents se dirigent vers l'aumônier qui les attend dans le cabinet des conseils.

Le roi lui-même ne se déplace pas. Son statut exceptionnel lui permet d'assister à l'office qui suit depuis le fond de son lit. Un quart d'heure plus tard, le rite est terminé ; le barbier et le valet du cabinet de perruques font leur apparition.

Le roi choisit sa perruque et sort enfin du lit. Là, il met ses mules et sa robe de chambre, s'assoit sur le fauteuil où les soins du réveil vont avoir lieu : le grand chambellan ôte le bonnet de nuit du roi pour que le barbier puisse le peigner. Le roi ne sera rasé que plus tard, une fois qu'il aura été vêtu (c'est-à-dire au moment du grand lever) et seulement un jour sur deux.

LE GRAND LEVER

Il est maintenant 8 h 30. Une nouvelle phase du lever commence avec l'entrée du médecin et du chirurgien ordinaire, de l'intendant et du contrôleur de l'argenterie. Derrière eux viennent les gentilshommes qui ont pu se payer à un prix exorbitant un « brevet d'affaires[25] ». Pour les rencontrer, et après avoir éventuellement procédé à quelques ablutions, le roi s'installe d'ailleurs dans une « chaise d'affaires » ad hoc. Pour ne pas perdre de temps, le barbier finit éventuellement de le peigner pendant que le souverain écoute les bourgeois, le rase et vérifie que sa perruque est convenablement mise. Elle n'est d'ailleurs qu'une perruque destinée à la cérémonie du lever, le roi la changera pendant la journée.



Suit l'« entrée de la chambre » : les ministres entrent à leur tour dans la chambre, avec les conseillers d'État. Y pénètrent également le grand aumônier, les maréchaux de France, le grand maître de cérémonie et, au même titre, le grand veneur et le grand louvetier. Sont ainsi au même niveau symbolique les représentants de l'Église, de l'État et de la grande passion du roi : la chasse.

Le roi est sur le point de se revêtir pour la journée. Les officiers de la garde-robe l'aident à enfiler une nouvelle chemise qui a été présentée par le grand chambellan, un des grands de France, ou, s'ils ne sont pas là, le gentilhomme de la chambre du roi.

Tous les détails de la cérémonie sont réglés au millimètre. Le roi se lève afin que le grand maître de la garde-robe l'aide à enfiler son haut-de-chausse et à ceindre son épée, avant de lui passer sa veste, son justaucorps et sa cravate.

Les « gens de qualité » font leur entrée : distingués pour leurs mérites ou leurs qualités aux yeux du roi, ils s'accrochent bec et ongles à ce statut qui fait l'objet de nombreuses batailles souterraines en coulisse.

À ce stade de la cérémonie, les gens présents dans la pièce sont plus de 50. Leur nombre peut cependant être beaucoup plus élevé.

LE DÉJEUNER

À 9 heures, le roi se fait servir un déjeuner (qui est l'équivalent de notre petit-déjeuner) frugal, composé de deux tasses de tisane ou de bouillon. Le cérémonial veut qu'on lui tende ensuite trois mouchoirs pour qu'il puisse s'essuyer la bouche, même si le suzerain n'en accepte jamais que deux. Là comme ailleurs, la logique de l'exagération dans le service est en action, non par peur de manquer, mais pour montrer que le roi est suffisamment puissant pour se livrer à une certaine prodigalité.



Le roi s'agenouille ensuite sur son prie-Dieu pour faire ses prières. Il enfle enfin sa perruque de jour avant de passer dans son cabinet de travail. Il est maintenant 9 h 30 ; la cérémonie du lever est terminée après une heure et demie de protocole, et toutes les personnes présentes peuvent vaquer à leurs occupations de la journée.

LE CŒUR DE LA JOURNÉE

La réunion qui suit se déroule avec les ministres et certains conseillers d'État pour veiller aux destinées du royaume. Les affaires sont expédiées rapidement avant que le souverain n'assiste à la messe qui a lieu à 10 heures.

Pour s'y rendre, le roi emprunte la galerie des Glaces. Là, les gens qui n'ont pas été admis pour assister à son lever se sont massés pour assister à son passage. Certains essayent de se rapprocher de lui et de lui glisser un billet en espérant que le monarque prendra la peine de le lire.

La messe a lieu à la Chapelle royale, alors que le chœur de la « Chapelle musique » chante chaque jour une œuvre différente, composée par un des musiciens du roi. Cette particularité fait que cet office est réputé dans toute l'Europe. On voit que la pratique religieuse prend beaucoup de place dans la vie de Louis XIV.



Au retour de la messe, c'est le moment pour le roi de s'occuper des placets. Ces requêtes écrites lui sont envoyées de partout en France. C'est curieusement l'une des seules manières d'aborder le roi directement,

puisqu'elles peuvent lui être adressées par n'importe qui, sans distinction de classe ou de rang. Peut-être est-ce un moyen pour lui de prendre le pouls de son royaume.

CONSEIL

11 heures : nouveau conseil, dont l'ordre du jour varie selon le moment de la semaine. Le lundi et le mercredi sont consacrés au Conseil des dépêches intérieures (qui règlent les affaires internes du pays) ou au Conseil d'État, autrement nommé « Conseil d'en haut », durant lequel le roi et ses ministres décident des orientations de politique générale. Le mardi et le samedi, le roi assiste au Conseil des finances, le jeudi, à l'audience des jardiniers et des architectes, qui ont une importance toute particulière sous le règne de Louis XIV, étant donné la passion avec laquelle le roi veut réaménager son château de Versailles.



Le dimanche sont traitées les questions urgentes ou graves, notamment en ce qui concerne les conflits militaires. Le vendredi a lieu le Conseil de conscience, durant lequel sont gérées les affaires religieuses.

À cette occasion, le roi procède également à sa confession auprès d'un membre des jésuites, dont le père de La Chaise, qui atteindra la postérité en laissant son nom au cimetière de l'est parisien.

Le roi est réputé écouter les arguments de ses ministres avec beaucoup d'attention avant de trancher sur les questions qu'on lui soumet. Son avis, définitif, n'admet pas la contradiction.

PETIT COUVERT

À 13 heures, le roi retourne dans ses appartements pour prendre son premier repas de la journée. Il le prend normalement seul ou en la présence unique de son frère Philippe. Le roi aime cependant à inviter les membres de la famille royale ainsi que ses ministres. Au final, ce sont souvent les mêmes qui étaient présents au lever qui se retrouvent à sa table du midi.

CHASSE OU PROMENADE

À 14 heures, le roi est prêt pour sa sortie quotidienne. Il ne passe en effet pas un jour, dans sa vie réglée à la minute près, sans au moins prendre l'air quelques heures.

Si les conditions météorologiques sont difficiles, ou s'il se sent fatigué, le roi se contentera d'une courte promenade, à pied ou en calèche avec les dames de la cour.



Il aime à arpenter ses jardins au point qu'il écrira un livre pour détailler ses visites et conseiller l'éventuel flâneur. Le Nôtre, avec qui le roi partage cette passion, peut souvent l'accompagner dans ces explorations, et Louis XIV en profite pour harceler son jardinier de questions sur son art.

Dans les autres cas, le monarque se consacre à son activité favorite, comme elle l'a été pour ses ancêtres avant lui : la chasse. Selon les cas, il décide de s'adonner au simple tir dans le parc de Versailles, où le grand veneur lâche du gibier pour son bon plaisir, ou alors de chasser à courre dans les forêts environnantes.

Après qu'il s'est cassé le bras en 1684, Louis XIV pratique cependant beaucoup moins cette seconde variante plus sportive de la chasse.

APPARTEMENTS

Le roi est de retour à 17 heures, se nettoie dans son appartement de bains situé au rez-de-chaussée du château et se change avant d'effectuer un rapide passage à la Chapelle. Puis il « se rend aux appartements ». C'est ainsi que sont nommés traditionnellement les divertissements qui occupent cette fin d'après-midi. Ils sont présidés en alternance par le roi lui-même ou par le Dauphin. Le programme peut en varier selon l'humeur générale : on y pratique le billard, les jeux de cartes (notamment le lansquenet, le joc, le trou-madame ou la bassette), les jeux de commerce (trictrac, whist, piquet), ou la danse.

Louis XIV surveille d'un œil les festivités tandis qu'il règle encore certaines affaires courantes, signant les courriers préparés par son secrétaire avant de rejoindre les appartements de Mme de Maintenon pour converser avec elle ou réfléchir à certaines questions importantes assisté de Colbert ou

d'un de ses secrétaires.

LE GRAND COUVERT

L'un des moments importants de la journée arrive avec le souper du soir, appelé le Grand Couvert, qui a lieu à 22 heures. Le rituel l'accompagnant est très complexe et procède d'un luxe de détails.

En voici le déroulement typique : à partir du moment où l'ordre de le préparer a été donné, un huissier accompagné d'un garde du corps du roi se rend au gobelet, où le chef du gobelet les attend avec la nef (qui contient les serviettes de table) et les couverts qui sont escortés ainsi jusque dans l'antichambre de l'appartement du roi.



Ceux qui croisent cette procession doivent s'arrêter pour la saluer. L'huissier accompagné d'un nouveau garde se rend à la Bouche du roi (dont le gobelet est une branche) pour prendre les plats de viande, qui sont ramenés sous escorte armée. Il est question en effet de protéger le roi des éventuelles tentatives d'empoisonnement qui pourraient le viser.

Les procédures seront d'ailleurs renforcées suite à l'explosion de l'Affaire des poisons. D'autant que ces pratiques, très en vogue dans les cours italiennes, sont plutôt légion à l'époque.

Les plats qui arrivent sont présentés au gentilhomme de prêts qui vérifie que tout est en ordre et s'assure que chacun des porteurs goûte le plat dont il est responsable (toujours pour assurer la sécurité du roi). Les plats sont ensuite présentés au roi qui peut commencer son repas. Il mange avec les membres de la famille royale.

GRAND ET PETIT COUCHERS

Une fois son repas terminé, le roi vient saluer les dames de la cour, puis se retire un moment dans ses appartements afin d'avoir quelques instants d'intimité avec ses proches ou ses conseillers avant de commencer les

préparatifs du grand coucher, qui, comme le grand lever, est effectué en public.

Cette cérémonie est assez semblable à celle du lever, même si elle est plus brève. L'aumônier dit la prière du soir devant les gens massés pour assister au rituel, avant que le roi ne soit déshabillé avec l'aide de ses officiers de garde-robe. Tenir le bougeoir du roi est un honneur très recherché et disputé que le roi distribue à ses plus fidèles sujets ou à ses favoris du moment.

Vient ensuite le petit coucher, qui, comme le petit lever, se déroule en comité réduit : seuls les membres les plus proches de la famille royale y assistent, ainsi que de rares élus du moment, sans compter les membres du personnel, dont le premier valet, qui est le seul à ne pas se retirer quand le roi a fini ses préparatifs, enfilé sa chemise de nuit, pratiqué un brin de toilette et est entré dans son lit.

Le premier valet dort en effet le plus souvent au pied du lit du roi dans une couche prévue à cet effet.

Ainsi se finit le marathon royal, durant lequel Louis XIV n'a connu que très peu de moments d'intimité, voire aucun instant de solitude. Cette journée très procédurale sera en partie abandonnée ou pour le moins revue progressivement par ses successeurs. Ils renoncent ainsi à dormir dans la chambre du roi, notamment en raison du froid glacial qui y règne en hiver. Ils se font aménager des appartements plus intimistes, certains hors de Versailles, ce qui rend le cérémonial difficile, voire impossible à tenir.



Le brevet d'affaires : payer une fortune pour pouvoir exposer ses plans au roi

Le brevet d'affaires est un droit qui se négocie au prix fort. Celui qui en est le bénéficiaire peut gagner un accès inédit au roi, puisqu'il pourra l'approcher durant la cérémonie du petit lever, alors que le souverain n'est encore entouré que de quelques proches et de ses serviteurs.

Louis XIV est même à cet instant assis sur sa « chaise d'affaires », euphémisme qui désigne en réalité une chaise percée qu'il peut utiliser pour faire ses besoins pendant la conversation.



Certes, la pratique peut paraître un rien dévalorisante pour le bougre qui s'est acheté ce brevet, mais elle repose plus sur une tradition établie qu'elle n'est nécessairement reliée à une envie pressante du roi.

Un domestique est associé à l'usage de cette chaise d'affaires : dénommé le porte-chaise d'affaires, il est appointé pour dissimuler les selles du roi aux yeux du public et s'assurer de leur évacuation discrète. Il doit également veiller à ce que les selles soient bien examinées par le médecin du roi avant d'être détruites, puisque la médecine de l'époque est persuadée que la santé d'un homme peut se lire à la qualité de ses excréments.

Son salaire est de 600 livres par an, et il ne dispose d'aucun avantage lié à son statut qu'il a gagné pour la rondelette somme de 20 000 livres (mais, comme les autres charges liées au service du roi, elle est héréditaire ; il peut donc la transmettre à sa descendance).

Si la somme dépensée par le porte-chaise d'affaires pour le devenir peut sembler élevée, celle que des gentilshommes sont prêts à déboursier pour arracher le brevet d'affaires est sans commune mesure : ils peuvent ainsi dilapider entre 60 000 et 100 000 écus (c'est-à-dire, selon le cours de l'écu, entre 180 000 et 500 000 livres) pour pouvoir accéder ainsi au roi et l'admirer même dans la moins noble des tâches.

C'est sans doute pourquoi les heureux détenteurs de ces privilèges inestimables sont fort peu nombreux : sept en 1693, cinq en 1712[26].



Le roi renonce peu à peu à cette pratique après son opération de la fistule nasopalatine, en 1685. Le marquis de Dangeau est resté le plus célèbre à avoir bénéficié de ce brevet, notamment pour le journal volumineux (qui comporte 19 volumes) qu'il a laissé derrière lui et qui décrit dans ses détails les plus fastidieux la vie à la cour.

Grand fidèle du roi, que celui-ci a repéré en raison de son habileté à jouer aux cartes lors des soirées d'appartements, Dangeau est souvent mis à contribution par le roi pour écrire certaines de ses lettres, entre autres celles qui touchent au domaine amoureux.

C'est ainsi que le marquis se met à rédiger les missives que le roi adresse à Louise de La Vallière, laquelle ne tarde pas à faire appel au même marquis pour rédiger ses réponses. L'abbé de Choisy relate ainsi l'anecdote :

Il faisait ainsi les lettres et les réponses ; et cela dura un an, jusqu'à ce que La Vallière, dans une effusion de cœur, avoua au Roi, qui à son gré la louait trop sur son esprit, qu'elle en devait la meilleure partie à leur confident mutuel, dont ils admirèrent la discrétion. Le Roi, de son côté, lui avoua qu'il s'était servi de la même invention.

Saint-Simon, que l'œuvre du marquis a pourtant inspiré dans la rédaction de ses *Mémoires*, porte le jugement sévère que voici sur la production du marquis :

Dangeau [...] écrivait depuis plus de trente ans tous les soirs jusqu'aux plus fades nouvelles de la journée. Il les dictait toutes sèches, plus encore qu'on ne les trouve dans la Gazette de France. Il ne s'en cachait point, et le roi l'en plaisantait quelquefois. C'était un honnête homme et un très bon homme, mais qui ne connaissait que le feu roi et Madame de Maintenon dont il faisait ses dieux, et s'incrustait de leurs goûts et de leurs façons de penser quelles qu'elles pussent être. La fadeur et l'adulation de ses Mémoires sont encore plus dégoûtantes que leur sécheresse, quoiqu'il fût bien à souhaiter que, tels qu'ils sont, on en eût de pareils de tous les règnes. J'en parlerai ailleurs davantage. Il suffit seulement de dire ici que Dangeau était très pitoyablement glorieux, et tout à la fois valet, comme ces deux choses se trouvent souvent jointes, quelque contraires qu'elles paraissent être. Ses Mémoires sont pleins de cette basse vanité, par conséquent très partiiaux, et quelquefois plus que fautifs par cette raison. Il y est très politique autant que

la partialité le lui permet, et toujours en adoration du roi même depuis sa mort, de ses bâtards, de Madame de Maintenon, et très opposé à M. le duc d'Orléans, au gouvernement nouveau, et singulièrement aux ducs, surtout de l'ignorance la plus crasse qui se montre en mille endroits de ses Mémoires.



Le ver solitaire du roi lui donne bon appétit !

La princesse palatine, sa belle-sœur, en fait un témoignage demeuré célèbre : elle a vu le roi manger *quatre assiettes pleines de potages différents, un faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie et puis encore des fruits et de la confiture* lors d'un seul repas.

Le roi est réputé pour son appétit de Pantagruel, qu'on lui connaît d'ailleurs depuis l'enfance, mais il existe à cela une explication qui n'a pas souvent été prise en compte à sa juste mesure : le roi souffre pendant longtemps d'une affection qui le rend mécaniquement plus vorace, puisqu'il a un ver solitaire. Le roi commence sa journée par un petit-déjeuner très léger, d'abord composé *d'eau fraîche, de pain et de vin*[27], avant que ce régime ne change et soit remplacé *par deux tasses de sauge et de véronique avec l'apparition de migraines*[28].

Au dix-septième siècle, l'heure n'est pas à la collation du matin. Les gens du peuple n'en ont encore jamais entendu parler. Louis XIV se fera cependant servir un « bouillon du déjeuner » dans ses dernières années, dont la composition est la suivante : *un vieux chapon, une pièce de veau, de mouton et quatre livres de bœuf*[29].

Concernant le dîner, servi à 13 heures, sa composition varie selon que l'on soit dans un jour gras ou dans un jour maigre, distinction que le roi respecte scrupuleusement. Le souper a lieu tard, entre 22 et 23 heures, parfois plus tard, comme le samedi, ce qui traduit l'influence espagnole sur la cour de France.



Le dîner et le souper sont composés de six à huit plats et commencent par un potage. Ce plat désigne assez largement tous les plats qui ont pu être cuits à la marmite, comme les volailles (perdrix, faisans, pigeonneaux, cailles, etc.), les hachis ou les panades. Le repas enchaîne ensuite sur les entrées proprement dites, qui peuvent consister en viandes rôties, nouveaux hachis, tourtes, pâtés, saucisses, ragoûts et même en fruits, qui font leur apparition à la table royale pour la première fois avec le Roi-Soleil. Les petites entrées consistent en viandes bouillies (poulets, bœuf, veau ou autres).

Viennent ensuite les « rôts », nom qui désigne les viandes ou les poissons rôtis : ainsi sont servis par exemple *un chapon gras ou deux paillés, six poulets, deux estourdeaux (jeunes chapons), un faisan, six perdreaux, huit pigeons, quatre tourtes*[30] à la table du roi.

Comme Louis XIV partage cependant son repas avec la famille royale et ses officiers du gobelet, les proportions ne doivent pas choquer le lecteur. Les personnes présentes à table ont cependant eu des rations plus que copieuses au bout de ce quatrième service.

Pourtant, le repas est loin d'être fini ; il continue par les entremets, qui sont encore composés de gibier (on voit bien que le menu est tributaire de la passion du roi pour la chasse), avant que l'on passe aux entremets au beurre et au lard et aux gelées diverses.

Puis viennent les fruits et légumes issus du jardin de Versailles (et qui ne doivent pas être superflus après avoir mangé autant de viande) avant de voir poindre la fin du repas avec l'arrivée des desserts, composés de toutes sortes de pâtisseries, de confitures, de tourtes sucrées, de crèmes, de pralines et de fruits (figues, fraises, oranges importées du Portugal) et fruits confits.

Le menu du souper ressemble à celui du dîner si ce n'est qu'il est peut-être plus copieux encore. Au rayon des boissons, le roi fait plutôt preuve de sobriété. Saint-Simon rapporte :

Il ne buvoit depuis longues années, au lieu du meilleur vin de Champagne, dont il avoit uniquement usé toute sa vie, que du vin de Bourgogne avec la moitié d'eau, si vieux qu'il en étoit usé. Il disoit quelquefois, en riant, qu'il y avoit souvent des seigneurs étrangers bien attrapés à vouloir goûter du vin de sa bouche. Jamais il en avoit bu de pur en aucun temps, ni usé de nulle sorte de liqueurs, non pas même de thé, café, ni chocolat.

Il semble que le roi ait un goût particulier pour l'eau, qu'il boit en quantité, ce qui explique peut-être sa longévité impressionnante pour l'époque.

Au fil du temps, les hachis prennent de plus en plus de place dans l'alimentation du roi, du fait de sa dentition très détériorée[31]. Le roi a également la particularité de manger avec les doigts, même si la fourchette a déjà fait son apparition à la cour. Une fois le souper terminé, le roi – sans doute affamé par son ver solitaire – se fait servir une collation pour la nuit composée de plusieurs œufs durs, de volaille bouillie et de pain.

Au total, il se sera fait servir au cours de la journée des dizaines de volailles rôties, de pièces de viande, de plats en sauce, de pâtisseries, sans compter le fait qu'il aura fallu également veiller à nourrir les invités qu'il a toujours nombreux à sa table.



La Maison-bouche du roi

Pour s'acquitter de la tâche dantesque de nourrir le roi, la Maison-bouche du roi, chargée de préparer la nourriture qui est servie au Roi-Soleil, dispose d'un personnel fort nombreux, divisé en plusieurs offices. Pour s'assurer du service, le premier maître d'hôtel du roi dispose de 12 maîtres d'hôtel de quartier, d'un maître d'hôtel ordinaire, de 36 gentilshommes servants de la Maison du roi, de 12 huissiers de salle, sans compter les 12 officiers du serdeau qui sont chargés de disposer des restes souvent laissés en grande quantité à la fin des repas royaux.



Le Gobelet s'occupe de la préparation culinaire proprement dite : il se décompose en Paneterie-bouche, Échansonnerie-bouche et Cuisine-bouche du roi. Le chef de la Paneterie-bouche a sous ses ordres 12 chefs de la Paneterie-bouche du roi, 1 chef ordinaire, 4 aides, des sommiers et 4 gardes-vaisselle, ainsi que 1 lavandier. Sa charge comme celle de lavandier vaut une véritable fortune, autour de 90 000 livres, et son travail consiste à *accommoder les repas du roi, dîner et souper, ainsi que trois collations : le déjeuner du roi, pris le matin, et les cantines du roi – un en-cas pour la matinée et un autre pour le coucher*[32].

L'Échansonnerie-bouche est le service chargé des boissons servies à la table royale.

Les charges de ce sous-office procuraient un contact direct avec le souverain et donnaient droit à un pourcentage sur la valeur du vin livré en tonneaux : elles représentaient des sommes importantes à l'achat, soixante-dix mille livres pour celle de chef ordinaire, trente-six mille livres pour celles des douze chefs servant par quartier[33].



On y trouve des coureurs de vin, qui suivent le roi pendant ses sorties, notamment à la chasse, et des conducteurs de haquenée qui le suivent lors de ses déplacements officiels.

La Cuisine-bouche, enfin, est composée de toute une variété de serveurs qui s'assurent de la « préparation culinaire » des repas du roi. Les quatre maîtres queux s'occupent de la viande et des volailles, les quatre hâteurs de la Cuisine-bouche, de la préparation des viandes rôties au four. Les quatre potagers s'occupent de préparer les soupes et les bouillons pour les sauces, les quatre pâtisseries, des desserts, biscuits et autres gâteaux.

Ils sont aidés dans ces tâches par 40 galopins, qui sont les commis de la Cuisine-bouche. Les quatre huissiers sont chargés d'accompagner les plats depuis leur sortie de la cuisine jusqu'à la table royale, les quatre porteurs, de s'assurer du bon approvisionnement des fourneaux en bois et en charbon, tandis que le contrôleur veille à la bonne qualité des marchandises qui arrivent en cuisine. Il est assisté dans cette tâche par les écuyers et les écuyers ordinaires.

Les avertisseurs s'assurent de la préparation en cuisine pendant les déplacements du monarque. Les porte-tables ont une tâche somme toute aisée : ils veillent à la livraison des tables et tréteaux destinés à accueillir le surplus de convives pendant les dîners en cérémonie du roi.

Les quatre gardes-vaisselle surveillent en permanence les cuisines pour éviter les vols ou les actes malveillants. Cette fonction existe également dans la Paneterie-bouche.

Le Grand Commun comporte les mêmes services que le Gobelet, mais s'occupe de servir les membres du personnel royal tandis que le Petit Commun s'assure du service des tables d'honneur en dehors de la table royale. Chacune d'entre elles dispose de son propre personnel : existent ainsi la table du grand maître (destinée aux princes de sang), la table du grand chambellan, la table du premier maître d'hôtel de la reine, la table du premier maître d'hôtel de la Dauphine, la table du gouverneur du Dauphin de France, la table de la gouvernante des enfants de France, la table de la dame d'honneur de la reine.

Le bouteiller et faiseur d'eaux de la table du chambellan s'occupe de servir aux invités du roi thé, café, chocolat chaud, tisane, liqueurs et eaux.

Notons encore parmi la pléthore quasiment interminable d'employés entrant au service du roi pour le nourrir, lui et ses hôtes, le potager du roi, qui cultive les fruits et les légumes rares, le grand panetier, qui fournit les tables en pain, le grand échanson, qui goûte le vin servi au monarque et le sert pendant les repas, le grand tranchant, qui s'occupe du service durant les cérémonies exceptionnelles, et les innombrables garçons, qui assistent à la préparation des festins royaux dans tous les services de la Maison-bouche.

Au total, ce sont plus de 500 employés qui se pressent en coulisse pour assurer l'ordinaire de Versailles tous les jours. Toutes les strates sociales se retrouvent dans cette multitude, les officiers de bouche étant bien souvent

d'ascendance noble, tandis que les garçons qui sont chargés des tâches les plus ingrates peuvent venir de la bourgeoisie, voire du peuple, s'ils ont de la chance.



Jean Bart : de corsaire à commandant de la marine de Dunkerque

Le destin de Jean Bart est indirectement lié à un problème méconnu ayant affecté la France et la toute-puissance du Roi-Soleil durant son règne : il s'agit de l'importante présence des corsaires barbaresques en Méditerranée, vestige de la période d'intense domination des pourtours de cette mer par les musulmans d'Afrique sub-saharienne.

Si le temps où ils maîtrisaient l'Espagne et se livraient à des razzias dans le sud de la France est révolu depuis longtemps, leur domination des eaux n'a pas cessé depuis lors, au point que les voyages en bateau dans le courant du dix-septième siècle sont considérés comme très risqués, la possibilité d'être rançonné, coulé ou pris en otage étant alors très forte. On estime ainsi à peut-être un million de personnes le nombre de prisonniers chrétiens faits pendant ces assauts navals entre 1530 et 1640.

Louis XIV ne peut tolérer ce défi à son autorité et confie à Colbert la responsabilité d'organiser une lutte efficace contre cet état de fait. Le duc de Beaufort est chargé d'organiser une marine française qui en est encore à ses premiers balbutiements pour y remédier.

Il connaît des fortunes diverses, notamment du fait d'une organisation approximative et d'une mésentente persistante entre soldats et marins.



Mais un autre parti est également pris pour essayer de remédier aux raids contre les équipages européens croisant dans les eaux méditerranéennes : il s'agit d'équiper des corsaires qui vont lutter contre ces pirates.

Il est fréquent qu'il y ait confusion entre ces deux termes qui recouvrent pourtant deux réalités complètement différentes. Le corsaire est un civil engagé par le roi pour mener la lutte en son nom en temps de guerre (et la situation en Méditerranée est considérée comme relevant du conflit armé) ou il peut proposer lui-même ses services en armant un vaisseau pour le monarque : il est alors considéré comme un militaire servant pour sa patrie, même s'il reste très indépendant et n'est pas tenu de rendre de comptes à un éventuel état-major.

Le pirate est quant à lui un brigand des mers, qui ne sert aucune autre

puissance que la sienne et cherche à s'enrichir en s'emparant des biens qu'il trouve à bord des vaisseaux qu'il aborde. Corsaires et pirates sont donc opposés dans une lutte impitoyable.

La confusion qui s'exerce souvent entre les deux catégories de marins vient du fait que la participation des corsaires aux guerres peut les amener à attaquer des bateaux civils ou militaires dressant pavillons des nations avec lesquelles leur pays est en conflit et de se livrer ainsi à des pillages qui pourraient apparenter leur rôle dans ce cas de figure à des actes de piraterie. Mais les corsaires sont censés respecter le code militaire dans le traitement des bateaux qu'ils arraisonnent de la même manière qu'ils s'attendent à être traités comme prisonniers de guerre s'ils sont capturés. Les corsaires ne tuent pas leurs victimes, et, s'il s'avère que les biens présents à bord des bateaux qu'ils attaquent n'entrent pas dans le spectre de prises légitimes, ils n'hésitent pas à les restituer.

Au vu de l'état de la marine française, Colbert démocratise le recours aux corsaires pour mener toutes les campagnes en mer de la France : ils vont être plus de 20 000 à s'engager entre la seconde moitié du dix-septième et la première moitié du dix-huitième siècle et à pratiquer la guerre de course.

Cette forme de combat naval est prisee de l'intendant des Finances parce qu'elle limite ainsi les sommes que le royaume est forcé d'investir pour lutter contre la piraterie (ou plus largement contre ses ennemis). En effet, c'est l'armateur lui-même qui équipe son navire à ses frais et qui reverse une partie de son butin à l'État pour avoir le droit de battre pavillon français.



Parmi les plus célèbres de ces corsaires, on trouve Jean Bart, qui va devenir rapidement une terreur des mers au service du roi.

Né en 1650 dans une famille de marins dunkerquois, il est le fils de Jean-Cornil Bart, qui combat pour les Provinces-Unies et apprend ainsi le flamand avant le français. Tous ses aïeux se sont illustrés d'une manière ou d'une autre comme capitaines de navires.

Jean Bart est un enfant précoce : il s'engage à tout juste 11 ans sur le navire de Jérôme Valbué, qui pratique la contrebande, et apprend le métier de la mer à la dure avant d'entrer dans la marine de guerre hollandaise, servant sous les ordres de l'amiral Michiel de Ruyter qui lui confie, à seulement 17 ans, le commandement d'un brigantin, *Le Canard doré*.

La guerre de Hollande éclate alors que Bart sert sous pavillon hollandais. Il décide de regagner la France, où il s'engage comme second à bord de l'*Alexandre*, un vaisseau corsaire sous les ordres de Willem Dorne. Il hérite ensuite de son propre bateau, *Le Roi David*, en 1674. C'est alors qu'il commence à s'illustrer : il s'empare d'une dizaine de bateaux dans l'année. Son talent et la fortune qu'il amasse grâce à ses prises lui permettent de s'équiper d'un bateau plus important, *La Royale*, armé de huit canons.

À bord de *La Royale*, il capture de nouveau plusieurs bateaux de pêche. Puis il change encore de bateau, embarquant à bord du *Grand Louis*, qui fait des ravages dans les mers nordiques : 28 bateaux sont capturés grâce à lui. Jean Bart reprend ensuite la mer avec *La Royale*, à bord de laquelle il connaît son premier revers : le navire est capturé à Hambourg, mais il parvient à s'échapper.

En 1675, l'année de son mariage avec Nicole Gontier, il capture encore 20 bâtiments, mais ce n'est que le début : Jean Bart commence à faire de véritables merveilles par la suite. S'attaquant à plusieurs convois protégés par des frégates, il s'en empare comme des vaisseaux chargés d'assurer leur sécurité. Il réitère l'exploit plusieurs fois, faisant même main basse sur une frégate hollandaise de 36 canons en 1676. Tant et si bien qu'il attire l'attention des autorités royales, en particulier de Colbert.

Le corsaire ne connaît aucun répit jusqu'en 1678, accumulant les succès jusqu'à être gravement blessé aux mains et au visage par une explosion lors d'un assaut mené contre une frégate. Un boulet de canon a quasiment atterri sur lui. La paix entre la France et la Hollande le met de toute façon au chômage technique, mais sa réputation lui permet, sur recommandation de Vauban, d'entrer dans la marine française. Il change radicalement d'environnement en se rendant en Méditerranée, afin de lutter contre le fléau des pirates barbaresques. Là, Jean Bart remporte de nouveaux succès, alors que la politique volontariste menée par la France permet d'obtenir enfin une trêve avec les forces musulmanes du sud du Bassin méditerranéen.

Mais l'ancien corsaire est frappé par une série de tragédies personnelles : sa mère, sa fille et sa femme meurent la même année, en 1683. Le bref conflit naval qui suit avec l'Espagne lui donne peu l'occasion de briller. Retourné naviguer dans la Manche, il est chargé d'escorter les navires quittant le port de Dunkerque pour les protéger des embarcations anglaises. Le bateau à bord duquel il embarque, *La Raillause*, une frégate de 24 canons, ne fait cependant pas le poids face à la puissance de 2 bâtiments anglais de 50 canons, contre lesquels il est obligé d'entamer le combat au large de l'île de Wright. Il est capturé avec un autre marin qui s'appelle Forbin.

Malgré les blessures nombreuses qu'ils avaient reçues et malgré leur captivité, les deux braves marins n'étaient point perdus pour la France. Ils usèrent bientôt d'adresse, gagnèrent tout d'abord un matelot d'Ostende qui leur procura une lime, à l'aide de laquelle ils scièrent peu à peu les barreaux de fer de leur fenêtre ; ils réussirent à cacher leur opération jusqu'à ce que

leurs blessures commençassent à se guérir. Ayant ensuite mis dans leurs intérêts deux mousses qu'on leur avait donnés pour leur service, ils s'emparèrent par leur intermédiaire d'un canot norvégien dont le batelier était ivre mort, descendirent une nuit par la fenêtre de la prison au moyen de leurs draps et s'embarquèrent sur le petit canot avec autant d'assurance que si c'eût été un vaisseau amiral. Jean Bart maniait l'aviron aidé seulement des deux mousses ; Forbin ne le pouvait à cause de ses blessures encore saignantes. Ils traversèrent ainsi la rade de Plymouth, au milieu de vingt bâtiments qui criaient de tous côtés : « Où va la chaloupe ? » et auxquels Jean Bart, qui avait l'avantage sur Forbin de savoir l'anglais, répondait fishermen, c'est-à-dire : pêcheurs ! Enfin, après avoir fait sur leur chétive embarcation soixante-quatre lieues dans la Manche, en moins de quarante-huit heures, ils prirent terre avec une inexprimable joie, à un village situé à six lieues de Saint-Malo, où ils apprirent que le bruit de leur mort était généralement répandu[34].

Promu capitaine des vaisseaux du roi pour ses exploits, il reprend son harcèlement des navires hollandais en mer du Nord, en capturant ou en détruisant 150 jusqu'en 1693, et devenant ainsi la terreur de ses adversaires qui lui donnent le titre de *maxima pirata*.

Pour Jean Bart, la consécration vient avec son invitation à la cour par le Roi-Soleil lui-même, qui a eu vent de ses exploits. L'épisode n'est cependant pas placé sous le signe d'une joie sans mélange pour lui, puisque les courtisans moquent ses rudes manières héritées d'une vie passée dans la marine.

Bart va cependant se remettre bien rapidement au travail, enchaînant à nouveau les exploits : il force le blocus de Dunkerque organisé par les Anglais à la tête d'une flottille de frégates, s'illustre au combat de Lagos avant de capturer le convoi de Smyrne.

Mais l'exploit qui va le faire devenir un héros pour la nation est encore à venir : en 1694, Louis XIV a acheté 110 navires de blé à la Norvège pour remédier à la famine qui règne en France du fait d'un hiver très froid et du blocus de la ligue d'Augsbourg. Jean Bart est chargé d'aller à leur rencontre, mais les découvre capturés par des vaisseaux hollandais dont le tonnage et le nombre de canons dépassent largement ceux de sa flottille.

Peu lui importe : il lance ses frégates à l'assaut, livrant un combat acharné au cours duquel le contre-amiral Hyde de Frise, de la marine hollandaise, est tué. À bord de son navire, *Le Fortuné*, Jean Bart attaque de toutes parts, vient au secours des siens, fait pencher la bataille en sa faveur.

Il parvient à réaliser l'exploit qui sauve la France de la famine, au point qu'il est anobli immédiatement après. Louis XIV écrit à ce sujet :

De tous les officiers qui ont mérité l'honneur d'être anoblis, il n'en trouve pas qui s'en soit rendu plus digne que son cher et bien-aimé Jean Bart.

Le marin continue d'accomplir des exploits pour la royauté, usant de son génie stratégique pour toujours défaire des ennemis supérieurs en nombre ou

leur échapper.

Il meurt en 1702 – il a alors 51 ans – d’une pleurésie, alors qu’il vient de recevoir le commandement de la marine de Dunkerque.



Colbert sauve les forêts de France

En 1661, moment où il hérite de la gestion des finances de la France, Colbert obtient également la charge des forêts du royaume, qu'il trouve dans un état absolument déplorable. La faute tout d'abord à l'importance du bois comme matière première : utilisé pour le chauffage, la construction de bateaux et de maisons, vendu jusque-là en dessous de sa valeur du fait d'une surestimation coupable des réserves gigantesques du territoire français, les forêts françaises ont tellement perdu en densité que la situation est très préoccupante.

L'État a même été obligé d'en importer de Scandinavie pour pouvoir construire des bâtiments de guerre pour la marine, dont Colbert veut entamer le redressement.

D'une manière générale, la forêt française avait non seulement régressé en quantité, mais encore en qualité : la futaie, encore très abondante un siècle auparavant, avait presque disparu des régions de plaine, et devenait même rare dans la plupart des massifs, la majeure partie des forêts consistant en taillis mal aménagés[35].

Colbert veut rétablir une situation très compromise pour rendre son indépendance à la France dans ce domaine comme pour retrouver une source de revenus qui manque cruellement au pays en ces temps où Louis XIV court après tout l'argent qu'il peut trouver pour asseoir sa puissance sur l'Europe.



Pour cela, il faut mettre en place une gestion raisonnée des choses. La tâche est cependant considérable, d'autant qu'il apparaît rapidement que les problèmes de surexploitation sont dus bien souvent à la corruption des grands maîtres qui ont la charge des forêts maltraitées. Le rapport que Colbert leur commande ne permet pas de remédier à la situation, et le ministre décide de s'appuyer sur Louis de Froidour de Sérizy, recommandé par Choiseul, surintendant de la marine.

Le seigneur de Sérizy exerce depuis 10 ans (1651) comme conseiller lieutenant général des Eaux et Forêts. Il connaît très bien les domaines forestiers et nourrit des idées très novatrices pour son temps afin de les entretenir.

Colbert le charge de recenser les domaines royaux et, en 1663, suite à ses premiers rapports, prend plusieurs mesures importantes. Il réquisitionne les forêts appartenant au clergé, sur lesquelles le roi pourra exercer un « droit de gruerie » (du fait que le roi seul est par tradition autorisé à posséder des forêts « de haute futaie »), suspend les droits d'exploitation qui étaient appliqués jusqu'ici, et inflige de lourdes amendes aux grands maîtres des domaines ayant exercé jusque-là, du fait de leurs malversations.

Il récupère ainsi 70 000 arpents de forêt (l'équivalent de 35 000 hectares) et met plusieurs réformes d'usage en place.

Louis de Froidour s'occupe personnellement du volet des réformes consacrées aux forêts des Pyrénées, particulièrement menacées du fait de pratiques locales très consommatrices en bois (forges « à la catalane », merranderies clandestines, qui produisent des pièces de bois notamment pour les tonneliers, ou de la pratique de l'élevage des cochons en forêt, qui permet aux bêtes de dévorer la majeure partie des glands dans les bois, empêchant ainsi les arbres de se renouveler).

D'une manière générale, il est rapidement interdit aux paysans comme aux forestiers de se servir librement en bois comme ils le faisaient jusqu'ici.

Louis de Froidour est surtout à l'origine de plusieurs rapports dans le courant des années 1666 à 1668, qui vont permettre de complètement révolutionner l'exploitation des forêts.

L'ordonnance qui va suivre, édictée par Colbert en 1669 sur son inspiration, appliquée consciencieusement par les préposés forestiers et les commissaires réformateurs durant les 15 années qui vont suivre, va faire passer le revenu dégagé par les forêts royales de 50 000 livres par an à plus d'un million, et surtout permettre la reconstitution de la marine, sur laquelle Colbert compte tant pour assurer le rayonnement de la France.

La réforme implique la division des forêts du pays en parcelles clairement établies, fixe la création d'une police spéciale et augmente les peines encourues par les contrevenants. Elle pose surtout le principe d'une taille raisonnée, effectuée par zones et par périodes de temps déterminées, en conservant une partie des forêts intacte, quoi qu'il arrive (entre un quart et un tiers), et en systématisant un reboisement concomitant de l'exploitation.

Ce sont en réalité les pauvres gens qui payent le plus cher tribut à cette réforme, perdant ainsi l'usage d'une ressource qui leur avait permis d'assurer jusqu'ici leur subsistance malgré leurs faibles revenus.



Toise, arpent, demiard, bisseau : de la diversité des unités de mesure

Du temps de Louis XIV, il règne une certaine confusion dans les diverses unités de mesure en usage, non seulement de par leur multiplicité même, mais également du fait de leur variabilité en fonction des régions et des territoires : chaque pays a les siennes, mais, même à l'intérieur du royaume, elles peuvent changer presque du tout au tout à seulement quelques kilomètres de distance. Et la réforme introduite par Colbert en 1668 ne va – pour une fois – rien arranger.



Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi : du temps des premiers rois de France régnait une certaine unité dans ce domaine, mais l'affaiblissement du pouvoir royal au tournant du premier millénaire permit aux seigneurs locaux d'introduire une diversité qui servait leurs intérêts, au point que parfois commencent à cohabiter jusqu'à six mesures différentes pour une seule denrée dans une même région.

Au début du règne de Louis XIV, on trouve pour mesurer des distances le point (d'environ 2 centimètres), la ligne qui vaut 12 points, le pouce qui vaut 12 lignes, le pied (du roi) qui vaut 12 pouces, la toise qui vaut 6 pieds, la perche qui vaut 3 toises. Mais la perche connaît d'autres variantes : la perche ordinaire (10/9 de perche) et la perche d'arpent (11/9 de perche), sans oublier la perche des eaux et forêts. L'arpent vaut 10 perches d'arpent, puis on passe à la lieue, qui a quant à elle 4 variantes : la lieue ancienne vaut 500 perches ordinaires, la lieue de Paris en vaut 600, la lieue des Postes vaut 60 arpents, la lieue tarifaire, 720 perches ordinaires. On connaît également la canne, la brasse, l'aune, le pas, le mille marin, l'encablure.

Il y a déjà largement de quoi s'y perdre. Mais les encyclopédistes soulignent par la suite que ces mesures entretenant apparemment des rapports précis sont en réalité plutôt floues :

La disparité des mesures agraires est mise en évidence à l'article Terre (p. 176 sq). Les perches, notamment, épousent des valeurs qui confinent à la plus haute fantaisie, oscillant, suivant les régions, entre 18 et 24 pieds, et même davantage[36]. Mais les choses vont encore se compliquer du fait d'une circonstance extraordinaire survenant en 1667 : le repère qui sert de référence

pour mesurer la toise, appelée « toise de Paris » ou « toise de l'Écritoire » est jusqu'alors une barre de fer munie de deux ergots fixée au pied de l'escalier du Grand Châtelet, édifice qui défend l'entrée de l'île de la Cité.

Or, cette année-là, un des piliers de l'édifice s'affaisse, entraînant une déformation de la barre de fer. Colbert la fait restaurer, mais la barre détordue est trop courte de 0,5 % par rapport à l'ancienne.

De plus, les calculs effectués par les métrologues pour s'assurer du pied français sont faux puisqu'ils confondent dans leurs prémisses le pied romain antique et le pied héraïon, dit également pied néoromain.

Colbert, qui veut profiter de l'incident pour créer une mesure unifiée, suit les assertions erronées de ces spécialistes, et ce, malgré les plaintes qui lui sont adressées par les maçons et la démonstration incontestable qui est effectuée peu après de cette erreur. La chose est sans doute allée trop loin pour qu'il puisse se méjuger publiquement sans se ridiculiser. La nouvelle mesure va donc se surajouter aux précédentes, augmentant la confusion régnante.

Concernant les unités de volume, la même prolixité a également cours. Il existe ainsi le pouce cube, la roquille, le posson, le demiard, la chopine, la pinte (qui fait environ un litre), la quade, la velte, le pied cube, le quartaut, la feuillette, le muid et la pipe, qui entretiennent tous entre eux les rapports les plus variés.

Pour le grain, la variété est encore plus élevée : il existe le béthuze, le bisseau, le boisselet, le boisselont, la charge, la cuisse, la fourniture, la garniture, la mine, le picotin, la jointée, la pochée, le setier, le prévendier, le quarrignon, le trulleau, le raz, le tonneau, le conge. Ces mesures peuvent éventuellement se compliquer selon qu'elles soient rases ou combles – différence qui s'effectue souvent entre l'achat et la revente pour permettre au négociant ou au seigneur d'augmenter son profit.

Si Colbert essaye d'harmoniser les mesures en décrétant par exemple une pinte nationale qui doit servir d'étalon pour mesurer le vin, il ne parviendra pas à faire baisser la confusion régnante, et les injustices, procès et conflits continueront d'être très nombreux dans le domaine des poids et mesures pendant tout le règne de Louis XIV.



L'« honnête homme » du chevalier de Méré

À force de considérer les Conquerans, et mesme les Héros ; de chercher et d'examiner ce qui peut faire un grand homme, ou plutôt ce qui peut achever un honneste homme, car c'estoit-là son dessein, il arrivoit que nous parlions de tout, et comme la parfaite honnesteté paroist à dire, et à faire, nous disions nos avis de l'un et de l'autre : et ce commerce dura jusqu'à son départ.

C'est ainsi que le chevalier de Méré essaye de caractériser la démarche qui l'occupe dans ses *Conversations* (1687) avec le maréchal de Clérambault, publiées un an après le *Misanthrope* de Molière.

Antoine Gombaud, chevalier de Méré, né dans le Poitou en 1607, va consacrer l'essentiel de sa vie à définir ce qui fait la substance d'un « honnête homme », c'est-à-dire ce qui, au cœur de son siècle, le siècle de Louis XIV, est considéré comme l'idéal de la bienséance pour un courtisan, capable de respecter à la perfection les us et coutumes en exercice dans la bonne société, dans le sens où elles représentent pour lui un idéal du bien-vivre, l'accomplissement d'une vie pour celui qui est capable de les suivre à la lettre.



Sainte-Beuve, qui ne se prive pas d'une certaine dureté envers le personnage, situe sa démarche exhaustive dans un billet qu'il lui consacre dans la *Revue des Deux Mondes* :

Il y eut, vers ce temps, des hommes qui nous représentent et qui réalisent en eux l'idée de l'honnête homme, comme on l'entendait alors, bien mieux que le chevalier de Méré ne le sut faire dans sa personne, et lui-même, parmi les gens de sa connaissance, il nous en cite qu'il propose pour d'accomplis modèles. Il n'en est aucun pourtant qui ait plus réfléchi que lui sur cet idéal, qui se soit plus appliqué à le définir, à en fixer les conditions, à disserter sur l'ensemble des qualités qui le composent et à les enseigner en toute occasion. Un maître à danser n'est pas toujours celui (tant s'en faut) qui danse le mieux ; mais, si quelque ancien maître fameux en ce genre a écrit quelque chose sur son art, et que cet art soit en partie perdu, on doit recourir au traité. Le chevalier de Méré a été, à son heure, un maître de bel air et d'agrément, et il a laissé des traités[37].

Les œuvres du chevalier permettent de comprendre une époque qui risque autrement de nous rester bien mystérieuse, tant il nous est difficile d'imaginer

de quoi est réellement faite sa substance.

L'honnête homme du dix-septième siècle met beaucoup de sérieux et de sincérité dans sa conduite (qui pourrait nous apparaître comme de la naïveté), même lorsqu'il se laisse aller aux agréments et plaisirs dont le siècle ne manque pas.

Familier de Pascal dans la jeunesse du penseur, le chevalier connaît les salons de Mme de Sévigné ou de Mme de Rambouillet. Sans s'y montrer à l'aise par sa prestance ou sa faconde, il les observe avec passion et y dresse l'inventaire des règles qui y ont cours.

Il situe la délicatesse et le souci de la forme, qui règlent les rapports de l'époque, dans les problèmes de cœur comme pour les questions de moralité. Il peut dire ainsi que *le parti qui plaist aux honnestes gens est celuy de la franchise et de la simplicité*. Une personne de cette nature *rend heureux tous ceux qui dépendent d'elle autant que la fortune le permet et n'est jamais si satisfaite d'elle-mesme, qu'elle ne se sente quelque chose au-delà de ce qu'elle fait*. Elle ne vise ni sa gloire ni son intérêt, *ni à se cacher ni à se montrer. On gaste souvent ce qu'on veut trop finir et trop embellir. Le moyen d'éviter cet inconvénient, tant pour bien écrire que pour bien parler, c'est d'avoir encore plus de soin de la naïveté que de la perfection des choses*.

Sa description de l'honnête homme invite ainsi à imaginer un parfait équilibre dû à une humilité sincère et à un souci de l'autre qui va jusqu'au renoncement ; il lui faut exercer *contrôle* et *abnégation* sur lui-même, œuvrer tout en délicatesse.

C'est un monde mental si éloigné de notre idéal de vivacité, de spontanéité, de liberté (de paroles, d'actes, de pensées) qu'il faut du temps pour y pénétrer et pour comprendre que le sien était tout de retenue, de considération pour l'autre à qui l'on parle, puisque tout est dans la conversation en ce temps-là[38].

L'œuvre du chevalier, forte de nombreux ouvrages, permet ainsi d'apporter un nouveau regard sur un siècle qu'on pourrait croire, en le considérant de notre perspective lointaine, parfaitement vain et creux du fait de son attrait pour le faste et la magnificence.



Le frère du roi et le « vice italien »

C'est sans doute l'une des contrariétés les plus durables que Louis XIV aura à supporter durant sa vie, du fait des couleuvres qu'elle le force à avaler plusieurs fois : l'homosexualité (que l'on nomme alors le « vice italien », du fait de la réputation de dépravation que traînent avec eux les immigrants de la Péninsule parvenant à la cour de France) de son frère lui est déjà pénible, mais le fait que Philippe s'entiche du chevalier de Lorraine, sombre personnage se livrant en permanence aux pratiques les plus calculatrices, va amener le roi et Monsieur (comme on appelle le frère du roi) à des confrontations directes à plusieurs reprises.



Philippe a fait montre de ses préférences dès son plus jeune âge. Ainsi en témoigne bien plus tard l'abbé de Choisy, qui fréquente le frère du futur roi alors qu'ils sont enfants :

On m'habillait en fille toutes les fois que le petit Monsieur venait au logis, et il y venait au moins deux ou trois fois la semaine. J'avais les oreilles percées, des diamants, des mouches et toutes les autres petites afféteries auxquelles on s'accoutume fort aisément et dont on se défait fort difficilement. Monsieur, qui aimait tout cela, me faisait toujours cents amitiés. Dès qu'il arrivait, suivi des nièces du cardinal Mazarin, et de quelques filles de la Reine, on le mettait à la toilette, on le coiffait [...]. On lui ôtait son justaucorps, pour lui mettre des manteaux de femme et des jupes[39]...

Monsieur se travestit énormément, s'affiche dans ses préférences pourtant scandaleuses pour l'époque, mais que son rang et l'habitude acquise permettent de tolérer. Il s'attire cependant un portrait peu flatteur de Saint-Simon :

C'était un petit homme ventru, monté sur des échasses tant ses souliers étaient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets et de pierreries partout, avec une longue perruque toute étalée devant, noire et poudrée et des rubans partout où il pouvait mettre, plein de sortes de parfums et en toutes choses la propreté même. On l'accusait de mettre imperceptiblement du rouge...

Monsieur rencontre celui qui aura prise sur lui toute sa vie dès son plus

jeune âge et devient son amant en 1658. Le chevalier de Lorraine a alors 15 ans.

Il comprend très vite tout le parti qu'il peut tirer du frère du roi pour assouvir sa soif de plaisirs divers et profite de sa grande beauté pour le maintenir sous sa coupe alors qu'il semble dénué tout autant de sentiments que de sens moral. Voici le portrait qu'en fait Philippe lui-même :

Ainsi vous souhaitez que je vous parle plus précisément de ce cher chevalier. Soit ! C'est un homme ma foi minutieux et impétueux. Tout comme moi, il aime les mondanités de la Cour, les plaisirs divers. Il est fort attentionné et aimant. Sa lignée et son nom sont, comme tout noble qui se respecte, choses qui lui tiennent à cœur. Vous me demandez de vous le décrire tel un tableau... Il est grand, a des muscles saillants et parfaitement taillés. Il porte des cheveux bruns légèrement ondulés et souvent ébouriffés par fantaisie. Ses yeux sont clairs et limpides. Son regard est profond. Il s'habille fort élégamment. J'espère que cette brève esquisse vous donnera une meilleure image de lui.

Le chevalier est cependant soucieux de ne pas perdre son influence sur Monsieur. Il multiplie les manœuvres pour éviter que son épouse Henriette d'Angleterre puisse gagner un quelconque pouvoir à la cour ou sur son mari, mais le fait qu'elle devienne la maîtresse de Louis XIV n'a rien pour le rassurer.

Il décide donc de monter Philippe contre sa femme, ce qu'il parvient à faire pour des raisons oiseuses inventées de toutes pièces, en 1670. Cependant, Henriette a suffisamment d'influence sur le roi pour obtenir que le chevalier de Lorraine soit exilé pour ses agissements, et il est envoyé en Italie. Fou de rage, il prépare alors un plan pour se venger.

Il entre tout d'abord dans les bonnes grâces de Marie Mancini, ancienne maîtresse de Louis XIV, qui peut lui fournir un appui important s'il devient son amant.

Le chevalier est en effet bisexuel et aura de nombreuses maîtresses en plus de ses innombrables amants tout au long de sa vie.

Il s'arrange ensuite pour faire passer du poison en France, avec la complicité de Marie Mancini, avant de charger le marquis d'Effiat de s'arranger pour le faire boire à Henriette.

La princesse palatine, qui succédera à Henriette comme épouse de Philippe, affirme dans ses mémoires que *pendant que les coquins arrêtaient le projet d'empoisonner la pauvre Madame, ils délibéraient s'il fallait en faire part à Monsieur ou non. Le chevalier de Lorraine dit : « Non, ne lui disons pas, il ne saurait pas le taire. S'il n'en parle pas la première année, il nous fera pendre dix ans après[40]. »*

Le plan est donc exécuté dans le plus grand secret et s'avère un succès. Si les preuves sont insuffisantes pour l'accuser formellement de cet assassinat, la culpabilité du chevalier est un secret de polichinelle à la cour. La princesse palatine raconte ainsi :

Ce n'était pas l'eau de chicorée de Madame qu'Effiat avait empoisonnée, mais la tasse, ce qui était un raffinement d'invention, car d'autres pouvaient goûter de cette eau tandis que personne ne boit dans notre tasse. Un valet de chambre qui avait été près de Madame et que j'ai eu ensuite m'a raconté que le matin, pendant que Monsieur et Madame étaient à la messe, d'Effiat alla au buffet et qu'ayant pris la tasse, il en frotta l'intérieur avec du papier. « Monsieur, lui demanda le valet, que faites-vous à notre armoire et pourquoi touchez-vous à la tasse de Madame ? » Il répondit : « Je crève de soif. Je cherchais à boire et, voyant la tasse malpropre, je l'ai nettoyée avec du papier. » Après-midi, Madame demanda de l'eau de chicorée. Dès qu'elle l'eut bue, elle s'écria qu'elle était empoisonnée ; ceux qui étaient présents burent de la même eau, mais non pas de celle qui était dans la tasse. On fut obligé de porter Madame au lit, son mal empira et, deux heures après minuit, elle mourut. La tasse avait disparu quand on la demanda. Elle ne se retrouva que plus tard. Il a fallu la faire passer au feu pour la nettoyer[41].

Cependant, malgré tout le mépris et la colère que Louis XIV doit éprouver envers ce personnage sinistre, il ne va pas moins être obligé de tolérer son retour à la cour pour que son frère accepte de se remarier avec la princesse palatine et entérine une alliance vitale pour la couronne de France. C'est la seule condition que Monsieur met à cet engagement, mais il n'en démordra pas.

Ce n'est pas la seule pilule amère que le roi devra avaler : en 1675, à la bataille de Cassel (durant la guerre de Hollande), Monsieur, accompagné du chevalier de Lorraine et d'autres de ses mignons, se révèle un chef de guerre merveilleux, remportant par son courage et son intelligence du combat une victoire déterminante contre Guillaume d'Orange.

Le roi, quant à lui, n'a jamais remporté un tel succès, et la noblesse dont fait preuve son frère, en interdisant ensuite le pillage du champ de bataille, achève de convaincre Louis XIV de se laisser aller à sa jalousie : il écarte définitivement de la scène politique Philippe, qui doit se contenter de mener une vie de plaisirs dans laquelle il se réfugie volontiers aux côtés de son amant.

Le chevalier de Lorraine a certes perdu de son attrait de jeunesse, mais n'en reste pas moins le favori de Monsieur pour la bonne raison qu'il est devenu son fournisseur de jeunes éphèbes.

Le chevalier se retrouve néanmoins mêlé à de nouvelles intrigues, compromis dans le meurtre d'un jeune marchand de gaufres dans lequel est également impliqué le comte de Vermandois, fils légitimé du roi. Le comte apprend à cette occasion que son fils a été débauché par le chevalier et en conçoit une colère noire.

Mais le roi saisit là l'occasion de faire pression sur son frère : si Monsieur ne veut pas que le chevalier soit sévèrement châtié, il devra accepter l'union entre Philippe II, son propre fils, et Mlle de Blois, une autre bâtarde du roi de

France.

Curieusement, les deux hommes qui ont passé tant de temps ensemble vont mourir de la même affliction – une crise d’apoplexie – à quelques mois d’écart. Monsieur le premier, suite à une dispute avec son frère Louis XIV, qui en éprouvera un très grand chagrin, puis le chevalier, ruiné, vieilli, épuisé, qui s’effondrera en plein récit fait à des dames de sa précédente nuit de débauche.



Les perruques du Roi-Soleil

Elles ont commencé à faire leur apparition durant le règne de son père : fâché de perdre sa chevelure dès ses 30 ans, Louis XIII commence à porter des « fausses perruques », dont le nom se simplifie bientôt en « perruques ».

Lorsque Louis XIV entame son règne, et bien qu'il ait lui-même une chevelure abondante (qu'il ne commencera à perdre qu'à partir de 38 ans), il continue d'en user systématiquement et accentue leurs caractéristiques : elles vont devenir très longues, tombant largement en dessous des épaules, bouclées, et bientôt caractériser le roi au point qu'aucune représentation de lui n'existe où elles n'apparaissent pas.

Du fait du caractère solaire de sa personnalité comme de son règne, le roi est largement imité dans sa pratique, d'abord par les courtisans qui veulent se faire bien voir de lui, puis par le tout-venant.



Seuls les ecclésiastiques mettront du temps à se plier à cette mode, en raison de contraintes dues à l'apparat symbolique de l'Église, mais finiront par y venir. Le roi porte d'abord des « tours », *des coins appliqués des deux côtés et derrière la tête, qui se confondent avec les vrais cheveux pour une plus grande épaisseur*[42].

Puis, la perruque royale marque plusieurs évolutions : naît tout d'abord la distinction entre perruque courte réservée à la cérémonie du lever et perruque longue pour les représentations officielles. De blondes, les perruques passent à brunes et deviennent de plus en plus longues, finissant par s'étendre jusqu'au bas du dos. Puis, aux alentours de 1690, elles commencent le mouvement inverse : elles raccourcissent et *se dressent avec un toupet frisé de cinq à six pouces de haut, formant deux pointes*[43], redevenant claires, voire blanches, poudrées et parfumées.

Ces perruques coûtent une véritable fortune, aux alentours de 1000 livres, soit 3 années de salaire pour un maître-ouvrier. On pratique également des fenêtres dans les perruques afin de mêler vrais et faux cheveux sans que cela se remarque.

La confection d'une perruque demande le concours d'une cinquantaine de chevelures de femmes différentes, et les perruquiers – dont le nombre explose littéralement en cette période prospère – se ravitaillent dans le Nord ou en Flandre, pays où la forte consommation de bière est censée œuvrer à la bonne santé du cheveu.

Les plus fortunés de ces perruquiers n'hésitent pas à s'adjoindre les services de prospecteurs qui écument le royaume pour trouver leur bonheur, voire négocient les cheveux de personnes récemment décédées. C'est ensuite à l'artiste perruquier lui-même de réaliser la perruque en question en réunissant de façon harmonieuse ces différentes mèches.



Seuls les meilleurs de ces spécialistes peuvent travailler pour le roi. Le premier d'entre eux est Binet, qui donne carrément son nom aux « binettes », perruques démesurées et extravagantes d'apparat qui sont restées célèbres jusqu'à aujourd'hui (d'où l'expression qu'on emploie encore : « avoir une drôle de binette »).

Il crée une perruque que Louis XIV porte lors de la représentation de *Phébus* aux Tuileries en 1662 et dont il est si fier qu'il l'expose comme le joyau de sa collection dans son cabinet des perruques.

La famille Quentin tient également une place importante dans la confection des perruques royales : les deux frères qui fabriquent les perruques plaisant tant au roi sont anoblis, enrichis et peuvent même commencer à produire des « perruques passées au métier », c'est-à-dire produites industriellement et exportées dans toute l'Europe.

Les perruques présentent tout de même de gros inconvénients : du fait de leur volume et de la consistance même des cheveux, elles offrent des conditions idéales pour que s'y nichent la poussière et la vermine. Le roi souffre ainsi en 1696 d'un *furoncle dégénérant en anthrax suppurant, causé par le port prolongé et le frottement de la perruque ; cet anthrax ayant pris une telle ampleur* sur toute sa nuque, il faut *opérer le roi par incision*[44].

La mésaventure se reproduira 10 ans plus tard, avec les mêmes conséquences. Les perruques ont de plus un poids non négligeable (entre un et deux kilos) qui, appliqué sur la tête à longueur de journée, provoque des céphalées récurrentes, voire des vertiges, au souverain.

Resplendir n'est pas une tâche de tout repos.



Pour divorcer, une femme doit prouver... l'impuissance de son mari

Dans cette expression tirée du latin *congressus*, il faut entendre le « commerce charnel ». Cette pratique étonnante n'a eu cours que durant un siècle pendant l'Ancien Régime avant de prendre fin en 1677, dans le courant du règne de Louis XIV. Il faudra le combat acharné d'un homme, le marquis de Langey, avide de laver l'affront qu'on lui a fait subir, pour qu'on la voie disparaître définitivement.

Depuis l'Antiquité romaine, et la sacralisation du mariage par l'Église catholique, le divorce a toujours posé un problème épineux dans la bonne société. Très difficile à obtenir, il ne peut avoir pour raison valable que l'impuissance du mari, qui rend l'union nulle et non avenue.

Cependant, ce handicap est difficile, voire impossible à prouver. Si la pratique a peut-être vu le jour en Espagne de manière embryonnaire, nul ne sait comment elle a été importée et surtout imposée en France, mais l'épreuve du « congrès » entreprend de prouver *par les faits* l'impuissance du mari que sa femme veut répudier.

La procédure en elle-même est longue et fastidieuse et soumise à de nombreux contrôles successifs. Les époux sont d'abord convoqués séparément et interrogés devant une grande assemblée d'ecclésiastiques (puisque le mariage est une institution religieuse) et de gens de justice qui n'hésitent pas à entrer dans les détails des rapports sexuels (ou de leurs tentatives) entre les amants pour essayer de démêler le vrai du faux.



Puis vient l'examen physique proprement dit de chacun des époux, et de leurs organes génitaux, celui de l'homme étant *vérifié, tâté, trituré, mesuré quant à la longueur et à l'élasticité avec mouvement naturel d'érection*[45]. Si cette inspection suffit à prouver l'incapacité de l'homme, le processus s'arrête là, sinon c'est au tour de la femme de voir son vagin passé en revue pour vérifier si la déficience supposée ne vient pas d'elle.

Mais le pire est encore à venir. Si cet examen croisé n'a rien donné, on demande alors aux époux de s'acquitter du « devoir conjugal » et de s'essayer à l'accouplement en public, devant la même assemblée de juges.

Il est bien évident que cet exercice intime livré devant une assistance aussi nombreuse a de quoi intimider la plupart des gens et s'avère bien souvent désastreux pour le mari qui perd alors ses moyens et se retrouve condamné, qu'il soit réellement impuissant ou pas.

On comprend que certaines femmes, moins honnêtes dans leurs intentions, y aient recours en y voyant un moyen quasiment sûr de se débarrasser d'un mari dont elles ne veulent pas.

L'une des victimes masculines de cette procédure, le marquis de Langley, ne va cependant pas en rester là. Condamné en 1659 à voir son mariage annulé avec interdiction d'en contracter un autre, il va se mettre en concubinage avec une nouvelle femme à laquelle il va donner une progéniture à même de prouver mécaniquement l'erreur de diagnostic dont il a été victime : il va avoir avec elle sept enfants en sept ans !

Il doit cependant attendre 1675 pour que la décision prise à son égard soit annulée et pouvoir effectivement se remarier.

Son cas particulièrement marquant s'accompagne alors de nombreux autres de même nature, qui encouragent finalement le procureur de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, à demander la suppression pure et simple de cette procédure, qu'il obtient finalement en 1677.



L'affaire de la dîme royale : quand Vauban provoque ouvertement Louis XIV

Cet épisode tardif de l'existence de Vauban, alors maréchal de France, arrivé au faîte de sa gloire, auréolé de son action protectrice envers le pays qu'il a transformé, selon ses propres termes, en « pré carré », est tout à fait surprenant pour un des serviteurs du roi parmi les plus fidèles.

Sous couvert d'un anonymat qui ne trompe personne, Vauban se permet en effet, en publiant son essai *La dîme royale*, de critiquer la politique fiscale exercée en France, selon la volonté du roi, même si ce n'est pas directement le monarque qu'il vise en jetant ce pavé dans la mare. Il semble qu'un tissu de conjonctions défavorables ait poussé à bout la patience d'un fidèle serviteur, l'amenant pour la première fois de sa vie, alors qu'il a dépassé les 70 ans, à sortir de son devoir de réserve.



Pour comprendre comment et pourquoi cette *Dîme* est imprimée en 1706, il faut cependant commencer par revenir 11 ans en arrière. En 1695, Vauban présente au roi un projet de capitation, un nouvel impôt dont le concept est révolutionnaire, pour participer à l'effort de guerre (Louis XIV éprouve toujours toutes les peines du monde à financer ses ambitions colossales pour la France).

L'idée est la suivante : certes, cet impôt va se surajouter aux précédents, augmentant la charge fiscale que la collectivité doit supporter, mais il va être différentiel, c'est-à-dire qu'il ne s'appliquera pas aux plus pauvres, déjà étouffés par les taxes, et touchera plutôt les privilégiés, bien trop souvent exemptés de toute participation au financement du pays. Il est de plus destiné à n'être que temporaire.

Or, que se passe-t-il ? Si la capitation est bien mise en place, d'abord de manière provisoire, avant d'être rendue permanente en 1701, son principe est totalement modifié, si ce n'est proprement renversé : le clergé est (de nouveau) exempté, les privilégiés s'en sortent en payant un forfait qui ne correspond aucunement à leurs revenus.

Les pauvres, par contre, sont obligés de le payer, et la somme qu'il

représente grève fortement leur budget déjà misérable. L'idée de Vauban a été complètement vidée de sa substance, pour accroître les inégalités qui avaient déjà cours.



Cet état de fait va peiner profondément l'architecte, qui voit une nouvelle fois contrariée son ambition d'avoir un poids politique sur le destin de la France : Louvois le confine ouvertement au rôle d'homme de guerre.

En 1703, Vauban, touché par l'âge et moins bien portant, cherche à être relevé de son commandement de la place forte de Dunkerque. Les raisons sous-jacentes à cette demande ? Vauban a l'impression d'être tenu à l'écart :

... tout le monde se remue ; il n'y a que moi à qui on ne dit mot. Est-ce que je ne suis plus propre à rien ? Quoique d'un âge fort avancé, je ne me condamne pas encore au repos, et quand il s'agira de rendre un service important au roi, je saurai bien mettre toutes sortes d'égards à part, tant par rapport à moi qu'à la dignité dont il lui a plu m'honorer, persuadé que je suis que tout ce qui tend à servir le roi et l'État est honorable, même jusqu'aux plus petits, à plus forte raison quand on y peut joindre des services essentiels tels que ceux que je puis rendre dans le siège dont il s'agit... Ce qui m'oblige à vous parler de la sorte est qu'il me paraît qu'on se dispose à faire le siège sans moi. Je vous avoue que cela me fait de la peine, mettez-y donc ordre[46].

Il est relevé de son commandement peu après, ce dont il conçoit une certaine amertume. Il est possible qu'il se dise alors que le temps est venu d'exprimer un peu plus librement sa pensée et de faire connaître ses idées fiscales au-delà du cercle royal, qui pour lui est trop facilement tenu sous cloche par l'action des financiers et des privilégiés qui le composent.

D'autant que le projet de *Dîme* a certainement été écrit dans ses grands traits avant même le tournant du dix-huitième siècle. Vauban fait des efforts discrets pour essayer de le promouvoir auprès de personnes influentes, voire du roi lui-même, mais sans succès. Le propos de *La dîme royale* peut se résumer selon des principes simples, mais difficilement audibles pour l'époque : l'État doit protection à ses sujets, et pour ce faire il doit recevoir de ses sujets de quoi s'en assurer. Chacun doit donc collaborer, à hauteur de ce qu'il gagne. Les exemptions n'ont pas lieu d'être, elles sont parfaitement abusives sur le principe comme dans les faits.

La dîme serait donc un impôt unique, qui remplacerait le système complexe existant. Outre un souci de justice fiscale, Vauban est soucieux de ne pas ralentir l'essor économique (soutenu en grande partie par la population pauvre) du fait d'une imposition trop lourde. Et ainsi de démolir – théoriquement à tout le moins – des siècles de tradition fiscale.

Même si les observations de Vauban sont fondées, même si, écoutées et prises en compte, elles permettraient sans doute d'éviter les troubles à venir de la fin du dix-huitième siècle et la Révolution, elles s'attaquent ni plus ni moins à tous les grands du royaume ainsi qu'au clergé, qui bénéficient tous de ces exemptions jugées abusives par le maréchal de France.

Vauban veut peut-être mettre un coup de pied dans la fourmilière, mais il n'est pas non plus inconscient. Il tergiverse près de huit ans avant de finalement se décider à publier ses réflexions, et, lorsqu'il le fait, c'est de manière anonyme et en petit nombre d'exemplaires, qu'il fait circuler sous le manteau.

Ceux qui sont principalement visés par son texte, les privilégiés en question, décident de ne pas faire un esclandre à propos de l'ouvrage. S'ils connaissent parfaitement l'identité de l'auteur, ils évitent de s'attaquer à lui puisque Vauban est une légende vivante au service de la France.

Qui sait ce qui se serait passé si le maréchal avait vécu plus longtemps ? Mais Vauban meurt l'année suivant la parution de son essai, et la nécessité d'une confrontation se fait alors encore moins sentir. Le Conseil privé du roi fait simplement saisir les ouvrages et les fait détruire, étouffant dans l'œuf une tentative de réforme fiscale qui aurait pu changer le visage de la France.

Louis XIV, quant à lui, ne prendra jamais position publiquement dans cette affaire. La légende veut que ce soit la saisie ordonnée de ses livres qui ait fait mourir Vauban de chagrin, mais il est plus vraisemblable que l'architecte soit mort des suites de la détérioration de son état de santé général due à la vieillesse.



Louis XIV, flamboyant mécène

Très vite après son accession au trône, Louis XIV comprend que, pour assurer son rayonnement, le développement des beaux-arts aura autant d'importance que le fait de nouer des alliances diplomatiques ou de remporter des batailles.

Après s'être débarrassé de Fouquet et avoir pris Colbert à son service, il charge ce dernier de s'occuper du développement d'une nouvelle politique culturelle volontariste en mettant notamment en avant des artistes qui ont de grands mérites afin de faire briller la France.

Il est aussi question pour le roi de réaffirmer son pouvoir en tous domaines après le précédent de la Fronde et de veiller aux développements de *plusieurs formes de culture*, en *refusant de les abandonner aux princes ou à quelques ministres éclairés, à l'Église ou aux villes, traditionnels mécènes*[47].

Les premiers bénéficiaires directs des largesses du roi sont ceux qui sont nommés responsables des services de la surintendance en la matière :

Charles Perrault, l'auteur des contes, collaborateur direct du surintendant, Le Brun puis Mignard, premiers peintres, Le Vau puis Hardouin-Mansart et Robert de Cotte, premiers architectes, l'historiographe Félibien[48].

Un autre homme va avoir une importance considérable : il s'agit de Jean Chapelain, poète médiocre mais très cultivé, qui a su se faire une place dans la bonne société par son érudition. Respecté déjà de Richelieu et de Mazarin, l'homme est chargé de dresser une liste d'auteurs aussi talentueux que dociles qui vont entrer directement au service du souverain : Corneille ou Molière, Lully ou Racine.



Sous Louis XIV, être inscrit sur la liste de Chapelain équivaut certes à une consécration, mais ne va pas sans contrepartie : Molière doit fournir, parfois très promptement, des divertissements pour la cour, Racine écrire des éloges du roi et, plus tard, travailler à une histoire toute à la gloire du souverain. Il n'en reste pas moins qu'en échange de quelques odes flatteuses ou de préfaces élogieuses les bénéficiaires de grâces royales échappent à la situation peu brillante qui était la leur sous Mazarin et trouvent une stabilité financière, au moins jusqu'à la guerre de Hollande en 1672[49].

Le roi organise de grandes fêtes à Versailles, où le théâtre et la musique

tiennent une place de choix, sans parler de l'importance qu'il donne aux architectes, jardiniers et autres peintres. Mais si les artistes peuvent être flattés d'être ainsi mis en avant, ils doivent aussi comprendre qu'ils le sont avant tout pour faire briller le roi, assurer sa splendeur et écraser la noblesse comme les représentants des autres nations européennes de sa toute-puissance.

En dehors de ces grands noms destinés à s'affirmer grâce à l'appui du monarque, la politique culturelle du roi s'étend également à la création de grandes manufactures, à la séduction des plus grands artisans du monde (tels les fabricants de miroirs de Murano[50]), à pensionner régulièrement des artistes prometteurs, mais moins reconnus.

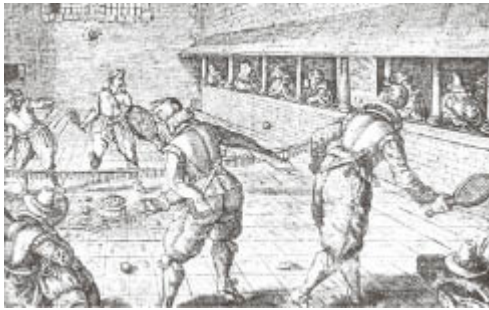
Intéressé par le développement de son aura, le roi n'a pas pour autant le point de vue d'un cynique, mais celui d'un vrai amateur d'art : il a été à bonne école, que ce soit avec son père Louis XIII, qui fut en son temps *peintre, compositeur, musicien et chorégraphe* ou avec Mazarin à ses côtés, *l'un des plus grands collectionneurs du dix-septième siècle*[51].

Quelles qu'aient été ses motivations, il faut reconnaître au Roi-Soleil que, sous son règne, la France acquiert une place centrale en Europe – et dans le monde – pour ce qui est de la production et de la diffusion des arts, place qu'elle ne perdra plus puisque le siècle suivant verra le triomphe des Lumières, dans la droite ligne du précédent créé, du fait des sommes et de l'attention consacrées à la culture en cette période.



Jeux, sports et danses sous Louis XIV

La grande mode du jeu de paume, qui a animé la France jusque-là, est en passe de connaître un déclin irrémédiable sous Louis XIV. Ce sport qui rendait fous les Français, du plus pauvre au plus aisé, au point qu'il avait fallu dans les siècles précédents prendre des mesures pour empêcher que les gens désertent leurs tâches pour aller y jouer, a déjà subi un coup du fait du peu d'intérêt que lui a manifesté Louis XIII. Et si Louis XIV fait bien construire son propre terrain dans son château de Versailles (qui aura une grande importance, un siècle plus tard, au moment de la Révolution et d'un certain « serment »), c'est bien plus par tradition que par goût : le souverain ne pratique pour ainsi dire jamais ce jeu dont l'attrait est spécifique à la France, et qui va entrer en totale désuétude du fait de ce reniement.



On sait que le Roi-Soleil imprime sa marque dans son siècle au point que la cour, puis le peuple après elle, se calque sur son comportement pour exister. C'est ainsi que cette spécificité hexagonale va quasiment s'éteindre, même si elle est encore pratiquée à titre confidentiel aujourd'hui.

Toujours au rayon des sports, la soule, qui représente plus ou moins un ancêtre un peu brouillon du football et du rugby, ne va pas obtenir plus de succès : sa pratique est régulièrement interdite ou limitée par les parlements locaux, du fait des débordements et de la violence auxquels elle peut donner cours lorsqu'elle est pratiquée.



Le billard, par contre, qui arrive d'Angleterre, commence à connaître un attrait certain, toujours sous l'impulsion du Roi-Soleil. C'est son père Louis XIII qui a autorisé en 1630 l'ouverture d'une centaine de salles publiques de billard à Paris, mais c'est le Roi-Soleil qui apprécie particulièrement sa pratique, au point, en 1676, d'autoriser l'installation de tables dans les salles normalement dévolues au jeu de paume. Il faudra cependant attendre 1850 pour que la variante française de ce sport voie le jour.

À noter également que les joutes nautiques commencent à prendre une certaine importance dans le sud de la France, notamment à Agde et à Sète, qui en garderont la tradition jusqu'à ce jour.

La danse a une énorme importance durant le siècle du Roi-Soleil, et tient lieu de sport tout autant que de symbole de cohésion nationale. Louis XIV ne s'y trompe d'ailleurs pas, qui écrit dans ses mémoires :

Les peuples d'un autre côté, se plaisent au spectacle, où au fond on a toujours pour but de leur plaire ; et tous nos sujets, en général, sont ravis de voir que nous aimons ce qu'ils aiment ou à quoi ils réussissent le mieux. Par là nous tenons leur esprit et leur cœur, quelquefois plus fortement peut-être, que par les récompenses et les bienfaits.

Il met ce principe en application en payant de sa personne, participant non seulement aux bals qui animent bien souvent sa cour, mais également aux ballets qu'il fait mettre en scène pour son bon plaisir, notamment à l'occasion des grandes fêtes organisées à Versailles ou dans les pièces écrites pour lui par Lully. Il est accompagné par ses maîtresses et favorites du moment, comme par des nobles connus pour leur grâce à cet exercice : le marquis de Villeroy, le duc Saint-Aignan ou le marquis de Rassan. On engage aussi des professionnels qui viennent compléter les corps de ballet, des grands noms comme Beauchamps, Vertpré, Girault, La Faveur.

Le roi fonde également l'Académie royale de danse dès 1661 pour faire perdurer la tradition. Elle sera dirigée dans un premier temps par Charles-Louis Pierre Beauchamps, qui compose les chorégraphies des comédies-ballets de Lully et Molière. Il est dit de lui dans l'*Histoire de l'opéra* des frères Parfait (1769) :

Beauchamps disait qu'il avait appris à composer les figures de ses ballets par des pigeons qu'il avait dans un grenier. Il allait lui-même leur porter du grain et le leur jetait. Ces pigeons couraient à ce grain, et les différentes formes, les groupes variés que composaient ces pigeons, lui donnaient les idées de ses danses. On dit de Beauchamps que ce n'était pas un danseur de très bon air, mais qu'il était plein de vigueur et de feu ; personne n'a mieux dansé en tourbillon, et personne n'a su mieux que lui faire danser.

Lully utilise bien souvent dans ses compositions des danses déjà en exercice à la cour comme dans toute la France, issues de pratiques ancestrales, modernisées ou non.



Par exemple, la courante, danse à trois temps qui n'en avait que deux lorsqu'elle a été importée d'Italie, pays d'origine de Lully, au siècle précédent. La gaillarde connaît les mêmes racines transalpines et se compose également de sauts et de mouvements vifs.

D'autres danses allègres prennent leurs origines dans les régions françaises : la gavotte, le menuet, la bourrée ou la branle, ou encore le passepied et le rigaudon. D'autres sont plus majestueuses et lentes, comme la pavane ou la passacaille, qui permettent de mettre en avant les belles toilettes des courtisanes et leurs manières parfaites.

En dehors de la danse, l'autre occupation des longues soirées de Versailles est le jeu sous toutes ses formes. Le trictrac est le plus populaire d'entre eux. Il se joue sur le même plateau que le backgammon et le jacquet, mais avec des règles beaucoup plus complexes que ces deux derniers, basées sur un comptage élaboré du nombre de points que chaque adversaire peut (et doit) marquer pour gagner, ce qui en fait un jeu très subtil (et explique peut-être les raisons de sa disparition).

Les jeux de cartes sont également en faveur : le jeu de l'hombre, venu d'Espagne, en est un à levées, ancêtre du whist et du bridge. Le piquet est tellement populaire qu'il fait une apparition dans le texte de la comédie-ballet *Les fâcheux* écrite par Molière. Le lansquenet est un jeu de hasard qui fait et défait des fortunes, au point de connaître plusieurs tentatives d'interdiction (et de disparaître complètement pendant le règne de Louis XV).

On peut encore citer la bassette, jeu de cartes introduit en France vers 1675 depuis l'Italie, tout comme le réversis avant lui. Le brelan, la bouillotte, l'ambigu (ancêtre du poker), les jeux de hoc comme le nain jaune ou le hoc Mazarin, ou encore le brusquemille, pour ne citer que les plus connus.



Les problèmes dentaires de Louis XIV

Selon plusieurs témoignages de l'époque, il semble que le Roi-Soleil soit né armé d'une ou deux incisives, ce qui cause durant sa prime enfance de grandes souffrances aux nourrices qui s'occupent de lui, à tel point qu'elles doivent être remplacées régulièrement : il en aura vu passer neuf au cours de ses quatre premiers mois.

Malgré l'absence de soins dentaires quotidiens à cette époque, le Roi-Soleil n'a pourtant pas à se plaindre de ses dents avant d'avoir atteint l'âge de 38 ans. Les problèmes qu'il va éprouver à partir de là vont cependant représenter une gêne constante jusqu'à la fin de sa vie.

Les premières douleurs qu'il ressent alors sont assez violentes, et les tentatives de soin s'avèrent dans un premier temps insuffisantes et peu adaptées. Ainsi, Louis-Henri d'Aquin, médecin ordinaire du roi, témoigne :

Sa douleur des dents s'est trouvée un peu plus opiniâtre, les ayant naturellement fort mauvaises. Souvent l'essence de girofle lui en a apaisé la douleur, et quelquefois celle de thym ; mais comme elle est trop forte, elle brûle la bouche et excite l'envie de vomir, et il ne faut s'en servir que dans l'extrémité de la douleur[52].



Le roi endure cependant la douleur durant les années suivantes, jusqu'à ce qu'en 1678, un abcès l'oblige à prendre des mesures.

Le dénommé Dubois, qui l'opère alors, arrache les dents de sa mâchoire supérieure gauche, et crée accidentellement à cette occasion un sinus nasopalatin, autrement dit, une communication entre le palais et le nez du roi qui peut provoquer toutes sortes de désagréments.

Dubois ne retire pas les dents du bas du roi, qui sont pourtant cariées. À ce moment, le roi est obligé de renoncer totalement aux sucreries sous toutes leurs formes, parce qu'elles provoquent chez lui des douleurs insupportables. Le trou qu'il a dans le palais le gêne par ailleurs terriblement. D'Aquin résume ainsi le problème, comme les opérations engagées pour le solutionner :

... si la mauvaise disposition de sa mâchoire supérieure du côté gauche, dont toutes les dents avaient été arrachées, ne l'eût obligé de remédier à un

trou dans cette mâchoire, qui, toutes les fois qu'il buvait ou se gargarisait, portait l'eau de sa bouche dans le nez, d'où elle coulait comme une fontaine. Ce trou s'était fait par l'éclatement de la mâchoire arrachée avec les dents, qui s'était enfin cariée, et causait quelquefois quelqu'écoulement de sanie [du pus] de mauvaise odeur, d'autant qu'il était impossible de reboucher ce trou que par l'augmentation de la gencive, et qu'elle ne se pouvait reproduire que sur un bon fonds, c'est-à-dire en guérissant la carie de l'os de la mâchoire quelque profond qu'il pût être. Les avis de M. Félix et de M. Dubois furent soutenus du mien, qu'il n'y avait que le feu actuel capable de satisfaire aux besoins de ce mal. Pour cet effet, le roi y étant résolu, l'on fit faire des cautères de grosseur et de longueur convenables pour remplir et brûler tous les bords aussi profondément que la carie le demandait. Le 10 de janvier, on y appliqua quatorze fois le bouton de feu, dont M. Dubois, qui l'appliquait, paraissait plus las que le roi qui le souffrait, tant sa force et sa constance sont inébranlables dans les choses nécessaires, quand il s'y est déterminé.

Après cette application du feu, nous lui conseillâmes, trois ou quatre fois le jour, de faire passer de la bouche par le nez une liqueur, ou gargarisme, composée d'un quart d'esprit de vin, autant d'une eau vulnéraire distillée, et moitié d'eau de fleurs d'oranger, pour résister à la pourriture, faciliter la chute des escarres, et avancer la régénération de la gencive, par laquelle seule on pouvait espérer de boucher le passage, dont une partie se trouve naturelle à tous les hommes, pour le commerce de quelques petits vaisseaux qui fournissent de la nourriture aux dents et à la mâchoire où ce canal se porte de l'os cribleux, et dont l'autre partie s'était faite en arrachant les dents, par la violence, et formait la communication de la bouche à ce petit canal naturel. Mais ce ne fut qu'après avoir encore appliqué le cautère par trois fois, le premier de février, pour plus grande sûreté, et ce ne fut pas sans raison, que la carie nous parut entièrement guérie. Depuis ce temps, les chairs se sont engendrées si abondantes et si solides, que ce trou de la mâchoire est entièrement rebouché, et qu'il ne se trouve plus aucun passage pour porter l'eau de la bouche par le nez[53]...

Le traitement, bien que constituant une réussite, laisse le nez du roi dans un état désastreux : il ne cessera plus de couler et d'incommoder le monarque du fait des odeurs nauséabondes qu'il y respirera sans cesse.

Le roi est régulièrement gêné durant les années suivantes par des abcès dentaires, avant de perdre définitivement toutes les dents qui lui restent autour de ses 60 ans. Dubois les lui ôte, non sans mal, tellement elles sont pourries.

Cette absence de dentition change la forme de son visage qui se creuse et a pour autre conséquence de transformer radicalement le menu des repas servis à Versailles, qui comptent de plus en plus de potages et de hachis, pour lui permettre de s'alimenter correctement.



Les écouelles : Louis XIV « touche » 200 000 de ses sujets !

C'est une des manifestations du pouvoir royal qui a le plus contribué à créer les conditions du pouvoir absolu du roi de France, au moins d'un point de vue symbolique. En France, et nulle part ailleurs en Europe, on dit – et on croit – les rois thaumaturges. Ils ont un don tout à fait particulier, reconnu depuis Saint Louis, celui d'être capable, par simple toucher, de venir à bout des « écouelles ».

Cette maladie, d'origine tuberculeuse, couvre le cou ou l'aine de celui qui en est atteint de fistules purulentes très disgracieuses. Évidemment, la définition de cette maladie en cours sous l'Ancien Régime est beaucoup plus vague que ce qu'elle pourrait être aujourd'hui, et les malades vont se présenter nombreux et souffrant des affections les plus diverses devant le roi en espérant qu'il pourra leur venir en aide.



Une partie de l'aura immense du Roi-Soleil sur ses sujets vient de ce pouvoir qui fait de lui l'égal d'un envoyé de Dieu, même si cette aura ne lui survivra pas longtemps : déjà peu de temps après sa mort, Voltaire moquera cette pratique en affirmant que la princesse de Soubise, une de ses maîtresses, n'a pas été guérie par ses soins, *quoiqu'elle eût été très bien touchée*.

Mais d'où vient ce pouvoir que le roi manifeste ? Il se rattache au sacre à Reims, qui se déroule selon un cérémonial inaltérable : la sainte huile qui y est utilisée sort de la sainte ampoule qui a été *apportée par un ange à l'archevêque de Reims*[54]. Mais surtout, sur le chemin du sacre, le roi marque un arrêt à l'abbaye de Corbeny, dédiée à Saint-Marcoul, qui est réputé guérir de cette maladie très fréquente.

Louis XIV reste fidèle, comme toujours, aux traditions établies par ses prédécesseurs, au point qu'il pratique la cérémonie rituelle de l'année de son sacre à celle de sa mort sans discontinuer. Elle a lieu en moyenne une fois par semaine, ce qui conduit le roi, qui la pratique pendant tant d'années, à toucher plus de 200 000 malades, soit près de 10 % de la population française de l'époque !

Pratiquée normalement à la basilique de Saint-Denis, la cérémonie, pour

des raisons pratiques, se tient finalement à Versailles dès que le roi s'y est installé définitivement.

Les Français se déplacent en masse depuis l'ensemble du pays pour venir voir le roi. Au fil des générations de monarques, la cérémonie s'est ritualisée.

Elle comprend d'abord une phase de sélection qui permet de repousser les malades ne souffrant de toute évidence pas de ce mal, ou les déséquilibrés que les gardes du roi ne veulent pas voir l'approcher.

Puis ils passent devant le souverain, qui se livre au rituel, et sont congédiés munis d'une petite obole, qui les dédommage au moins symboliquement de tout le trajet accompli pour venir voir leur sauveur.

La cérémonie se déroule en deux étapes : le roi touche d'abord le malade, puis fait un signe de croix en disant les mots « Dieu te guérit ». Avec Louis XIV, la formule devient d'ailleurs « Dieu te guérisse ». L'emploi du subjonctif représente un abaissement de son pouvoir, mais il permet d'opérer une subtile distinction chère à l'Église, qui fait du roi non un saint, ou l'égal de Dieu, mais un simple serviteur de celui-ci.

De cette manière, il est suggéré que Dieu guérira ou pas le malade par l'intermédiaire du roi son agent selon la nécessité ou l'utilité de ce toucher (si le malade souffre vraiment de cette maladie). Il est laissé à la discrétion du Seigneur d'agir ou de ne pas agir.

Le roi, légèrement dégoûté par la cérémonie, qui le met en contact avec des centaines de malades dont les plaies sont visuellement repoussantes et souvent purulentes, évite souvent de s'alimenter avant de se livrer à cette tâche, dont il s'acquitte cependant avec courage et sans rien laisser paraître, à la différence de son successeur, Louis XV, qui mettra brutalement fin à la tradition en 1739, au grand désespoir de milliers de malades.

Les grandes nuits de Sceaux

Difficile à croire, mais il a existé, du vivant de Louis XIV, une série de fêtes « concurrentes » des événements qu'il a organisés à Versailles, et contre lesquelles il n'a pris aucune mesure de rétorsion, à la différence de ce qui a pu se produire avec Fouquet et son faste qui dépassait de trop ce qu'un simple serviteur de l'État pouvait se permettre.

Les « grandes nuits de Sceaux », comme on les a appelées, ont consacré l'aura de la duchesse du Maine, Louise-Bénédict de Bourbon, petite-fille du Grand Condé. Héritière de la branche cadette des Bourbon, que Louis XIV a pris soin d'humilier toute sa vie pour lui faire payer la Fronde organisée contre lui, elle a en quelque sorte redoré le blason familial par l'organisation de ces événements fastueux, qui se voulaient comparables aux grandes festivités de Versailles.



Mais la vengeance, pour Louise-Bénédict, n'est pas qu'une affaire de famille : il s'agit également pour elle de laver le déshonneur que le roi lui a fait subir personnellement en la forçant à s'unir avec Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, qui n'est autre que l'un des enfants que Louis XIV a eus avec la marquise de Montespan, sa maîtresse la plus célèbre et la plus prolifique en la matière, puisqu'elle en a eu huit avec lui.

Dotée d'un caractère qu'on dit difficile, d'autant plus qu'il est gâté par des problèmes de consanguinité nuisant à son équilibre psychologique, la duchesse commence par créer l'« ordre de la Mouche à miel » dans son domaine de Sceaux, ancienne propriété de Colbert, qui a entièrement fait refaire le château par Perrault avant de le faire décorer par Lebrun. Il a également fait aménager bassins, jets d'eau et cascades pour lui donner un lustre qu'il n'avait pas auparavant.



La duchesse ayant récupéré l'usage de la vaste propriété, elle y donne vie à son « ordre » et tient *cour plénière, au sein des plaisirs de toutes sortes, jeux d'esprit et de hasard, entourée d'une nombreuse société de grands seigneurs, de dames charmantes, de poètes, d'artistes et de littérateurs, tous empressés à la louer, à flatter ses moindres désirs, à prévenir ses plus légers caprices*[55].

Il y a là des ducs et duchesses, des marquis et marquises, des dames de la cour. On y croise aussi le jeune Voltaire. En 1699, ces divertissements prennent une autre ampleur, se transformant en fêtes organisées, mais ce n'est qu'en 1714 et 1715, alors que le roi est de son côté vieillissant et à l'article de la mort, qu'elles atteignent leur rayonnement plénier : c'est à ce moment que naissent les grandes nuits. Mme de Staal, coutumière de ces rassemblements, raconte ainsi :

Leur commencement, comme de toutes choses, fut très simple. Mme la duchesse du Maine, qui aimait à veiller, passait souvent toute la nuit à faire différentes parties de jeu. L'abbé de Vaubrun, un de ses courtisans les plus empressés à lui plaire, imagina qu'il fallait, pendant une des nuits destinées à la veille, faire paraître quelqu'un sous la forme de la Nuit enveloppée de ses crêpes, qui ferait un remerciement à la princesse de la préférence qu'elle lui accordait sur le jour ; que la déesse aurait un suivant qui chanterait un bel air sur le même sujet. L'abbé me confia ce secret, et m'engagea à composer et à prononcer la harangue, représentant la divinité nocturne. La surprise fit le mérite de ce petit divertissement. Il fut mal exécuté de ma part : la frayeur de parler en public me saisit, et je me souvins très peu de ce que j'avais à dire ; cependant l'idée en fut applaudie ; et de là vinrent les fêtes magnifiques données la nuit par différentes personnes à la duchesse du Maine.

Les grandes nuits, qui ont également pour prétexte l'accession de son époux au statut de prince de sang – et donc d'héritier potentiel – permettent à la duchesse de représenter son rang. On en comptera 16, entre avril 1714 et mai 1715. On y donne des pièces musicales ou des ballets, des divertissements comme des amusements collectifs, et les présents font surtout assaut de compliments et de flatteries pour entrer dans les bonnes grâces de la duchesse au caractère si difficile, capable de violentes sautes d'humeur.

Au final, il semble que le Roi-Soleil ne se sente nullement menacé dans sa splendeur par ces déploiements de prétention qui n'arrivent pas à transcender

la petitesse de leurs intentions.



Antoine Crozat, le « plus riche homme de Paris », gagne le monopole de la Louisiane

Le destin d'Antoine Crozat n'est pas sans rappeler celui d'un capitaine d'industrie ou d'un grand financier de notre époque : ce fils de marchand sait creuser son sillon avec l'appui de Louis XIV pour bâtir un véritable empire tout au long du dix-septième siècle, empire dont il devra cependant restituer certaines parties en raison d'un appétit peut-être un peu trop démesuré.

Alain Crozat a pour père Marc-Antoine Crozat, un protestant repent conseiller de Fouquet avant que celui-ci ne soit écarté du pouvoir. Antoine commence à bâtir sa fortune en entrant au service de Pierre Louis Reich de Pennautier, le trésorier des États du Languedoc. Ce poste stratégique permet d'avoir accès aux finances d'une énorme proportion du territoire du sud de la France.

L'ascension de Crozat va être facilitée par l'implication du financier Pennautier dans l'Affaire des poisons, qui va lui laisser le champ libre.



Devenu à son tour trésorier du Languedoc, il bénéficiera ainsi d'une rente de fait qui lui sera utile tout au long de sa vie, d'autant que, dès son plus jeune âge (en 1675, alors qu'il n'a que 20 ans), il tourne son regard vers les territoires d'outre-mer : il est ainsi parmi les hommes d'affaires et aventuriers qui, avec Jean Oudiette à leur tête, rachètent à Mme de Maintenon la ferme du tabac, qui permet d'encaisser les bénéfices créés par l'exploitation du tabac dans la partie française de Saint-Domingue. Deux millions de tonnes de tabac y sont produites par an.

Mais ces hommes d'affaires se montrent extrêmement gourmands : ils font pression sur les habitants de l'île pour qu'ils leur vendent leur tabac à rabais et font augmenter fortement le prix de la marchandise à la revente. Cette volonté d'enrichissement rapide finit par entraîner un manque à gagner à long terme, face à la concurrence des plantations de Virginie.

Le tabac français est bientôt délaissé pour celui de contrebande. Ce n'est pas réellement un problème pour ces financiers qui comprennent les opportunités que recèlent ces terres lointaines. Crozat est parmi les plus actifs dans le projet qui va supplanter la culture du tabac en pleine déconfiture :

l'exploitation de la canne à sucre, qui permet d'envisager des profits nettement plus conséquents. Le problème est qu'elle est extrêmement consommatrice en main-d'œuvre.

Qu'à cela ne tienne, on retrouve Crozat aux commandes de la Compagnie de Guinée, qui met en place un réseau très actif de traite négrière entre Saint-Domingue et la métropole : les esclaves sont mis à contribution rapidement pour développer cette nouvelle activité.

Crozat reçoit d'ailleurs le plein appui du roi dans cette entreprise et lors du conflit larvé qui l'oppose alors aux cultivateurs de tabac français sur l'île qui se plaignent de ses méthodes expéditives. Il obtient bientôt gain de cause et s'enrichit grandement dans l'entreprise.

Ses bons et loyaux services pour Louis XIV lui valent en 1712 d'obtenir le monopole des activités commerciales en Louisiane. Ce cadeau fait par le roi n'est pas sans comporter certaines problématiques : cette région, dernière colonie à avoir été acquise par la France (par Pierre LeMoyne d'Iberville en 1699), est encore largement livrée à elle-même, peuplée d'Indiens qui ne se montrent pas nécessairement heureux de voir des Européens débarquer sur leur territoire, et insuffisamment dotée en capitaux pour son développement par un pouvoir français toujours en manque de liquidités.

Crozat investit beaucoup d'argent dans ce territoire quasi vierge (plus de 700 000 livres) dans l'espoir d'y trouver des gisements de métaux précieux comme de l'or ou de l'argent. Il essaye de développer également des plantations à l'exemple de celles de Saint-Domingue en faisant venir des esclaves par l'intermédiaire de sa compagnie.

Mais les gisements ne se montrent pas, et les Amérindiens présents dans la région, notamment les Natchez, se montrent hostiles à l'arrivée des Africains réduits en esclavage et surtout à la monopolisation de leurs terres pour créer de grandes fermes de tabac ou de canne à sucre.

Les trappeurs sur ce territoire sont également opposés à la présence des Français, qu'ils accusent de pratiquer des conditions défavorables au commerce des fourrures en prenant de trop importantes marges (une nouvelle fois, Crozat se montre un peu gourmand).

En fin de compte, la Louisiane s'avère pour Crozat un gouffre financier. « Le plus riche homme de Paris », comme l'appelle Saint-Simon, est de plus gravement désavantagé par la mort de Louis XIV, qui le prive d'un soutien indispensable dans ses aventures financières.

Crozat a grandement augmenté ses activités en France en rachetant des charges de trésorier et de receveur de charges pour lui et pour sa famille, sans pour autant s'acquitter des impôts correspondants du fait du rôle qu'il a été amené à jouer en Louisiane.

Mais l'administration de Louis XV n'est pas prête à lui faire autant de concessions, et c'est une forme de « redressement » fiscal auquel il est soumis lorsqu'on lui demande en 1716 de payer une taxe de 6,6 millions de livres.

Crozat se désintéresse alors de la Louisiane, qui lui coûte trop cher, après que son dernier espoir, l'ouverture de lignes de commerce avec le Mexique, eut été déçu, du fait de l'hostilité du territoire.

Pour s'acquitter de cette dette colossale, il est obligé de céder nombre de ses privilèges, mais parvient quand même à sauver ses affaires en conservant une charge de fermier général.

Son expérience malheureuse en Louisiane signera plus ou moins la fin des espoirs français sur ce territoire.



Filles du Roy et Filles de la cassette, les orphelines envoyées en Nouvelle-France et en Louisiane

La Nouvelle-France, territoire correspondant au Québec actuel, devient officiellement une colonie française dès 1534. Mais ce titre et ce statut n'ont dans les faits pas une grande réalité en raison du peu de colons qui acceptent dans un premier temps d'aller s'installer dans cette région difficile.

C'est Richelieu le premier qui fournit des efforts conséquents pour encourager au peuplement de ce territoire en créant la Compagnie des Cent-Associés, qui hérite du monopole du commerce sur place à condition de parvenir à installer 4000 colons en Nouvelle-France à échéance de quelques années. Mais cette tentative est un échec, du fait notamment de l'agressivité des Iroquois présents sur ce territoire.



En 1664, sur l'impulsion de Louis XIV lui-même, la Compagnie est dissoute pour être remplacée par celle des Indes occidentales. Jean Talon est nommé intendant pour le Canada, l'Acadie et Terre-Neuve dans la foulée, et commence à faire un état des lieux de la région.



Il trouve un peu plus de 3000 colons déjà installés, auxquels s'ajoute une garnison de 1200 soldats présente pour protéger le territoire des incursions dévastatrices menées par les Iroquois.

Les négociations avec les Indiens amènent cependant à la conclusion d'une paix qui rend la présence de la garnison inutile. Jean Talon propose cependant aux soldats de rester s'installer sur place en leur offrant quelques

compensations financières. Un tiers d'entre eux accepte.

La Nouvelle-France est cependant confrontée à un autre problème d'envergure, très problématique pour son développement futur : elle fait face à une pénurie de femmes, qui sont nettement sous-représentées par rapport aux hommes. Cette situation s'explique par la présence majoritaire de soldats, de trappeurs et d'aventuriers, qui mènent une vie difficile et se sont souvent installés sur ces étendues glacées pour faire fortune sans avoir à se soucier d'une famille à protéger et à nourrir.

Le développement de la colonie et l'amélioration des conditions qui y règnent changent cependant les aspirations de ses occupants : les hommes privés de femmes en nombre suffisant s'affrontent régulièrement pour s'attribuer les faveurs des rares représentantes du beau sexe, mettant en danger la stabilité politique de la Nouvelle-France.

Louis XIV, alerté sur ce sujet, décide d'adopter une politique volontariste pour répondre à cette problématique. Il met en place le système dit des « filles du Roy ». Pour remédier à la situation, le roi décide d'envoyer des filles dénuées de toute famille, des orphelines ayant entre 15 et 30 ans issues des hospices ou des hôpitaux généraux français.

C'est Talon et le gouverneur de Nouvelle-France, Louis de Buade de Frontenac, qui lui en ont suggéré l'idée. Ainsi, Frontenac lui écrit :

La rareté d'ouvriers et d'engagés m'oblige à vous supplier d'avoir la bonté de vouloir songer à nous en envoyer quelques-uns de toutes les façons, et même des filles pour marier à beaucoup de personnes qui n'en trouvent point ici et qui font mille désordres. S'il y avait eu ici, cette année, cent cinquante filles et autant de valets, dans un mois ils auraient tous trouvé des maris et des maîtres. L'on m'avait dit que le grand hôpital de Paris et celui de Lyon proposaient d'en envoyer à leurs dépens, pourvu qu'on leur accordât ici des concessions.

Pour aider à leur installation dans cette dure contrée, le roi leur fait attribuer une dot de 50 livres, censée convaincre les hommes là-bas de les prendre pour épouses.

Les jeunes filles envoyées changent la situation dans la colonie : les nouvelles arrivantes se retrouvent confrontées à des hommes qui ont longtemps vécu isolés, et chaque « camp » cherche dans celui d'en face l'écu capable d'améliorer sa situation.

Les sentiments entrent bien peu en compte dans le choix : pour les uns, il s'agit de repérer une femme robuste, capable de supporter les rudes conditions et de tenir une maison ; pour les autres, de trouver un homme ayant déjà quelques possessions, pour ne pas finir à la rue dans ces contrées glaciales.

La confrontation se fait dans des soirées organisées pour l'occasion par l'administration locale. Lorsque les uns et les autres ont trouvé leur bonheur, on passe devant le notaire, puis le prêtre, afin d'entériner une union placée sous le signe de la survie à tout prix. Si elles ne trouvent pas tout de suite leur

bonheur, les filles sont logées par des religieuses qui les prennent en charge.

Le problème qui se pose alors rapidement est l'inadéquation des qualités des filles envoyées depuis la métropole avec celles qui prévaudraient pour s'épanouir dans un pays hostile : recrutées dans des grandes villes, les voyageuses n'ont connu que la vie citadine et ont du mal à s'adapter. À tel point qu'une femme de la contrée, Anne Gasnier, est envoyée en France pour superviser ce recrutement et éviter de prendre trop de candidates originaires de Paris.

Au final, l'entreprise permet de ramener près d'un millier de femmes au Canada et s'avère constituer un succès puisque la population de la colonie a déjà doublé 10 ans seulement après le début de l'expérience.

Les « filles de la cassette » doivent leur surnom à l'équipement qu'on leur fournit avant leur départ : un trousseau composé de *deux paires d'habits, deux jupes et jupons, six corsets, six chemises, six garnitures de teste et toutes autres fournitures nécessaires*, payé sur les fonds royaux ou « cassette » royale comme on l'appelle alors dans le langage courant.

Ces femmes représentent le redoublement de cette entreprise quelques décennies plus tard, à la différence près qu'on les destine maintenant au territoire de la Louisiane, qui éprouve les mêmes difficultés de peuplement que la Nouvelle-France avant lui.

Le système de recrutement s'avère beaucoup plus laxiste qu'auparavant puisqu'on adjoint alors aux orphelines des prostituées que l'on maintient en détention à la Salpêtrière, mais il est question dans ce cas de figure de remédier à un déficit numérique nettement plus important.

Malgré les centaines de filles envoyées en Louisiane, l'opération ne sera d'ailleurs pas suffisante pour compenser ce déséquilibre, et les hommes n'hésiteront pas à avoir recours au « plaçage ».

Cet euphémisme recouvre une réalité omniprésente alors, qui consiste pour ces hommes à prendre pour concubine des esclaves ou des filles d'esclaves qui ont fini leur chemin là du fait de la traite négrière, en les « plaçant » directement à leurs domiciles.



Le père Lachaise, confesseur du roi

François d'Aix de La Chaise a beau avoir donné son nom au cimetière de l'Est parisien, l'un des plus célèbres au monde, il n'y est pas enterré. D'ailleurs, à son époque, le cimetière n'existe pas ; se tient à son emplacement une propriété appartenant aux jésuites, dans laquelle le père est logé de 1675, année où il devient confesseur de Louis XIV, jusqu'à sa mort, en 1709. Durant toute cette période, il n'aura d'ailleurs cessé d'être son serviteur dévoué, puisque le monarque ne lui accordera son congé, demandé sans succès jusqu'alors, que peu avant sa mort. D'où que l'on se tourne pour recueillir les témoignages à son sujet, le père Lachaise semble faire l'unanimité : présenté comme un homme doux, modérateur, calme et raisonné, il semble avoir une influence longue et profitable sur le Roi-Soleil, tempérant quelque peu son caractère emporté.



Fils d'un seigneur d'Aix, François est envoyé très jeune chez les jésuites, parmi lesquels il trouve très facilement sa place, devenant enseignant en même temps qu'il s'occupe de la bibliothèque et de la collection de monnaies antiques du collège de Lyon de l'ordre.

Lorsque le roi le choisit pour confesseur, il a déjà 51 ans et une riche carrière derrière lui. Le hasard veut que son grand-oncle, le père Cotton, ait été le confesseur du roi Henri IV avant lui.

Le père Lachaise se montre assez tolérant avec Louis XIV et ses multiples incartades, notamment concernant ses innombrables maîtresses, même s'il s'arrange toujours pour éviter d'avoir à donner l'absolution au roi à Pâques en prétextant une faiblesse passagère. L'excuse fonctionne d'autant mieux que le père ne vit pas à Versailles et doit se déplacer pour se rendre au chevet du roi. Cette tolérance relative de l'homme d'Église est appréciée du roi. Les liens qui existent entre les deux hommes deviennent d'autant plus étroits à partir de 1686, lorsque Louis XIV commence à s'intéresser à la numismatique, pour laquelle le père s'avère un initiateur et un guide de grande qualité.

Cette faveur aux yeux du roi permet au père de retenir quelque peu la fougue de Louis XIV lorsqu'il s'agit de punir ceux qui semblent s'opposer à sa volonté : il modère ainsi la colère du souverain face aux jansénistes, malgré

le fait qu'ils se montrent ouvertement hostiles à son ordre. Il semble que le père Lachaise tienne à considérer la multitude des points de vue que les situations conflictuelles, nées entre autres des débats religieux très abondants à cette époque, peuvent créer pour essayer de trouver une position d'équilibre la moins apte à avoir des répercussions violentes.

C'est pour les mêmes raisons qu'il se fait le défenseur des protestants condamnés par l'édit de Nantes et s'oppose aux dragonnades qui ont immédiatement précédé sa publication en affirmant qu'il est toujours préférable d'obtenir une conversion venue d'un élan sincère que contrainte par la force des armes et au risque d'obtenir ainsi de mauvais catholiques.

Il essuiera d'ailleurs à titre personnel un de ses seuls échecs en s'essayant à appliquer cette méthode douce à l'un de ses meilleurs amis, le médecin Jacob Spon, qui lui opposera obstinément son refus de se convertir malgré tous ses efforts, ce dont le père concevra un profond regret.

Fidèle serviteur du roi, gardant pour lui les secrets que Louis XIV peut lui confier, il s'acquitte de sa tâche avec grand sérieux jusqu'en 1709 malgré sa santé défaillante.

À sa mort, le terrain de la maison dans laquelle il vivait reste en la possession des jésuites jusqu'en 1762 avant qu'ils soient contraints de l'abandonner. Il sera décrété nouveau cimetière parisien seulement en 1803, mais boudé par les Parisiens pendant longtemps jusqu'à ce qu'il se voie doté du nom du célèbre confesseur.

Il deviendra alors aussi populaire qu'il était détesté auparavant, du simple fait de l'affection que le peuple de la capitale vouait encore à l'homme qui l'avait tant marqué par sa bonté et sa tempérance.



Les chiourmes et l'arsenal des galères

C'est une des grandes erreurs stratégiques de Louis XIV et de son ministre Colbert, qui explique sans doute pourquoi la marine française n'a pas éclós comme les deux hommes l'espéraient malgré tout l'argent qui a pu être investi dans ce but, les sommes pouvant atteindre selon les années jusqu'à 15 % du budget global du pays.

L'arsenal des galères construit à Marseille durant toute la fin du dix-septième siècle va trouver son utilité pendant 50 ans seulement.



Il est étonnant que ces hommes d'État aient décidé de se lancer dans une entreprise aussi complexe et dispendieuse alors même que la preuve est faite dès la seconde moitié du dix-septième siècle que les galères ne tiendront pas la comparaison avec les vaisseaux de ligne.

Ces vaisseaux, surnommés « gros culs » par les marins, combattent principalement avec leur artillerie – les canons qu'ils ont à leur bord – plutôt que de s'essayer à l'abordage et au combat au corps à corps qui caractérisent les formes précédentes d'engagement pratiquées notamment avec les galères.

Mais celles-ci sont trop lentes et insuffisamment armées pour tenir la comparaison. Ainsi, au moment où Louis XIV commence à assumer pleinement le pouvoir, *les bâtiments de haut-bord [des vaisseaux] font la loi en Méditerranée, où l'on voit le Lion Couronné, modeste navire de 26 canons, « insulter » pendant quatre heures une escadre de 11 galères*[56] !

Même si *les officiers de galère du Siècle de Louis XIV regrettaient le bon vieux temps où les gens des galères s'entre-tuaient noblement entre eux*[57], l'époque de ces remorques des mers est sur le point de s'achever. Comment expliquer alors cette décision de la part d'un souverain et d'un ministre relativement éclairés par ailleurs ?

Eh bien, il faut d'abord leur reconnaître qu'ils n'ont pas pour autant négligé la construction de vaisseaux flambant neufs, prêts pour les guerres navales modernes ; mais la France manque d'expérience sur ce point, et les premiers essais en la matière seront peu fructueux.

Les galères sont ainsi considérées comme des forces d'appoint, ou de surveillance des côtes, et elles ont l'avantage de ne pas nécessiter un équipage

fortement spécialisé pour lequel la marine devra également mettre en place toute une tradition de formation qui manque encore sur un terrain où tout est à faire.

L'équipage des galères a en effet une tâche très simple à accomplir, même si en général il ne s'en acquitte pas de gaieté de cœur : ramer. Les hommes qui en sont réduits à cette extrémité constituent la « chiourme » (le mot vient de l'italien *ciurma*, qui identifie le rythme martelé pour forcer la rame).

L'autre avantage que la chiourme représente est qu'elle ne requiert pas en général de s'acquitter de salaires à verser à ceux qui la constituent.



En effet, au dix-septième siècle, les engagés volontaires, que l'on nomme parfois les « bénévolgies », sont de moins en moins nombreux à choisir cette « vocation », qui a été pendant longtemps un moyen d'échapper à la misère absolue pour ceux qui l'adoptaient.

Qu'à cela ne tienne, il reste encore deux moyens très bon marché pour récupérer des rameurs : il suffit pour cela d'acheter des « Turcs », nom générique donné à tous les hommes originaires du pourtour méditerranéen, esclaves de fait capturés par toutes sortes d'aventuriers ou de puissances étrangères.

Pour eux, il existe un marché et même un cours qui varie selon les périodes, et on se livre à de nombreux trafics à leur sujet, sur lesquels le roi est prêt à fermer les yeux du moment que ses galères sont en état de prendre la mer. Et il en faut des hommes pour les remplir, puisqu'elles accueillent 250 rameurs en moyenne à leur bord et qu'on en compte une quarantaine au faite de la puissance de l'arsenal de Marseille, soit plus de 10 000 hommes, dont la durée de service est forcément limitée par la pénibilité de la tâche qui est la leur.

On compte ainsi chaque année 150 à 200 esclaves [...] achetés pour le compte des galères de France[58]. L'autre solution qui existe pour recruter quasiment gratuitement de nouveaux rameurs consiste à faire appel à la justice du royaume.

Il existe en effet une peine de galère qui peut s'appliquer pour de nombreux forfaits : ainsi, les déserteurs de l'armée peuvent y être condamnés, tout comme les faux-sauniers (qui trafiquent le sel du fait de la gabelle) et les criminels de droit commun, s'ils présentent les qualités de vigueur et de force qui sont nécessaires. Les protestants comme les révoltés divers contre

l'autorité royale fourniront également de lourds contingents à ces galères, dont le rôle s'avère au final purement décoratif.

En dehors de l'impression de puissance que le roi de France peut dégager à peu de frais en entretenant cette flotte quelque peu inutile (et par ailleurs fort richement décorée), il ne faut pas sous-estimer aussi dans sa constitution le poids qu'a pu tenir le fait d'imposer à la ville de Marseille un arsenal fort de plus de 20 000 hommes, à même de pacifier cette ville et de lui imposer la volonté royale. Pour arriver à ce total, en plus des rameurs proprement dits, on compte aussi les « gardes-chiourme » qui assurent leur surveillance tout comme les matelots professionnels et les ouvriers de l'arsenal.

Le port de la grande cité phocéenne a été profondément modifié pour y insérer ces installations monstrueuses, au mépris des forces locales qui ont dû courber l'échine devant le Roi-Soleil. Les travaux imposants durent de 1655 à 1690, enchaînant les agrandissements successifs pour repousser l'arsenal civil de plus en plus loin dans la rade.

Dès 1719, les 40 fières galères de Marseille ne seront plus que 15, dont moins d'une dizaine seront opérationnelles.



15 000 invités au spectacle du grand carrousel des Tuileries

Moins maîtrisé sans doute que les fêtes qu'il donnera par la suite en son château de Versailles, ce grand carrousel a pourtant été l'occasion pour le roi, un an après le décès de Mazarin et alors qu'il assume le pouvoir seul, de faire la démonstration de sa puissance comme de mettre en place la symbolique très forte qui lui restera associée tout au long de son règne. Louis XIV se montre alors autant un homme de spectacle qu'un homme de pouvoir.

L'idée d'organiser ces festivités à Versailles ne vient même pas au souverain, qui est encore largement ignorant des possibilités que lui offrira plus tard ce qui n'est encore qu'un pavillon de chasse.

Pour le reste, il a déjà une assez bonne idée des composantes qui constituent à ses yeux une grande fête : impressionnant nombre d'invités, folie des grandeurs quant aux dimensions des festivités proposées, et évidemment costumes, déguisements, mise en musique et soin apporté à tous les détails.



La fête aura lieu les 5 et 6 juin 1662, dans la cour du palais des Tuileries, qui est alors le jardin de Mademoiselle. On construit pour l'occasion des gradins et des tribunes gigantesques pour l'époque, qui vont fermer entièrement l'espace pour délimiter le carré à l'intérieur duquel auront lieu les joutes et représentations.

Les quatre rangs ainsi constitués pourront accueillir 15 000 personnes. La tribune royale est quant à elle ornée d'un dais de velours pourpre à fleurs de lys et accueillera, en sus de la famille royale et de la reine mère, les princes et ambassadeurs venus de toute l'Europe pour assister au spectacle.

Les invités sont certes nombreux, mais on peut également être impressionné par le nombre de cavaliers qui participeront à l'événement : 1299 !

Le 5 juin, les festivités commencent par le défilé en quadrilles des cavaliers, divisés en cinq groupes pour évoquer un mélange de prestige et d'exotisme : on a ainsi les « Romains », menés par un Louis XIV de 24 ans, fier cavalier campant un *imperator*, les « Persans », à la tête desquels vient Monsieur, les « Turcs », emmenés par le prince de Condé, les « Indiens » du duc d'Enghien et les « Sauvages de l'Amérique » du duc de Guise. Le défilé somptueux est

suivi par une première course de tête, dont le but est d'emporter une « tête » de Turc ou de Méduse avec sa lance.

Le vainqueur se voit attribuer par la reine Marie-Thérèse un somptueux trophée. Il y en aura un pour chaque course, consistant la plupart du temps en une pièce de marqueterie rehaussée de bijoux ou de diamants.

Les courses s'enchaînent toute la journée, puis, le lendemain, ce sont les courses de bague qui sont à l'honneur : relevant du même principe, elles demandent un surcroît de dextérité non pour enlever une tête, mais pour passer sa lance à l'intérieur d'une bague placée à une hauteur déterminée.

Dans le courant des festivités, un ballet écrit par Lully est présenté, au cours duquel le roi apparaît en Soleil tandis que les nobles et les princes de sa cour figurent les planètes qui ont besoin de l'astre du jour pour être illuminées de ses rayons comme pour trouver leur orbite.

Le message, adressé aux grands du royaume à la suite de la Fronde, est plutôt clair, et c'est de cet événement que va rester au roi le surnom de Roi-Soleil. Le roi décrira ainsi cette symbolique par la suite :

On choisit pour corps le soleil, qui, dans les règles de cet art, est le plus noble de tous, et qui, par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour, par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde, par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action, par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins toujours tranquille, par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque.



Mais cet événement aura également une autre postérité : c'est à son occasion que Louis Douvier crée la devise du roi : *Nec Pluribus Impar* (« À nul autre pareil »), que le roi décide de garder par la suite comme il l'écrit lui-même :

Ce fut là que je commençai à prendre [cette devise] que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans m'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince, et m'exciter éternellement moi-même à

les remplir.

Louis XIV y voit une exigence de qualité. On peut également y lire la même volonté de se démarquer qui l'animera tout au long de sa vie.



La ménagerie royale de Versailles : premier zoo de France

C'est un des aspects méconnus du château de Versailles du temps de Louis XIV et pourtant l'un des premiers projets du roi lorsqu'il décide de s'emparer de l'édifice pour en faire le siège de son rayonnement : la ménagerie royale est construite dès 1663, avec Louis Le Vau comme maître d'œuvre.

Le Vau a conçu et réalisé les travaux du domaine de Vaux-le-Vicomte pour le compte de Nicolas Fouquet, mais n'a pas été emporté dans la tourmente qui a réduit Fouquet à rien.



Il réalisera également les pavillons du Roi et de la Reine dans le château de Vincennes avant de veiller à la construction de l'hôpital de la Salpêtrière. La ménagerie qu'il conçoit, de style baroque, comprend des enclos disposés de manière circulaire avec un pavillon central octogonal conçu pour pouvoir les admirer d'un seul coup d'œil comme une course extérieure qui permet d'en faire le tour.

Louis XIV nourrit une véritable passion pour les animaux sauvages et a fait construire en 1661 déjà une ménagerie à Vincennes. Elle a une vocation spectaculaire, puisque les bêtes qui y sont accueillies (lions, tigres, léopards, éléphants) sont ensuite engagées dans des combats à mort livrés pour le plaisir de la cour.



La ménagerie de Versailles aura une ambition beaucoup plus affirmée et

beaucoup plus proche de ce que l'on pourra trouver par la suite dans les zoos contemporains. Réservée aux animaux rares et exotiques, elle constitue un outil pour Louis XIV afin de donner de nouveaux signes de sa puissance : il confie la tâche à Colbert de la peupler de ces animaux venus des quatre coins du monde et en tire d'ailleurs le prestige attendu rapidement puisque d'autres grands d'Europe, très impressionnés par le spectacle qu'elle offre, font bâtir dans leur pays leur propre ménagerie sur le modèle de celle du Roi-Soleil durant tout le siècle qui suit : ce sera le cas en Angleterre, aux Pays-Bas autrichiens, en Autriche et en Espagne, au Portugal et dans les Provinces-Unies.

La ménagerie souffre cependant d'une difficulté majeure qui va faire baisser petit à petit l'intérêt qu'elle revêt aux yeux de Louis XIV : celui de l'approvisionnement en animaux sauvages qui s'avère problématique en cette période où les voyages s'effectuent par bateaux et prennent souvent plusieurs mois, au cours desquels il faut s'occuper des bêtes, les nourrir et veiller – sans aucune connaissance zoologique – à ce qu'elles ne dépérissent pas du fait de la captivité ou du changement de conditions climatiques auquel elles sont confrontées.

L'Afrique, grande pourvoyeuse d'animaux « rares et exotiques » est de plus largement inconnue à l'époque, ce qui limite le nombre des espèces qu'on peut en ramener ou leur découverte systématique. La ménagerie est cependant alimentée également par des dons, tel celui fait d'un éléphant à Louis XIV par son homologue le roi du Portugal. L'animal sera d'ailleurs disséqué à sa mort, en 1681, par l'Académie des sciences :

Un éléphant de la Ménagerie de Versailles, étant mort, l'Académie fut mandée pour le disséquer ; M. Du Verney en fit la dissection, M. Perrault la description des principales parties, et M. de La Hire en fit les dessins : jamais peut-être dissection anatomique ne fut si éclatante, soit par la grandeur de l'Animal, soit par l'exactitude que l'on apporta à l'examen de ses parties différentes, soit enfin par la qualité et le nombre des Assistants : on avait couché le sujet sur une espèce de Théâtre assez élevé : le Roi ne dédaigna pas d'être présent à l'examen de quelques-unes des parties : et lorsqu'il y vint, il demanda avec empressement où était l'Anatomiste, qu'il ne voyait point ; M. du Verney s'éleva aussitôt des flancs de l'Animal, où il était, pour ainsi dire, englouti[59].

La ménagerie connaît cependant un regain d'intérêt à l'approche du dix-huitième siècle, lorsque Louis XIV prend la décision d'en faire don à Marie-Adélaïde de Savoie, l'épouse du Dauphin, qui l'a complètement gagné à son charme.

Marie-Adélaïde est si amoureuse de cette partie des jardins royaux qu'elle décide de les réaménager complètement en leur adjoignant (avec l'aide de l'architecte Jules Hardouin-Mansart) des jardins d'agrément, des bassins et

décors de rocailles imitant des territoires supposément exotiques tout en faisant également construire une ferme à l'intérieur de laquelle elle peut jouer à la fermière, allant jusqu'à baratter elle-même.

La mort précoce – à 26 ans – de la duchesse en 1712 signera cependant la fin de la préoccupation de Louis XIV pour cette ménagerie, qui ne fera que lui rappeler alors le souvenir de ce deuil douloureux.



Des Malgaches à Paris !

Le siècle de Louis XIV est aussi celui de la découverte de nombreuses perspectives inédites sur des continents jusque-là très largement inconnus, que ce soit vers les Indes ou vers l'Amérique, depuis longtemps découvertes, mais demeurées mystérieuses par le manque de moyens investis pour les explorer.



C'est la curiosité touchant à cet exotisme si étranger à ce que l'Europe connaît qui va être le moyen pour les élites françaises d'entrer en contact avec ces contrées lointaines, et elle va s'exprimer notamment à l'occasion des retours des voyages réalisés par les explorateurs envoyés aux quatre coins du monde.

Ces explorateurs, pour impressionner la cour, ramènent les « sauvages » qu'ils ont rencontrés lors de leurs pérégrinations : dès le seizième siècle, les rois de France se voient présenter des Indiens d'Amérique ou des Tupinambas brésiliens autant pour contenter leur soif de découverte que pour assurer les monarques du développement de bonnes relations avec ces nations étrangères et les assurer de leurs reconnaissances quant aux bienfaits dispensés par la France comme de leur hâte d'être baptisés dans la vraie foi.

Un témoignage d'époque retrace par exemple la cérémonie de baptême d'un Turc présenté en 1661 devant Louis XIV :

Après le sermon il fut promené vêtu de blanc, en procession, avec ses hauts parrains et marraines ; en avant on portait son turban et son sabre, comme trophée de la victoire de l'Église romaine sur la religion mahométane[60].

En dehors de cette entreprise de prosélytisme religieux et culturel, l'effet que produisent ces « sauvages » sur la cour n'est pas sans mélange.

On s'étonne de leur apparence, on la commente même avec un brin de méchanceté et non sans arrière-pensée.

Ainsi, Philippe de Villiers, un noble hollandais de passage à Paris, témoigne de sa rencontre avec un Malgache en 1658 :

C'est un vray visage chevremougne, qui n'est pourtant pas si laid, ni si affreux, qu'il ne se soit treuvé des femmes à Nantes, qui l'ont demandé en mariage à M. de La Milleraye auquel il est venu de Madagascar. L'avarice est à son dernier comble, et triomphe de l'amour et de tout ce qu'il y a de plus invincible. Celles qui le demandent ne le veulent avoir que pour courre le païs

et le montrer pour de l'argent. Ce sera Sa Majesté qui en disposera, puisqu'on dit que M. de La Milleraye le luy envoie. Ne diroit-on pas, à le voir homme des espauls en bas et à considérer son col en trompe d'éléphant, sa teste de chameau, composée de deux oreilles de renard, couverte d'un poil de barbet, et qui se finit par un menton fait en bec de perroquet, que les fables de nos anciens n'ont pas esté tout à fait fables, et qu'il y a eu de véritables centaures qui ont pu donner occasion à ce que nous en ont dit les poètes.

L'histoire n'a pas conservé trace de ce que le pauvre homme a pu devenir...

D'autres encore font le trajet jusqu'en France, certains comme otages pour amener les hommes restés au pays à se tenir tranquilles. Il s'agit souvent dans ces cas-là de princes locaux ou de leurs enfants. Il arrive qu'au gré des aléas géopolitiques, ils finissent par s'installer en France, choisissant souvent pour vivre le métier des armes et trouvant la plupart du temps une place dans la société assez facilement tant le racisme est une chose alors inconnue.

Ils provoquent généralement la fascination plus que la répulsion, et personne n'aurait, semble-t-il, l'idée de s'en prendre à eux pour ce qu'ils sont, même s'il arrive qu'on puisse les traiter avec condescendance.



Les derniers jours du roi

Le roi, que l'on connaît fort comme un chêne, insensible au froid comme à la douleur, va connaître une fin digne de sa résistance : à partir du moment où va se déclarer le mal dont il va mourir, trois semaines d'agonie vont suivre, courageusement ignorées autant qu'il le pourra par le souverain pour obéir à ses obligations.

Tout commence le 10 août 1715 : le roi, maintenant âgé de 77 ans, se plaint d'une vive douleur à la jambe en descendant de cheval. Son premier médecin, Guy-Crescent Fagon, conclut après un rapide examen à une simple sciatique. Rassuré par ce diagnostic, Louis XIV mène normalement sa journée ainsi que celle du lendemain malgré l'insistance avec laquelle la douleur l'élance.



Le 17, cependant, il n'en peut plus et reste alité. Les médecins sont convoqués à nouveau, et le premier chirurgien du roi, Georges Mareschal, se risque à hasarder un diagnostic divergeant de celui de Fagon : pour lui, le mal qui touche le roi est plus grave qu'une simple sciatique.

Mais Fagon ignore l'avis de son confrère, tout comme il le fera deux jours plus tard quand Mareschal conclura à une gangrène en voyant une tache noire apparaître sur la jambe du roi.

De cette bataille d'experts menée à une époque où la médecine n'a pas, tant s'en faut, les appuis scientifiques dont elle peut se targuer aujourd'hui, c'est le moins clairvoyant qui sort vainqueur, sans doute pour respecter l'ordre de préséance qui a cours au chevet du souverain. On suit donc les prescriptions de Fagon : *pansements à l'eau-de-vie camphrée, bains de lait d'ânesse*[61].

Mais rien n'y fait (évidemment), et le roi souffre le martyre. Cela ne l'empêche pas de trouver le courage de prendre son repas en public le 24 août. Ce sera son chant du cygne.



Le lendemain, il croit sa dernière heure venue et demande à ce qu'on fasse venir auprès de lui le cardinal de Rohan afin qu'il pratique sur lui l'extrême-onction.

Les médecins, avec Mareschal à leur tête, préconisent désormais l'amputation du membre infecté, mais Louis XIV la refuse, car les carabins sont incapables de lui garantir la guérison. *« Si de toute façon je dois mourir, je préfère garder tous mes membres. »*

Louis XIV commence à faire ses adieux, d'abord à Mme de Maintenon, son épouse secrète, puis à la cour, réunie à son chevet. Il reçoit son petit-fils de cinq ans, le futur Louis XV, auquel il fait une confidence tardive qui montre peut-être une certaine propension à l'autocritique : il lui demande d'éviter la guerre à tout prix, car c'est la « ruine des peuples ».

Puis il convoque à nouveau Mme de Maintenon pour lui faire cette déclaration étonnante : *« J'ai toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir ; pour moi, qui suis sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cela soit si difficile. »*

Le 28 août, alors que l'agonie du roi dure maintenant depuis 18 jours, un homme dénommé Brun se présente au château, clamant détenir un élixir miraculeux contre la gangrène. Au vu du caractère désespéré de l'état du roi, on le laisse lui administrer sa potion et on croit un instant au miracle : l'état du souverain s'améliore quelque peu. Le 29, on continue à lui administrer ce remède en désespoir de cause, et, malgré le fait que la mixture sente très mauvais, le roi l'avale avec obéissance. *« Je ne le prends ni dans l'espérance ni avec désir de guérir, mais je sais qu'en l'état où je suis je dois obéir aux médecins »*, dit-il à propos de ce remède.

Il refait ses adieux à Mme de Maintenon et à la cour. Mais rien n'y fait, et le roi tombe dans un coma qu'il ne quittera quasiment plus avant de s'éteindre le 1er septembre au matin.

Son corps est ensuite exposé dans le salon de Mercure du château de Versailles pendant huit jours entiers. On imagine aisément le désagrément causé à une assistance venue nombreuse veiller le défunt roi alors que son corps s'est dégradé du fait de la gangrène pendant les trois semaines précédentes, même si sa dépouille a été embaumée avant d'être présentée à ses sujets.

Puis, c'est le rituel de l'enterrement proprement dit qui va suivre son cours. À la fin de la veillée, le 9 septembre, la dépouille est confiée au cortège qui va la conduire à Saint-Denis, où se trouvent les caveaux de la couronne de France. De nombreuses délégations se pressent derrière les hérauts de France qui ouvrent la marche.

Le corps proprement dit est installé sur un chariot d'armes et escorté par la compagnie des Écossais de la garde royale. Derrière lui suivent les voitures des différents membres de la famille royale par ordre de préséance, ainsi que les différents corps de garde du palais.



Les représentants du parlement ont l'insigne privilège d'escorter le cercueil au plus près en tenant les coins du poêle qui le recouvre. Les princes de sang sont également autorisés à marcher auprès du cercueil.

Suivent ensuite les différents dignitaires du royaume, représentants de la noblesse comme des administrations royales (chambre des comptes, Châtelet, université), et les prélats de l'Église (ceux qui ne sont pas apparus au premier rang). Sans oublier quelques pauvres pour fermer la marche.

Après que le cercueil du roi a été accueilli dans la basilique de Saint-Denis, le cardinal de Rohan prononce une allocution traduisant l'émotion qui règne alors :

Savants et saints religieux, nous venons déposer ce qui nous reste d'un des plus grands rois qui aient gouverné cette puissante monarchie. Nous venons, par l'abaissement et par l'anéantissement des grandeurs les plus éclatantes, rendre hommage à Celui qui est, a été et sera éternellement. La postérité la plus reculée conservera la mémoire de Louis le Grand, le victorieux, le pacifique, l'asile et le protecteur des rois. Appliqué depuis longtemps aux exercices d'une piété pure et sincère, occupé tout entier des devoirs de la religion, ne songeant qu'aux moyens de soulager ses peuples abattus sous le poids d'une guerre aussi longue et pénible qu'elle fut nécessaire, ce grand prince a consommé sa course avec une fermeté et une religion dont il est peu d'exemples. Nous en avons été les tristes témoins.

Loin de s'écrier, dans ses derniers moments : « Ô mort, que ton souvenir est amer à l'homme qui jouit paisiblement de ses richesses », il ne pleura jamais sur lui-même ; s'il versa quelques larmes, il ne les donna qu'à la

douleur de ceux qui l'environnaient ; doux et tranquille, mais sans faiblesse.

Le cercueil est laissé dans une chapelle ardente, et on procède le lendemain à un service solennel en la présence de tous les hauts dignitaires du royaume, répartis selon un protocole très strict. Le cercueil reste encore exposé 40 jours, jusque courant octobre, pendant lesquels on procède à un office perpétuel. Le trépas du roi est sonné trois fois par jour, tandis que ses gardes du corps restent auprès de sa dépouille.

Puis, c'est enfin le moment de l'inhumation proprement dite : une nouvelle cérémonie réunit tous les grands du royaume, répartis toujours dans le même ordre de préséance que durant le cortège et qu'au premier office.

L'éloge funèbre a la particularité d'être prononcé conjointement dans les principales églises de Paris et du royaume par autant d'officiants, avant que la messe des morts ne débute. Le cercueil est ensuite emporté dans le caveau de la famille royale, où il rejoint ceux de ses ancêtres.

La *Gazette* du jour de l'enterrement dresse le portrait suivant de la basilique :



Toute l'église, depuis les voûtes jusques en bas, tant au chœur qu'en la nef, estoit tendue de drap noir avec deux lez de velours noir chargez d'escussons aux armes de France : les portaux, cloistres, réfectoires, salles et autres lieux destinés pour la réception des princes, cardinaux, ducs, ambassadeurs, archevêques, évêques, et des compagnies souveraines, tendus de même : les autels de la dite église ornés de très-riches paremens de velours noir, garni de crespine et franges d'argent, chargés d'escussons en broderie d'or, aux armes de France. [...] Dans le milieu du chœur s'élevait cette chapelle ardente, aux quatre coins de laquelle estoient quatre clochers en pyramide couronnés de fleurs de lys, le pourtour orné de bandes de bandes de fleurs de lys. [...] La dite chapelle ardente était éclairée de quinze cents cierges ; le pourtour des voûtes de plus de deux mille ; le tour de l'autel, la herse du chœur et le jubé, de plus de trois cents [...] Au-dessous de la chapelle ardente, sur un trosne, élevé de quatre marches foncées de draps, était le corps du roi défunt, couvert de deux poêles bordés d'hermine, l'un de drap d'or, l'autre de velours noir, chargé de grands escussons croisés de bandes d'argent. [...] Et sur le cercueil étaient posés la couronne et le sceptre de

justice, couverts de crêpes, sur deux petits carreaux.

Aux quatre coins de la chapelle étaient le roi d'armes et ses douze héraults, et dans les côtés en dedans de la même chapelle, douze gardes de la manche avec leurs robes et hoquetons dessus.

Soixante-dix-huit ans plus tard, le 12 octobre 1793, les révolutionnaires profanent la tombe de Louis XIV comme celles de tous les autres rois de France. Il est question tout autant de jeter à bas les symboles de l'oppression royaliste qui a marqué le pays que de récupérer le plomb présent dans les cercueils des anciens monarques... pour pouvoir fabriquer des balles !

Les ouvriers chargés de cette excavation mettent au jour le cercueil de Louis XIV. Il est ouvert sur un corps bien conservé, mais dont la couleur a curieusement viré au noir ébène. Il semble que le Roi-Soleil ait été consumé par son propre rayonnement.

Le cadavre du roi est traité sans ménagement : certains dans la foule présente prélèvent des reliques comme des bouts d'ongle ou de chair. Le corps finit dans la fosse commune qui accueille tous les rois exhumés.

Triste fin pour celui qui a dominé la France de toute sa splendeur moins d'un siècle auparavant.

- [1] Voir *La journée du roi*.
- [2] *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France : le tarif de la première capitation (1695)*, Droz, 1995.
- [3] Voir *L'Affaire de la dime royale : quand Vauban provoque ouvertement Louis XV*.
- [4] Duchêne, Roger, *Ninon de Lenclos ou la manière jolie de faire l'amour*, Fayard, 2000.
- [5] Sauval, Henri, *La cour des Miracles*.
- [6] <<http://www.histoire-en-questions.fr/ancien%20regime/cour-des-miracles-roi.html>>.
- [7] Viton de Saint-Allais, Nicolas, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse française*, 1816.
- [8] Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Grand Dauphin*.
- [9] Gatulle, Pierre, « Le corps guerrier, le corps dansant et l'esprit galant », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 28 août 2013.
- [10] Marigny (de), Jacques Carpentier, *Les Plaisirs de l'isle enchantée*, 1664.
- [11] Blondel, Jean-François, *L'Architecture française*, 4 vol., 1752-1756.
- [12] *Les Divertissements de Versailles, donnés par le Roi au retour de la conquête de la Franche-Comté, en l'année 1674*, J.-B. Coignard, 1674.
- [13] *Gazette*, no 102.
- [14] Site de l'Académie des sciences.
- [15] « En y réfléchissant, sire. »
- [16] Grogard, Catherine, *Tatouage et maquillages réparateurs*, Arnette, 2008.
- [17] Simonnet, Dominique, « Histoire de la beauté », *L'Express*, 24 juillet, 2003.
- [18] Catherine Grogard, op. cit.
- [19] *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.
- [20] Bordonove, Georges, *Louis XIV : le Roi-Soleil*, Pygmalion, 2013.
- [21] Cosandey, Fanny, « Les querelles de préséance, reflet de l'ordre politique », *Femmes et pouvoir politique : les princesses d'Europe, XVe-XVIIIe siècle*, Bréal, 2007.
- [22] « Versailles », *L'Histoire*.
- [23] Baroncourt (de), Petit, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, Chamerot, 1841.
- [24] Voir *Alexandre Bontemps, premier valet de chambre de Louis XIV*.
- [25] Voir *Le brevet d'affaires : payer une fortune pour pouvoir exposer ses plans au roi*.
- [26] Bély, Lucien, *Louis XIV : le plus grand roi du monde*, Gisserot, 2005.
- [27] Perez, Stanis, *La santé de Louis XIV : une biohistoire du Roi-Soleil*.
- [28] Ibid.
- [29] Ibid.
- [30] Ibid.
- [31] Voir *Les problèmes dentaires de Louis XIV*.
- [32] Maral, Alexandre, *Le roi, la cour et Versailles : le coup d'éclat permanent, 1682-1789*, Perrin, 2013.
- [33] Ibid.
- [34] Guérin, Léon, *Les Marins illustres de la France*, Marizot, 1861.
- [35] Deveze, M., *Une admirable réforme administrative – La grande réformation des forêts royales sous Colbert (1661-1680)*, Annales de l'École nationale des eaux et forêts et de la station de recherches et expériences, 1962.
- [36] Machabey, Armand, « Vue sommaire sur quelques rapports entre l'Encyclopédie et la métrologie », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, janvier-mars, 1952.
- [37] Vol. T. 21, 1848.
- [38] Beaussant, Philippe, « Au bonheur de l'honnête homme », *Le Figaro*.
- [39] *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, Van de Water, 1727.
- [40] Orléans, Charlotte-Élisabeth, *Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la Régence*.
- [41] Ibid.
- [42] <<http://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4432-les-perruquiers-du-roi.html>>.
- [43] Ibid.
- [44] Ibid.
- [45] Ibid.
- [46] Monsaingeon, Guillaume, *Vauban, un militaire très civil*, Scala, 2007.
- [47] Solnon, Jean-François « Louis XIV, ministre de la Culture », *Le Point*, 16 décembre 2010.
- [48] Ibid.
- [49] Jomaron (de), J. « La Raison d'État », *Le théâtre en France, tome I, « Du Moyen-Âge à 1789 »*, Armand Colin, 1988.
- [50] Voir *La Manufacture des glaces, ou comment la France a rattrapé son retard sur Venise en matière de miroir*.
- [51] Larcher, Laurent, *La Croix*.
- [52] Cité dans Xavier Riaud, *Une histoire dans l'Histoire : les dents de Louis XIV*.
- [53] Ibid.
- [54] Le Goff, Jacques, « Les secrets des rois guérisseurs », *Le Point*, 18 décembre 2008.
- [55] Jullien, Adolphe, *Les grandes nuits de Sceaux : le théâtre de la duchesse du Maine*, J. Baur, 1876.
- [56] Zysberg, André, « Les galères de France sous le règne de Louis XIV : essai de comptabilité générale », *Les marines de guerre européennes : XVIIe-XVIIIe siècles*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998.
- [57] Ibid.
- [58] Ibid.
- [59] *Mémoires de l'Académie des sciences*.
- [60] Lombard-Jourdan, Anne, « Des Malgaches à Paris sous Louis XIV : exotisme et mentalités en France au XVIIe siècle », *Archipel*, vol. 9, no 9, 1975.
- [61] Lewino, Frédéric, et Gwendoline Dos Santos, *Le Point*, 1er septembre 2013.